

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le **19 octobre 2023, à 18h**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| BADEN              | : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| GRAND-CHAMP        | : Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ILE-AUX-MOINES     | : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE BONO            | : Yves DREVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MEUCON             | : Pierrick MESSAGER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| PLOUGOUMELIN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SAINT-AVE          | : Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                    |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SAINT-NOLFF        | : Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| VANNES             | : David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE |

### Ont donné pouvoir :

|                |                                                                            |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| COLPO          | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER                        |
| ELVEN          | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL          |
| GRAND-CHAMP    | : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR                        |
| ILE-AUX-MOINES | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10      |
| LARMOR-BADEN   | : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO                             |
| MONTERBLANC    | : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET                   |
| PLOEREN        | : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO                         |
| SAINT-ARMEL    | : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT                 |
| SAINT-AVE      | : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55 |
| SAINT-NOLFF    | : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU                     |
| SARZEAU        | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                  |
| SENE           | : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO                     |
|                | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55        |

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019\_DEL33-DE

VANNES

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN  
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE  
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT  
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET  
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS  
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' intertwined.

-33-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

***SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE***

**ENTRAIDE ALIMENTAIRE - FONDS DE CONCOURS**

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

Le fonds de concours « Entraide alimentaire », approuvé par le Conseil Communautaire du 13 février 2023, permet de soutenir la réalisation ou la rénovation d'équipements dédiés à l'entraide alimentaire, portée par une association ou par une commune pour le compte de l'association.

Le montant maximal de ce fonds de concours est fixé à 250 000 € dans la limite de 20% du coût HT et de 30% du reste à charge.

Le Secours catholique gère l'épicerie sociale et solidaire située sur la commune de MONTERBLANC. A vocation supra communale, cet équipement accueille des familles de la commune mais également d'ELVEN, TREFFLEAN, SAINT-NOLFF, SULNIAC ET TREDION.

Dans le cadre de la création de sa Maison des associations pour un montant total de 222 654 € HT, la commune de MONTERBLANC a intégré cette épicerie et sollicite, à ce titre, un fonds de concours de 10 000 €, correspondant au prorata de surface de l'épicerie (97,74 m<sup>2</sup>) dans le projet global (217,50 m<sup>2</sup>).

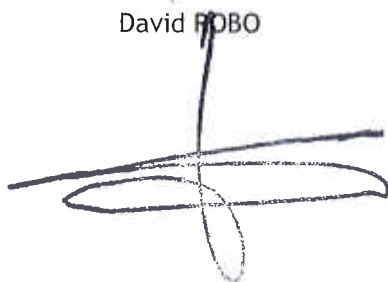
Vu les avis favorables du Bureau Communautaire du 7 juillet 2023 et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 12 octobre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver le versement d'un fonds de concours de 10 000 € à la commune de MONTERBLANC pour la réalisation d'un équipement permettant d'accueillir l'épicerie sociale et solidaire de son territoire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

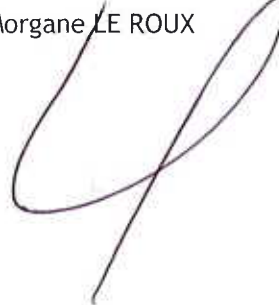
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le **19 octobre 2023**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BADEN              | : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GRAND-CHAMP        | : Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ILE-AUX-MOINES     | : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE BONO            | : Yves DREVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MEUCON             | : Pierrick MESSAGER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SAINT-AVE          | : Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                   |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-NOLFF        | : Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                       |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VANNES             | : David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE |

### Ont donné pouvoir :

|                |                                                                            |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| COLPO          | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER                        |
| ELVEN          | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL          |
| GRAND-CHAMP    | : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR                        |
| ILE-AUX-MOINES | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10      |
| LARMOR-BADEN   | : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO                             |
| MONTERBLANC    | : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET                   |
| PLOEREN        | : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO                         |
| SAINT-ARMEL    | : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT                 |
| SAINT-AVE      | : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55 |
| SAINT-NOLFF    | : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU                     |
| SARZEAU        | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                  |
| SENE           | : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO                     |
|                | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55        |

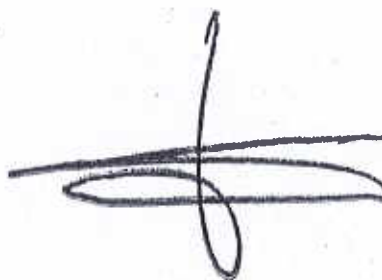
**VANNES**

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN  
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE  
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT  
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET  
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS  
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC  
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a large loop and a vertical stroke crossing it.



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

***TOURISME, PATRIMOINE ET EVENEMENTIEL***

**ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS COMMUNS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU BIEN « LES MEGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN », CANDIDAT A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Après plusieurs années de maturation et de réflexions, le dossier de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des Mégalithes de CARNAC et des rives du Morbihan, entre dans sa phase ultime de préparation, dont l'adoption de la Charte d'engagements pour la gestion du Bien, constitue une étape essentielle.

Aussi, considérant les orientations, jointes en annexe 1, devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, et notamment les paragraphes 96 à 119, et plus spécifiquement les paragraphes 96 à 104, du Chapitre II-F relatifs à la protection et à la gestion du Bien et des zones tampons et au système de gestion ;

Considérant la loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et spécifiquement les dispositions du chapitre II relatives aux biens inscrits au patrimoine mondial, indiquer dans l'annexe 1 ;

Considérant l'article 104 de la loi NOTRe stipulant que « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » ;

Considérant l'état d'avancement du projet de candidature sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, notamment la déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien le 10 octobre 2017 et la validation des périmètres de gestion du Bien, de sa zone tampon et des protections associées, le 8 juin 2021 par le Comité français du patrimoine mondial ;

Considérant la Charte d'engagements communs, jointe en annexe 2, actant l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs de la gestion du Bien, l'engagement de tous pour la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien, et la poursuite de la participation de tous dans les instances de gestion du Bien ;

Considérant le Plan de gestion, joint en annexe 3, constitué de l'introduction aux grands enjeux stratégiques du Plan de gestion et des fiches-action opérationnelles au service de la gestion, de la préservation et la mise en valeur du Bien ;

Vu les avis favorables du Bureau Communautaire en date du 6 octobre 2023 et de la Commission Attractivité Services à la population du 12 octobre 2023, il vous est proposé :

- *d'adopter la Charte d'engagements communs présentée en annexe ;*
- *de valider l'introduction aux grands enjeux stratégiques du Plan de gestion et les fiches-action opérationnelles ;*

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

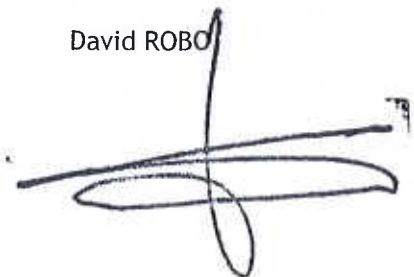
ID : 056-200067932-20231019-231019\_DEL34-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

## La charte d'engagements et la liste des contractualisations en cours

Charte d'engagements pour la gestion du Bien, à l'appui de la demande d'inscription des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan sur la Liste du Patrimoine mondial

### SOMMAIRE

|      |                                                                                                                                                         |    |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | La Valeur universelle et exceptionnelle du Bien Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, au fondement de l'engagement des parties prenantes ..... | 2  |
| 1.   | Les critères de l'inscription du Bien.....                                                                                                              | 2  |
| 2.   | L'intégrité et l'authenticité du Bien .....                                                                                                             | 3  |
| 3.   | Les attributs du Bien .....                                                                                                                             | 3  |
| 4.   | Un territoire exceptionnel, analyse comparative du Bien .....                                                                                           | 4  |
| 5.   | La délimitation des périmètres, cadre de l'action de gestion du Bien, matérialisant la VUE....                                                          | 5  |
| II.  | Le cadre de l'engagement des parties prenantes .....                                                                                                    | 6  |
| 1.   | La démarche : une méthodologie collective et participative de l'élaboration des périmètres et du plan de gestion .....                                  | 6  |
| 2.   | Les instances de gouvernance .....                                                                                                                      | 9  |
| 3.   | Le rôle et les compétences des acteurs.....                                                                                                             | 10 |
| 4.   | Des valeurs partagées pour guider l'action de gestion du Bien .....                                                                                     | 10 |
| III. | Les principes d'engagement .....                                                                                                                        | 11 |
| IV.  | Liste des contractualisations en cours .....                                                                                                            | 13 |

La présente Charte d'engagements pour la gestion du Bien, adoptée, à l'instar du plan de gestion, lors du Copil du 10 novembre 2023, acte l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs de la gestion du Bien, l'engagement de tous pour la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien, et la poursuite de la participation de tous dans les instances de gestion du Bien.

Cette charte synthétise la Valeur universelle exceptionnelle du Bien, fondement sur lequel s'adosse le Plan de gestion. Elle rappelle le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de gestion, dans ses périmètres, ses valeurs, sa dimension collaborative, sa gouvernance, son ambition collective, en précisant les rôles et les compétences de chacun. Elle a pour objectif de réunir l'engagement de toutes les parties prenantes autour des enjeux stratégiques du Plan de gestion.



## I. La Valeur universelle et exceptionnelle du Bien Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, au fondement de l'engagement des parties prenantes

Depuis 2010, sur l'impulsion des collectivités territoriales locales réunies en association, accueillant également des établissements publics, des associations, des entreprises et des particuliers, l'association Paysages de mégalithes pilote l'ambition collective de soumettre une candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du Bien « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan ».

Dans cet objectif, et accompagné d'un comité scientifique international, elle a travaillé à définir la Valeur universelle et exceptionnelle (VUE) du Bien. Cette VUE a été présentée pour la première fois à l'occasion de l'audition du 10 octobre 2017 devant le Comité français du patrimoine mondial (CFPM).

Cette Valeur universelle exceptionnelle fonde l'action et l'ambition collective du territoire.

### 1. Les critères de l'inscription du Bien

Sur les rives du Morbihan, au Néolithique, pendant près de 3 000 ans, les premières populations d'agriculteurs-éleveurs façonnent un paysage mégalithique exceptionnel. Il répond à 3 critères culturels du Patrimoine mondial : les critères i, ii et iv.

## I. REPRÉSENTER UN CHEF-D'ŒUVRE DU GÉNIE CRÉATEUR HUMAIN

Les rives du Morbihan rassemblent des monuments de renommée mondiale, comme ceux de Carnac, de Locmariaquer (le Grand Menhir), de Larmor Baden (Gavrinis), et d'autres. Ce complexe, se déployant sur plus de 100 km<sup>2</sup>, associant tombeaux monumentaux et ouvrages de stèles, constitue une réalisation architecturale et artistique unique, tant par son ampleur que par son originalité : l'ordonnance des édifices, en symbiose avec le paysage, forme un espace symbolique souligné par un programme iconographique original et des dépôts d'objets polis hautement valorisés. Autant les monuments que les gravures et les objets-signes témoignent de prouesses techniques et artistiques impliquant, par exemple, la manutention de milliers de tonnes de terre et de pierres. L'art de couvrir stèles et parois des tombeaux de scènes iconiques ou narratives atteint ici un sommet pour le Néolithique européen (entre 7 000 et 4 300 avant le présent).

## II. TÉMOIGNER D'UN ÉCHANGE D'INFLUENCES CONSIDÉRABLE

Le phénomène mégalithique autour de la Petite Mer porte témoignage de l'existence d'un pôle de pouvoir qui a connu un rayonnement considérable aux temps des premières sociétés néolithiques, entre 7 000 et 5 000 ans avant le présent. Menhirs, tumulus et dolmens structurent le paysage depuis le Néolithique. La diversité remarquable de ces architectures rend compte d'un jeu d'influences et de transferts sur tout le continent européen et en particulier le long de sa façade atlantique. Les programmes iconographiques élaborés en Morbihan trouveront un écho sur les stèles et les rochers naturels en Bassin parisien, Bourgogne, Suisse, nord de l'Italie et probablement aussi en Galice et au sud du Portugal. Les dépôts mobiliers (haches et bracelets en jade, perles en pierres semi-précieuses) témoignent également de circulations de matières premières rares et d'objets de haute valeur sur des distances pouvant atteindre 1 200 km.

## IV. OFFRIR UN EXEMPLE ÉMINENT D'UN TYPE DE CONSTRUCTION, D'ENSEMBLE ARCHITECTURAL, TECHNOLOGIQUE OU DE PAYSAGE

Aux débuts du Néolithique, l'homme établit une relation nouvelle à son environnement à travers l'édification de tombeaux aux proportions impressionnantes, l'enfouissement de dépôts d'objets en des points névralgiques du paysage et la construction de vastes alignements de stèles. Certaines d'entre elles sont en outre travaillées et parfois gravées de signes en rapport avec une cosmogonie dont la



symbolique s'éloigne de celle des populations de chasseurs-cueilleurs. Au cours du Néolithique, plusieurs de ces édifices ont été modifiés et d'autres ont été construits autour des précédents pour former de véritables suites monumentales. Ces innovations architecturales et iconographiques, parmi les plus anciennes connues en Europe occidentale, incarnent des changements majeurs dans l'organisation économique et culturelle des sociétés dont la hache polie est l'objet emblématique, changements dont la portée est significative dans l'histoire de l'humanité. Les édifices construits, encore aujourd'hui spectaculaires, révèlent l'ingéniosité, l'investissement humain et le savoir-faire technique de ces sociétés d'agriculteurs-éleveurs pour extraire, transporter et mettre en œuvre des volumes de terre et de pierres considérables : des blocs, atteignant jusqu'à 330 tonnes, ont été déplacés sur 5 à 10 km, en franchissant parfois des voies maritimes.

## 2. L'intégrité et l'authenticité du Bien

### INTÉGRITÉ

Le paysage composé par les centaines de monuments mégalithiques a évolué au fil des millénaires, tant dans sa structure (remontée du niveau marin), que dans son environnement (évolution du couvert boisé) ou dans l'anthropisation forte de ce territoire (développement de l'urbanisation, notamment depuis le XXe siècle). Certains attributs ont ainsi évolué sous l'influence de mutations séculaires, mais en s'inscrivant constamment dans les fondamentaux de la valeur universelle exceptionnelle. Aujourd'hui, le Bien est constitué de quatre aires, de taille suffisante pour combiner chacune tous les attributs nécessaires à la compréhension du phénomène morbihannais : variété des typologies architecturales ; organisation structurée dans le paysage ; productions artistiques telles que les gravures ; mobilier réuni dans les musées locaux. Les vestiges sont préservés et documentés. La longue histoire de la recherche dans cette région fournit un niveau exceptionnel de connaissances et de documentations sur ces premières sociétés agro-pastorales.

### AUTHENTICITE

En dépit des destructions et remaniements, les monuments et les paysages ont gardé une authenticité suffisante pour permettre d'en apprécier la cohérence et d'exprimer leur valeur universelle exceptionnelle. La datation des monuments est assurée par de multiples analyses et par le mobilier archéologique. Les signes gravés sur les stèles et parois des tombeaux comprennent des représentations d'objets - tels les grandes lames de haches symboliques en jade - trouvés dans les dépôts. Les restaurations anciennes ou plus modernes ont été réalisées dans le respect des connaissances scientifiques disponibles. En outre, la réutilisation à des époques ultérieures de certains monuments, bien documentée par des fouilles récentes, ne remet pas en question leur origine ancienne.

## 3. Les attributs du Bien

Les attributs du Bien sont au nombre de cinq.

- Les ouvrages de stèles,
- Les tombeaux,
- L'art pariétal,
- Les dépositions,
- Le paysage de littoral.

Les quatre premiers d'entre eux sont des vestiges archéologiques exceptionnels du Néolithique. Le dernier, le paysage de littoral, cadre spatial d'une société néolithique qui vit en lien étroit avec son environnement, est à la fois une structure morpho-géographique décisive pour le matériau de ces architectures monumentales, un environnement favorable pour le développement et le rayonnement de cette société, et un paysage culturel marqué par cette société néolithique qui tisse des liens entre les monuments eux-mêmes, et entre les monuments et les rivières, estrans et littoraux, esquissant ainsi un récit.

#### **4. Un territoire exceptionnel, analyse comparative du Bien**

La région de Carnac et du sud Morbihan, de la baie de Quiberon jusqu'au Golfe du Morbihan, n'est pas le seul endroit en Bretagne, ni même en France ou en Europe, où des monuments mégalithiques sont visibles. Ce sont plusieurs éléments qu'il faut prendre en compte pour comprendre les raisons de la contribution inédite à la liste du Patrimoine mondial du Bien présent sur notre territoire :

1. En termes de chronologie : il est le seul à couvrir l'ensemble du Néolithique, démontrant notamment une évolution des structures architecturales symboliques et funéraires durant cette période charnière de l'histoire de l'humanité où l'homme se sédentarise.
2. Il est le plus ancien exemple du mégalithisme européen par rapport aux autres Biens inscrits ou sur Liste indicative, et son évolution dynamique sur plusieurs siècles peut y être observée tant à l'échelle des monuments qu'à l'échelle du territoire.
3. En termes de constructions architecturales : il est, sans aucune comparaison possible ailleurs dans le monde, le seul territoire à recevoir des alignements de pierres dressées dans une telle densité et étendue, s'organisant de façon structurée sur un territoire restreint. Il démontre une variété exceptionnelle de types de tombeaux, dans des dimensions parfois extraordinaires.
4. Les dépôts composés de matériaux précieux sont dans une concentration inégalée ailleurs : ce territoire a livré la moitié du corpus européen des objets néolithiques en jade recensés à ce jour.
5. La qualité et la cohérence des programmes iconographiques des gravures, leur répartition ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec les monuments, sont exceptionnelles.
6. L'association des éléments constitutifs du Bien, dont, notamment, stèles, tombes à couloir, cistes sous tertres, objets en jade ; constitue un territoire structuré et bâti par agrégation pendant des siècles. Cet espace symbolique est renforcé par l'utilisation d'un programme iconographique spécifique, créant ainsi un « paysage de mégalithes », sans équivalent pour la période considérée.
7. Le territoire, bien qu'ayant beaucoup évolué depuis le Néolithique, a gardé une valeur et une signification culturelle importante pour la population locale à travers les siècles. Ainsi, les mégalithes constituent aujourd'hui un identifiant fort, un des emblèmes de la Région Bretagne. Cela explique également le bon niveau de conservation de ces structures, six mille ans plus tard.

8. Ce sont des témoins remarquables du changement climatique depuis la fin de la dernière grande glaciation, au long du Mésolithique et du Néolithique marqués par une remontée du niveau marin qui a dû être perçue, ressentie par les populations néolithiques à l'échelle de générations, notamment lors de l'immersion du Golfe du Morbihan. Les sites immergés ou sur estran sont ici uniques au monde, par leur densité et répartition sur l'ensemble du Bien.
9. L'histoire de la recherche sur le Bien, notamment au XIX<sup>ème</sup> siècle, a également eu une influence considérable sur les terminologies appliquées aux premières découvertes scientifiques autour du mégalithisme à un niveau international (dolmen, menhir, cairn, cromlech... dérivent tous de vocables utilisés en Bretagne). Les mot « dolmen » (« table de pierre » en breton) et « Néolithique » (« nouvelle pierre » du grec « neo litho »), par exemples, universellement adoptés par tant de langues dans le monde, sont tirés, respectivement :
  - d'un toponyme recueilli à Locmariaquer au XVIII<sup>e</sup> siècle pour désigner le monument Néolithique breton archétype, la Table des Marchands, tant de fois dessinée puis photographiée ;
  - d'une proposition de l'anglais John Lubbock, en référence aux dépôts de haches polies trouvés sur la Presqu'île de Rhuys. La hache « carnacéenne » (mot en usage dès les fouilles de 1860) apparaît ainsi comme l'emblème d'une région autant que la marque d'une époque.

## 5. La délimitation des périmètres, cadre de l'action de gestion du Bien, matérialisant la VUE

La délimitation des périmètres du Bien proposé à l'inscription combine des arguments archéologiques (reflétant l'exceptionnelle représentativité des attributs sur le territoire) et des arguments paysagers. Ces derniers s'appuient à la fois sur la charpente morpho-géographique liée aux logiques d'implantation des monuments mégalithiques, et sur les perceptions, les covisibilités, dans le grand paysage.

Les périmètres s'appuient sur l'ensemble des études et inventaires menés et coordonnés par Paysages de mégalithes depuis 2012, validés par son comité scientifique et en assemblée générale du 28 mai 2021.

Seront jointes la carte des périmètres d'application du plan de gestion du Bien, de la zone-tampon et des Villes-portes, ainsi que la liste des communes concernées.

- Périmètres du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Ils sont formés de 4 aires caractérisées par une densité et une diversité exceptionnelles des 5 attributs (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépôts et paysage de littoral) représentant la Valeur universelle exceptionnelle des Mégalithes des rives du Morbihan. Le périmètre du Bien doit faire l'objet de protections qui garantissent la pérennité du Bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

- Périmètre de la zone tampon assurant la cohérence paysagère du Bien

Pour assurer également la protection du Bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au Bien et à sa protection, est définie. Elle est également concernée par les mesures permettant d'assurer la protection du Bien.

- Les Villes-portes

Les villes d'Auray et de Vannes sont considérées comme Villes-portes du Bien, et, à ce titre, sont intégrées en tant que parties prenantes dans la gestion des flux, ainsi que dans les actions de médiation et valorisation du Bien (Musée de Vannes – Château-Gaillard, et Centre d'interprétation architecture et patrimoine).

## II. Le cadre de l'engagement des parties prenantes

Forts de cette définition précise, et toujours affinée, de la Valeur universelle exceptionnelle, les acteurs du territoire, via l'association Paysages de mégalithes, se sont engagés pleinement dans l'élaboration d'un cadre d'actions, réunissant les outils nécessaires pour mettre en œuvre le Plan de gestion.

### 1. La démarche : une méthodologie collective et participative de l'élaboration des périmètres et du plan de gestion

Le plan de gestion, processus en soi, a capitalisé sur les dynamiques de travail mises en place de longue date.

Débutés en 2020, les travaux de son élaboration proprement dits se basent sur plusieurs constats fondateurs :

- 1- la nécessité de partir des éléments du terrain, des nombreux outils déjà en place ou des questionnements actuels ;
- 2- la nécessité de travailler dans le collectif, en intégrant tous les jalons de concertation possible (notamment les habitants) ;
- 3- la nécessité d'un accompagnement technique et pluridisciplinaire pour interroger la question du paysage et du territoire ;
- 4- la nécessité de renforcer la gouvernance pour la création du plan gestion.

Le plan de gestion s'est donc construit par étape, à partir d'une feuille de route commune déclinée dans le cadre de la Charte partenariale, signée en 2020, et enrichie dans le cadre d'un Comité de gouvernance dédié : le COTECH, placé sous la présidence du Sous-Préfet de Département.

Pour écrire ce document cadre de gestion dans la transversalité et la pluridisciplinarité, et répondre aux constats présentés plus haut, trois éléments ont été mis en place spécifiquement, accompagnés de temps de concertation :

- a) Création de trois groupes de travail dédiés – pilotés par un élu référent, au cœur de son élaboration
- b) Lancement de réunions publiques – afin d'associer les habitants
- c) Lancement d'un Plan de paysage – élément fédérateur au niveau macro

Son élaboration a mobilisé toutes les parties prenantes au niveau local, habitants compris, en lien avec l'État, et a transcendé les limites de compétence géographique ou matérielle de chaque structure.

#### a) Les groupes de travail

D'octobre 2021 à décembre 2023, 3 groupes de travail constitués de représentants de membres de l'association, d'institutions et d'acteurs du territoire se sont regroupés à raison d'une réunion tous les 3 mois, afin de concevoir et construire le plan de gestion, s'ajoutant à cela des sous-groupes de travail :

- Le groupe de travail Préservation

Il a pour objectif d'identifier les menaces qui pèsent sur le Bien actuellement et à l'avenir, d'échanger et de proposer des solutions pour garantir la préservation du Bien sur tout le territoire. Ces propositions se matérialisent par la rédaction de fiches-actions qui seront intégrées au dossier de candidature.



- Sous-groupe Entretien des monuments,
- Sous-groupe Suivi/anticipation des sites, qui a pour but de mettre en place des actions de suivi sur les sites pour garantir leur préservation à long terme.

- Le groupe de travail Médiation et valorisation

Problématiques :

- 1- Comment donner à comprendre le Bien patrimoine mondial ?
- 2- Comment améliorer l'appropriation collective du projet Patrimoine mondial ?

3 thèmes :

- 1- Médiation culturelle
  - 2- Appropriation collective
  - 3- Communication
- Sous-groupe Appropriation collective

- Le groupe de travail Urbanisme et paysages

Un travail par atelier sur les 4 thématiques suivantes :

- 1- Comment maîtriser l'urbanisation au regard de la présence des sites/lieux mégalithiques ?
- 2- Comment améliorer la qualité paysagère des sites/lieux mégalithiques en prenant en compte les éléments de paysage ?
- 3- Comment favoriser les déplacements doux pour découvrir les sites/lieux mégalithiques ?
- 4- Quel(s) processus ou stratégies à mettre en œuvre pour aménager les sites et permettre leur découverte ?

**b) Les réunions publiques « Et si on vivait les mégalithes ? » : aller à la rencontre des habitants pour mieux faire comprendre les enjeux du dossier, fédérer et co-construire le plan de gestion**

L'équipe de l'association est allée à la rencontre des habitants, une fois par mois, dans une commune membre de l'association, sous la forme de réunion publique participative et ouverte à tous.

Suite à une présentation générale du dossier, les habitants participent par petits groupes à la réflexion autour des enjeux du plan de gestion, grâce à la méthode « AFOM » (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), sous la forme de 3 questions :

- Et si on imaginait un tourisme durable autour des mégalithes ? (enjeux de protection, d'urbanisation et de gestion des flux)
- Et si les mégalithes étaient (un peu) à nous ? (enjeux de médiation et de valorisation)
- Et si vivre au milieu des mégalithes était possible ? (enjeux de préservation et d'urbanisation)

Dans l'ordre chronologique, les communes qui ont bénéficiées de ce dispositif entre janvier 2022 et décembre 2023 sont les suivantes :

Arzon, Plouharnel, Locmariaquer, La Trinité-sur-mer, l'Île-aux-Moines, Sarzeau, Le Bono, Larmor-Baden, Arradon, St-Gildas-de-Rhuys, Vannes, Crac'h, Carnac, Baden, Quiberon, L'Île-d'Arz, Saint-Philibert, Erdeven, Saint-Pierre-Quiberon, Ploemel.

Cette démarche continuera autant que de besoin.

### c) Le plan de paysage

Lauréat de l'appel à projets de la DREAL en 2021, Paysages de mégalithes a mis en place avec l'ensemble des parties prenantes du Bien Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan, un Plan de paysage d'une durée de deux ans. Piloté par un élu du territoire, il s'articule étroitement avec un groupe de travail dédié à la partie « urbanisme et paysage » du plan de gestion. Il fait suite à une étude paysagère menée en 2020 qui avait permis de consolider les périmètres du Bien, mais aussi, en se détachant de l'échelle du monument archéologique, d'aborder une phase de concertation, à l'échelle macro du territoire, impulsant une dynamique collective sur laquelle s'appuient les autres travaux du plan de gestion en cours.

Objectifs :

1. Fixer des objectifs de qualité paysagère partagés concernant :
  - le paysage in situ, seul élément permettant de lire le Bien dans sa globalité et donner à comprendre un paysage de l'époque néolithique,
  - qualifier l'accueil en accompagnant le visiteur vers les sites (volet aménagement du plan de paysage),
  - métamorphoser l'offre touristique et ses pratiques en requalifiant les modes de visites, les éléments de médiation et les flux de visites ;
2. Établir un référentiel méthodologique et pratique partagé à partir de fiches-actions thématiques conduites sur les axes prioritaires de l'étude paysagère préalable, choisis suite à des réunions de concertation entre acteurs du projet mais aussi habitants ;
3. Appuyer le portage du projet d'inscription à l'UNESCO par la mise en œuvre d'une démarche collective d'échanges et de partages en perspective de l'élaboration du plan de gestion du Bien, notamment par des ateliers thématiques (cf ci-dessous) ;
4. Proposer de grands principes de gestion paysagère du Bien, afin de restaurer ou améliorer le paysage actuel, en étudiant notamment les menaces qui pèsent sur les éléments du Bien afin d'en protéger l'intégrité.

La phase 2 du Plan Paysage a été réalisée de façon partagée. Elle a ainsi fait l'objet de nombreuses participations en plusieurs temps auprès des divers partenaires (services de l'Etat, Département, intercommunalités, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Grand site dunaire, collectivités, élus, associations ...) en mobilisant près de 90 personnes.

Ainsi, ont été organisés sur des demi-journées :

- un atelier dédié aux professionnels du tourisme et du patrimoine
- 7 ateliers thématiques autour des thèmes, concepts, outils et études à mobiliser pour mieux protéger et gérer les paysages de mégalithes ont été organisés sur différents temps et lieux du territoire.

## 2. Les instances de gouvernance

La gouvernance du Plan de gestion s'appuie sur deux entités :

- Le Comité de pilotage, qui constitue l'organe décisionnaire concernant la stratégie d'application du plan de gestion et est garant de sa gestion.
- L'association Paysage de Mégalithes, assure l'animation et le pilotage de l'ensemble de la démarche de candidature. Ses statuts seront modifiés pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion.

Le suivi technique, opérationnel et scientifique de la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion est assuré par trois instances, déjà en place :

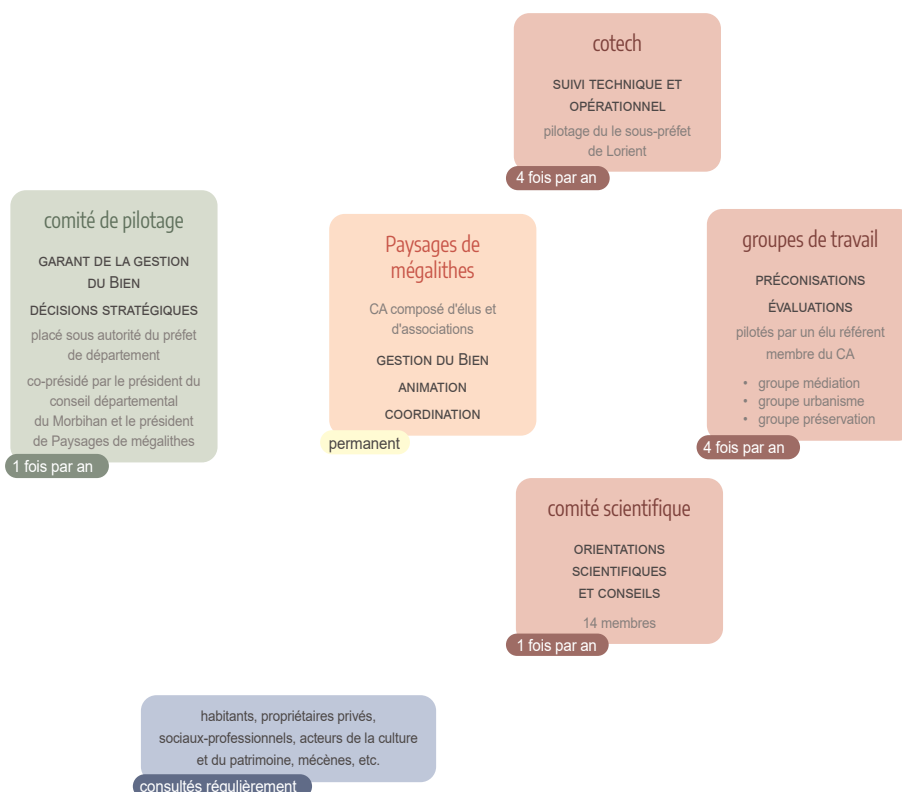
- Le Comité technique, qui définit les actions, assure le suivi et la mise en œuvre transversale du plan de gestion ;
- Le Comité scientifique reste garant de la qualité scientifique de la démarche. Il oriente et conseille l'association sur tous les aspects de recherche et de connaissance du Bien ;
- Les groupes de travail, au nombre de trois, émettent des préconisations et évaluations sur les sujets référents à la médiation, l'urbanisme et le paysage, la préservation des sites et monuments.

Les parties prenantes dans la gestion formalisent leur accord à appliquer le plan de gestion dans la Charte d'engagements, ratifiée par tous.

Enfin, dans une volonté de co-construction, de participation et d'appropriation collective, la gouvernance s'appuie sur un ensemble d'instances partenaires consultatifs, autant que de besoin. Elles resteront néanmoins à formaliser pour les propriétaires privés de monuments d'une part, et d'autre part pour les habitants, premiers ambassadeurs du Bien et de sa VUE.

### instance décisionnaire

### instances opérationnelles



### 3. Le rôle et les compétences des acteurs

La protection des éléments du Bien est déjà bien établie dans le cadre de la législation française, encadré par le Code du Patrimoine, le Code de l'urbanisme, le Code de l'Environnement et le Code des Collectivités territoriales. La protection au titre des Monuments Historiques est par ailleurs établie de longue date, certains édifices étant protégés depuis 1862, et des actualisations sont faites, notamment avec l'inscription de 44 monuments en 2022. Tous les édifices sont couverts au titre de l'archéologie depuis 2023.

Le Bien dans sa globalité et la zone tampon le cas échéant, seront concernés par un cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial qui a pour ambition de proposer une palette d'outils dédiés à la protection, la conservation et la mise en valeur du Bien, la préservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. En application du Code du patrimoine, le contenu de ce cahier sera porté à la connaissance des établissements publics respectivement porteurs des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) de Golfe du Morbihan Vanne agglomération et du Pays d'Auray, considérant que les SCoT sont des documents d'urbanisme intercommunaux qui encadrent l'aménagement du territoire, et avec lesquels les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), doivent être compatibles.

Le portage et la mise en œuvre du plan de gestion sont assurés par les maîtrises d'ouvrage légitimement en capacité d'intervenir. Cette gestion incombe prioritairement aux propriétaires, gestionnaires et garants de la VUE des sites : les communes, les deux structures intercommunales, le Centre des monuments nationaux, le département du Morbihan, l'État, chacun intervenant avec ses compétences dans ses limites administratives.

La Charte d'engagements, signée avec l'ensemble des acteurs, permet également d'associer le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte Gâvres-Quiberon, le Conservatoire du Littoral, la Région Bretagne, dans un cadre de référence pour les actions partenariales.

### 4. Des valeurs partagées pour guider l'action de gestion du Bien

Définies le 8 septembre 2022 en réunion transversale réunissant les acteurs du territoire, ces valeurs portent avec fierté l'ambition collective du territoire pour la gestion du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial, et orientent les actions dans ce cadre.

Elles ont été entérinées par le Conseil d'administration de Paysages de mégalithes du 28 octobre 2022 et par ses membres réunis en Assemblée générale du 18 novembre 2022. La Charte éthique portant ces valeurs a été validée en Assemblée générale du 28 avril 2023.

Les valeurs partagées du territoire et des acteurs des Mégalithes des rives du Morbihan ont été affirmées comme telles :

## 1. TRANSMISSION

AGIR pour la transmission d'un Bien commun, candidat à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, constitué de 5 attributs : ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépositions, paysage de littoral.

PARTAGER au plus grand nombre, grâce à l'éducation, l'appropriation collective et les projets culturels, les connaissances et la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien, dans un esprit de créativité, de curiosité et de quête du savoir, qui ont entouré ce Bien depuis le Néolithique.

## 2. MÉMOIRE

PARTIR en quête du savoir et du mystère ;

SOUTENIR la recherche scientifique ;

INVENTORIER les connaissances et les découvertes scientifiques, les rôles sociologiques et anthropologiques, les mythes et légendes du patrimoine mégalithique breton au fil des siècles ;

RESPECTER l'esprit des lieux ;

S'ENGAGER dans la transmission de ces diverses mémoires des mégalithes, mais aussi faire vivre leur part d'inconnu.

## 3. PRÉSERVATION

GARANTIR dans le temps la pérennité des critères d'intégrité et d'authenticité du Bien ;

SAUVEGARDER les sites et leur environnement, en valorisant les interconnexions entre eux, afin de préserver la lecture globale du Bien, et ainsi :

- garantir les meilleures conditions d'une interprétation scientifique ,
- donner à voir et à comprendre l'expression exceptionnelle d'un patrimoine unique au monde, à l'humanité, c'est-à-dire aux générations d'aujourd'hui et de demain.

PROTÉGER des altérations par la conservation et la restauration, l'entretien, l'aménagement, l'éducation, la sensibilisation, l'appropriation collective, la régulation de l'urbanisme et des flux de visite.

## 4. HÉRITAGE

S'APPROPRIER ET ANIMER cet héritage culturel vivant reçu en partage, en tant que maillon d'une chaîne de transmission, vers les générations futures, d'un Bien précieux, multiple, source de créativité et de riches opportunités ;

PÉRENNISER une des richesses du territoire ;

FAIRE RAYONNER le territoire constitutif de cette identité commune, au-delà de nos frontières, dans un esprit de fierté et d'ouverture.

## III. Les principes d'engagement

Les engagements mis en œuvre pour assurer à long terme la protection et la gestion du Bien visent à protéger les éléments matériels et immatériels de sa VUE : les sites archéologiques (monuments et sites) et le paysage, les différents attributs du Bien (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépositions, paysage de littoral). En trame de fond, une attention particulière a été portée à l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIXe siècle et au lien très fort lié à l'identité collective entre la Bretagne et les mégalithes.

Le territoire du Bien est une zone anthropisée depuis des millénaires et dont le tissu urbain s'accroît encore de nos jours. Dans ce territoire à enjeux multiples, soumis à une pression estivale marquée, il a semblé impératif de replacer les centaines de mégalithes dans une réalité quotidienne. Ce caractère temporel devait, nécessairement et parallèlement, se mettre en adéquation avec le caractère intemporel de la préservation de la VUE et capitaliser sur les nombreux outils déjà mis en place de préservation et de protection.

Chaque partie prenante signataire reconnaît la nécessité de se donner des règles collectives de gestion du périmètre du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Dans le cadre de la démarche, de la gouvernance et des valeurs rappelées ci-dessus, elles s'engagent à mettre en œuvre le plan de gestion du Bien, qui s'étend de 2024 à 2028, renouvelé tous les 5 ans, et dont les 6 enjeux stratégiques sont :

1. RENFORCER la recherche et la connaissance des attributs du Bien
2. FAVORISER l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous
3. ÉTENDRE les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien
4. GÉRER les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes
5. DÉPLOYER une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire
6. METTRE EN ŒUVRE une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

Chaque enjeu est décliné en fiches opérationnelles qui énoncent les actions et objectifs à plus court terme (5ans) (voir annexes).

Chaque partie prenante signataire s'engage également, collectivement, à :

7. MOBILISER ses compétences et ses moyens pour préserver et valoriser les sites et monuments mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, dans le respect de son paysage, et dans le respect des valeurs définies collectivement telles que mentionnées ci-dessus ;
8. PARTICIPER aux instances partenariales proposées pour animer et gérer la future inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et respecter les règles édictées dans ce cadre ;

Conscients d'être collectivement dépositaires de cet héritage et de cette mémoire, les élus et gestionnaires de ce territoire s'engagent à transmettre ce patrimoine mégalithique exceptionnel aux générations futures.

Cette Charte est l'expression de l'engagement du territoire autour de la Valeur universelle exceptionnelle des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, et constitue la base des enjeux et des engagements traduits dans le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription.



#### IV. Liste des contractualisations en cours

# E. PLAN DE GESTION DU BIEN



Conformément à l'article L.612-1 du code du patrimoine, l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du Bien Patrimoine mondial reconnu en application de la convention concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972.

Et, conformément aux articles 108 à 118bis des Orientations<sup>1</sup>, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre a ainsi été élaboré pour assurer la préservation de la VUE du Bien.

## A. UNE STRUCTURATION TRANSVERSALE DE SON ÉLABORATION

Le plan de gestion, processus en soi, a capitalisé sur les dynamiques de travail mises en place de longue date et présentées en partie 5.a(iii).

Débutés en 2020, les travaux de son élaboration proprement dits ont eu plusieurs constats fondateurs :

1. la nécessité de partir des éléments du terrain, des nombreux outils déjà en place ou des questionnements actuels ;
2. la nécessité de travailler dans le collectif, en intégrant tous les jalons de concertation possible (notamment les habitants) ;
3. la nécessité d'un accompagnement technique et pluridisciplinaire pour interroger la question du paysage et du territoire ;
4. la nécessité de renforcer la gouvernance pour la création du plan gestion.

Le plan de gestion s'est donc construit par étape, à partir d'une feuille de route commune déclinée dans le cadre de la Charte partenariale, signée en 2020, présentée en partie 5a, et enrichie dans le cadre d'un Comité de gouvernance dédié : le COTECH, placé sous la présidence du Sous-Préfet de Département.

Pour écrire ce document cadre de gestion dans la transversalité et la pluridisciplinarité, et répondre aux constats présentés plus haut, trois éléments ont été mis en place spécifiquement, accompagnés de temps de concertation (voir partie 5a(iii)):

1. Création de trois groupes de travail dédiés – chacun piloté par un élu référent, au cœur de son élaboration
2. Lancement de réunions publiques – afin d'associer les habitants
3. Lancement d'un Plan de paysage – élément fédérateur au niveau macro

Son élaboration a mobilisé toutes les parties prenantes au niveau local, habitants compris, en lien avec l'État, et a transcendé les limites de compétence géographique ou matérielle de chaque structure.

## B. SIX GRANDS ENJEUX DE GESTION POUR PRÉSERVER LA VUE

À l'issue des observations, constats et discussions dressés dans les groupes de travail, le Plan de Paysage et ateliers citoyens, six grands enjeux ont été formulés pour identifier et ouvrir

les pistes à poursuivre par les partenaires et les nouveaux chantiers d'excellence que la candidature doit ouvrir à court, moyen et long terme. La candidature joue en effet un rôle de levier pour interroger et mettre en perspectives les politiques, programmes et crédits existants.

Ces enjeux stratégiques constituent la colonne vertébrale de la gestion du Bien, sur un long terme.

Chaque enjeu est décliné en fiches opérationnelles qui énoncent les actions et objectifs à plus court terme (5ans).

Les engagements mis en œuvre pour assurer à long terme la protection et la gestion du Bien visent à protéger les éléments matériels et immatériels de sa VUE : les sites archéologiques (monuments et sites) et le paysage, les différents attributs du Bien (ouvrages de stèles, tombeaux, art pariétal, dépositions, paysage de littoral). En trame de fond, une attention particulière a été portée à l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et au lien très fort lié à l'identité collective entre la Bretagne et les mégalithes.

Le territoire du Bien est une zone anthropisée depuis des millénaires et dont le tissu urbain s'accroît encore de nos jours. Dans ce territoire à enjeux multiples, soumis à une pression

estivale marquée, il a semblé impératif de replacer les centaines de mégalithes dans une réalité quotidienne. Ce caractère temporel devait, nécessairement et parallèlement, se mettre en adéquation avec le caractère intemporel de la préservation de la VUE et capitaliser sur les nombreux outils déjà mis en place de préservation et de protection.

De plus, la mobilisation de l'ensemble des acteurs, usagers, décisionnaires locaux et législateur, gestionnaires et habitants était un élément à faire perdurer lors de l'application du plan de gestion.

Les enjeux sont donc transversaux dans leurs approches, leurs thématiques et dans les personnes mobilisées. Ils relèvent de la connaissance, de la protection, de la valorisation, de la transmission et de la gouvernance :

1. Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien
2. Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous
3. Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien
4. Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes
5. Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire
6. Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

L'intégralité du plan de gestion, avec les déclinaisons en fiches actions opérationnelles, figure en annexe.

## C. LES ACTEURS ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU BIEN

Les parties 5b et 5c du présent dossier avaient décrit les deux premiers piliers complémentaires du Plan de Gestion : la réglementation, garante de la protection du Bien et la contractualisation, preuve concrète de l'engagement des différents partenaires, à différentes échelles, à respecter et traduire les principes fondateurs de la Charte d'engagement présentée en partie 7b.

En complément de la Charte, un dispositif institutionnel et technique sera mis en place et présenté en enjeu numéro 6 du plan de gestion. En résumé, il s'appuie sur les instances mise en place aujourd'hui, dont la pertinence et l'efficacité ont été testées lors de ses dernières années.

La proposition d'inscription des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan mobilise les acteurs du territoire depuis 2012. La préservation de la VUE du Bien est partagée entre plusieurs acteurs, impliqués à différents niveaux. Au cœur du processus, il y avait, au démarrage du projet, les élus politiques des communes et du Département, techniciens des collectivités, services de l'État

en région, Centre des monuments nationaux et comité scientifique international. Depuis, l'ensemble des partenaires a été réuni et se regroupe pour la partie opérationnelle dans les groupes de travail mis en place par Paysages de Mégalithes, organe de portage de la candidature, et dans le Comité de Pilotage, organe décisionnaire mis en place en 2014 (voir partie 5).

## Les gestionnaires du Bien :

Le portage et la mise en œuvre du plan de gestion sont assurés par les maîtrises d'ouvrage légitimement en capacité d'intervenir. Cette gestion incombe prioritairement aux propriétaires, gestionnaires et garants de la VUE des sites : les communes, les deux structures intercommunales, le Centre des monuments nationaux, le département du Morbihan, l'État, chacun intervenant avec ses compétences dans ses limites administratives.

La Charte d'engagement, signée avec l'ensemble des acteurs, permet également d'associer le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte Gâvres-Quiberon, le Conservatoire du Littoral, la Région Bretagne, dans un cadre de référence pour les actions partenariales.

## Les missions de la structure de gestion :

La structure de gestion est essentielle pour garantir la sauvegarde du Bien, Paysages de mégalithes assurera ce rôle. L'association, en place depuis 2012, verra ses statuts évoluer une fois le Bien inscrit. Ses missions seront alors les suivantes :

- s'assurer le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du Bien ;
- promouvoir et diffuser la VUE du Bien ;
- organiser et animer la concertation entre les organes constitutifs de la gouvernance, les propriétaires et gestionnaires publics des sites et monuments ;
- élaborer le programme d'actions du plan de gestion et favoriser sa mise en œuvre ;
- veiller au respect des valeurs exprimées dans la charte d'engagement ;
- organiser et animer la concertation avec la population locale et les propriétaires privés de monuments ;
- suivre et évaluer les actions du plan de gestion afin d'élaborer les rapports de gestion prévu par la Convention du Patrimoine mondial.

## instance décisionnaire

### comité de pilotage

GARANT DE LA GESTION  
DU BIEN

#### DÉCISIONS STRATÉGIQUES

placé sous autorité du préfet  
de département

co-présidé par le président du  
conseil départemental  
du Morbihan et le président  
de Paysages de mégalithes

1 fois par an

## instances opérationnelles

### cotech

SUIVI TECHNIQUE ET  
OPÉRATIONNEL

pilotage du le sous-préfet  
de Lorient

4 fois par an

### Paysages de mégalithes

CA composé d'élus et  
d'associations

GESTION DU BIEN

ANIMATION

COORDINATION

permanent

### groupes de travail

PRÉCONISATIONS

ÉVALUATIONS

pilotés par un élu référent  
membre du CA

- groupe médiation
- groupe urbanisme
- groupe préservation

4 fois par an

### comité scientifique

ORIENTATIONS  
SCIENTIFIQUES  
ET CONSEILS

14 membres

1 fois par an

habitants, propriétaires privés,  
sociaux-professionnels, acteurs de la culture  
et du patrimoine, mécènes, etc.

consultés régulièrement

## D. SYNTHÈSE DES ENJEUX

### Enjeu numéro 1

#### Renforcer la recherche et la connaissance des attributs du Bien

Élément fondamental à toute action, de préservation ou de valorisation, il reste de nombreux champs à explorer ou à renforcer, pour plusieurs raisons principales :

- la recherche scientifique s'est considérablement enrichie ces dernières années ;
- les monuments et sites sont présentés de façon nouvelle et ce nouveau paysage de mégalithes entraîne un changement de perception qui doit être alimenté à tous les échelons ;
- la connaissance et le meilleur moyen de lutter contre l'oubli qui est extrêmement préjudiciable aux sites archéologiques.

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

Les sites archéologiques du Bien font l'objet d'études depuis des siècles, qui aujourd'hui sont disséminées dans toute l'Europe et que Paysages de Mégalithes travaille à regrouper dans une base de données depuis des années. Mais la connaissance des attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) liés aux dépôts mobiliers et au paysage, ou encore l'interaction entre les attributs eux-mêmes, qui permet la cohérence de l'ensemble, sont aujourd'hui trois axes à renforcer. La transmission des connaissances techniques via des chantiers écoles, dont le premier a été mené en 2019 a également été souhaité, ainsi qu'une ouverture aux réseaux d'échanges tant nationaux qu'internationaux.

Cet enjeu interroge la connaissance du Bien dans sa globalité, scientifique, technique et historique.

#### IMPACTS SUR LA VUE

Toute préservation passe nécessairement par la connaissance, qui est assez disparate en fonction des attributs de la VUE. Ainsi, enrichir la compréhension des éléments matériels mais aussi immatériels et l'ensemble des valeurs de la VUE : les sites archéologiques et le paysage, mais aussi l'imaginaire collectif qui s'est développé autour de ce territoire, notamment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et le lien très fort lié à l'identité collective entre la Bretagne et les mégalithes, est un enjeu fondamental.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Bien et zone tampon

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Collecter et organiser les archives et bibliographie des monuments
- Favoriser la recherche scientifique pour consolider la connaissance des éléments constitutifs du Bien
- S'inscrire au sein de réseaux de coopération, de recherche, de développement
- Pérenniser des chantiers écoles de haute technicité en restauration
- Recenser et valoriser les éléments de compréhension du maillage territorial
- Recenser et valoriser les éléments immatériels liés au territoire et aux sites
- Élaborer une interface de consultation des données cartographiques liées au bien et à sa gestion

Le plan de gestion étant avant tout un document opérationnel, partagé, à destination de l'ensemble des acteurs, les enjeux 2, 3 et 4 répondent aux interrogations exprimées lors des différentes rencontres et réunions concernant :

- la gestion des monuments dans leurs spécificités propres
- la gestion du tourisme et des flux
- la qualification entre urbanisme et monuments
- le lien entre les abords urbains ou naturels et monuments

Trois grands enjeux ont donc été dégagés :

- Enjeu n°2 : Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous
- Enjeu n°3 : Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniaux à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien
- Enjeu n°4 : Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes

## Enjeu numéro 2

### Favoriser l'appropriation collective et le partage des valeurs du Bien par tous

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

Depuis des siècles, le Morbihan et plus largement la Bretagne, a un attachement fort aux mégalithes, lié à une présence matérielle de ces vestiges dans le paysage de la vie quotidienne. Cependant, depuis quelques décennies le lien intuitif avec ces monuments tend à s'effacer. Les causes en sont multiples et complexes. L'enjeu n°2 a pour objectif de remettre ces monuments au cœur de la vie des habitants. Afin de créer un récit collectif et de favoriser la connaissance des valeurs du Bien, il est également nécessaire de mobiliser et de coordonner les acteurs, éventuellement de créer de nouveaux outils communs.

Pour cela trois grands items ont été choisis :

- deux types de publics pour lesquels une politique spéciale doit être déployée (fiches a, b et c)
- les musées, comme portes d'entrées privilégiées pour se (ré) approprier l'histoire du territoire (fiches d et e)
- les outils à développer (fiches f, g, h)

#### IMPACTS SUR LA VUE

La mise en place du plan de gestion est conçu comme un vecteur de développement culturel pour l'ensemble du territoire. Préserver les attributs du Bien pour le transmettre aux générations futures, par, pour et avec les habitants est un enjeu fondamental du plan de gestion.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon  
« Villes portes partenaires »

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Favoriser l'appropriation des plus jeunes, par des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- Favoriser l'implication des propriétaires privés de monuments
- Élaborer des éléments de langages communs pour les communicants et acteurs du territoire UNESCO
- Sauvegarder et valoriser les collections : le projet de nouveau musée de Préhistoire de Carnac
- Sauvegarder et valoriser les collections : faire du musée d'histoire et d'archéologie de Vannes une porte d'entrée sur le Bien
- Développer les outils numériques permettant une lecture et compréhension du Bien
- Créer un panel de supports pédagogiques et de médiation à destination de différents publics
- Faire vivre le Bien pour tous et par tous : Initier une « saison culturelle UNESCO »

## Enjeu numéro 3

### Étendre les protections réglementaires et les outils de gestion patrimoniale à l'ensemble des documents de planification afin de préserver l'intégrité des éléments constitutifs du Bien

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

Plus d'un tiers des monuments et sites du Bien (41%) font l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques et tous font l'objet d'une veille archéologique, grâce aux zones de présomption de prescription archéologique. Le paysage est également parfois porteur d'une protection réglementaire, notamment celui du Golfe du Morbihan. Des dispositifs réglementaires déjà efficaces sont donc déjà en place. Cependant, plusieurs éléments ont été identifiés permettant de rendre la protection réglementaire optimale pour le Paysage culturel, au niveau des Codes de l'Urbanisme, du Patrimoine ou encore de l'Environnement.

Une attention particulière a été portée à la gestion du Bien dans sa globalité, grâce à la mise en place d'un outil spécifique, le cahier de référence « mégalithes et Patrimoine mondial », fondé sur la valeur patrimoniale et paysagère du Bien.

L'enjeu s'articule autour de deux axes :

- les outils qui sont du ressort de l'État
- les outils de stratégie de planification qui sont du ressort des collectivités, en application des différents codes nationaux

#### IMPACTS SUR LA VUE

La mosaïque des dispositifs est un gage de protection mais renforce parallèlement le besoin d'harmonisation pour la gestion du Bien : protéger chaque élément constitutif autant que faire se peut mais aussi déployer un outil pour le Bien en général.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Mettre en place un cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial, pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme
- Intégrer les composantes du Bien dans les documents d'urbanisme ou de planification
- Maîtriser l'urbanisation grâce aux outils réglementaires
- Continuer à protéger les monuments au titre des Monuments Historiques et leurs abords
- Renforcer et actualiser les protections existantes en matière de paysage sur le Golfe du Morbihan au titre des Monuments naturels et Sites inscrits ou classés



## Enjeu numéro 4

### Gérer les risques concernant l'intégrité du Bien et renforcer les solutions existantes

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

Plusieurs risques majeurs ont été dégagés lors des réflexions collectives et certains ont été estimés comme suffisamment importants pour être traités à part, comme autant de points de vigilance ou autant d'exemples de bonnes pratiques mises en place et à faire perdurer, voire à déployer plus largement :

- la perte du caractère « aquatique » du Bien ou de certains sites (fiches a et b)
- le bon entretien des sites, tant pour les monuments que pour leur environnement naturel (fiches c et d)
- l'impact du changement climatique (fiche e)
- enfin deux focus sont faits sur des sites emblématiques du dossier à forts enjeux de préservation : le monument de Gavrinis et le site de Carnac (fiche f et g)

Dès à présent, des solutions sont étudiées pour remédier à ses différents risques, s'inscrivant parfois dans le temps long. La question des risques liés à la fréquentation, notamment touristique, est traitée dans un point séparé, en enjeu numéro 5.

#### IMPACTS SUR LA VUE

La préservation de la VUE passe par la préservation des éléments constitutifs du Bien. Certains sont trop atypiques pour en tirer des pratiques à établir sur l'ensemble du Bien, et méritent d'être traités à part afin de ne pas affaiblir l'ensemble de l'intégrité du paysage culturel. Ils peuvent par ailleurs faire l'objet d'une intervention dans le cadre d'une autre fiche de gestion.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Maintenir l'intégrité de l'environnement littoral ou riparien du Bien
- Maintenir l'intégrité des sites sur zone d'estran et immergés
- Organiser le suivi de l'état des sites
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité des espaces naturels et paysagers accueillant les mégalithes
- Entretenir les monuments et leurs abords
- Qualifier l'impact du changement climatique sur le Bien et la zone tampon
- Maintenir l'intégrité du monument de Gavrinis : projet de dérestauration
- Maintenir l'intégrité naturelle d'un site très fréquenté : les alignements de Carnac

Enfin l'enjeu numéro 5 est dédié intégralement à la question de la stratégie touristique et de la gestion des flux. Plusieurs principes ont été faits à partir des constats présentés dans la partie 5.h du dossier, qui sont repris en fil rouge :

- Monuments en accès libres, sauf les quatre sites aujourd'hui couverts par une billetterie (alignements de Carnac, ensemble du Grand Menhir à Locmariaquer, Petit Mont à Arzon et Gavrinis à Larmor Baden)
- Répartition des flux sur l'ensemble du territoire et les sites
- Tourisme des quatre saisons pour éviter les pics en saison estivale
- Circulations douces et itinérances hors voitures
- Ouvertures ciblées et raisonnées des sites, en privilégiant le respect de la condition sanitaire du monument ou le respect de la propriété (si privé), et celui de son environnement naturel, avant toute considération de valorisation
- Mise en place d'une stratégie homogène avec les acteurs du tourisme, dépassant les limites administratives des structures.

## Enjeu numéro 5

### Déployer une stratégie touristique et organiser la gestion des flux à l'intérieur du Bien et sur l'ensemble du territoire

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

À l'ère du tourisme de masse aux effets parfois ravageurs sur les Biens dans le monde, la gouvernance du Bien souhaite aller vers un tourisme durable, mettant en valeur les richesses, tant patrimoniales qu'historiques et environnementales. Le territoire est depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle un lieu de villégiature apprécié, qui a pu mettre en place des acteurs et des outils pour réguler les flux, qu'il faudra déployer en tenant compte des spécificités du Bien. Cet enjeu est partagé en trois grands thèmes :

- la stratégie générale touristique à l'échelle du Bien (fiches a, b et c)
- la déclinaison opérationnelle à l'échelle du bien (fiches d et e)
- la déclinaison opérationnelle à l'échelle des monuments, incluant un focus sur le projet spécifique d'accueil à Petit-Mont, à Arzon (fiches f, g et h)

#### IMPACTS SUR LA VUE

Le sud Morbihan est une destination touristique appréciée depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et la gestion des flux, notamment en période estivale est un enjeu qui impacte directement la préservation des monuments et l'intégrité du Bien. L'objectif est de pouvoir anticiper les pics de fréquentation, et réguler ces flux, grâce à une réflexion concertée et partagée avec l'ensemble des partenaires.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon  
« Villes portes partenaires »

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Mettre en place un plan tourisme adapté aux monuments et aux sites afin d'organiser la gestion des flux sur l'ensemble du territoire UNESCO
- Élaborer un plan de communication et de promotion avec les professionnels du tourisme pour des référentiels communs en accord avec les valeurs du Bien
- Formaliser des circuits de randonnées et des circulations douces pour découvrir le Bien
- Déployer une signalétique interprétative sur l'ensemble des monuments et sites accessibles au public
- Qualifier l'impact de la fréquentation sur les sites
- Continuer les études d'aménagements des sites, et leur mise en œuvre opérationnelle
- Qualifier l'accueil sur le site de Petit-Mont

La mise en œuvre du Plan de Gestion dans sa complexité transcende les limites de compétence géographique ou matérielle des institutions présentes sur le territoire et nécessite une concertation entre de très nombreux partenaires. Afin de garantir la pérennité de la démarche et l'intégrité du Bien à l'avenir, le Plan de Gestion se conclut par la description du dispositif institutionnel et technique qui est proposé pour gérer le Bien Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan.

## Enjeu numéro 6

### Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

#### SYNTHÈSE DES CONSTATS

L'association Paysages de Mégalithes est la structure qui porte aujourd'hui le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour la mise en application du Plan de gestion, cette structure doit évoluer soit dans ses missions soit dans sa forme juridique. Une réflexion est actuellement en cours sur ces aspects.

#### IMPACTS SUR LA VUE

La formalisation d'un système de gestion efficace du Bien est nécessaire pour assurer la préservation de la VUE et la pérennité de la démarche.

#### PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Le Bien, la zone tampon

#### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLES DES ENJEUX

- Quelle structure de gestion du Bien ?

## Fiche action n°1.a

## Collecter et organiser les archives et bibliog

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>OBJECTIF</b>                                                                    | Permettre une meilleure connaissance de la bibliographie et des archives des sites- aujourd'hui réparties dans toute l'Europe – via un recensement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Description de l'action</b>                                                     | Recensement, inventaire, description des archives, et mise à jour de la bibliographie, en lien avec le Comité scientifique international du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Responsable</b>                                                                 | Paysages de Mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire, puis consultation des fonds d'archives</li> <li>• Description des fonds d'archives dans la base de données documentaire et indexation des sites</li> <li>• Intégration de visuels des archives selon possibilités légales (lien vers archives déjà mises en lignes par d'autres institutions ou accessibles sur identification depuis un serveur dédié)</li> <li>• Recherche de nouveaux fonds d'archives</li> <li>• Mettre à jour la bibliographie, intégrée dans la base de donnée documentaire, avec indexation des sites</li> </ul> <p>En juin 2022, plus de 4000 notices dans la base de données documentaire et 57 institutions de conservation d'archives nous intéressant recensées.<br/>Les données recueillies et mises en forme sont accessibles dans une base de données en ligne, accessible via un mot de passe aux acteurs du dossier. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de partenaires ont accès à cet outil.<br/>Une réflexion sur la mise à disposition du grand public de données issues de cet outil peut être envisagée.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ressources humaines</b>                                                         | PDM – 1 ETP ,chargée de mission en CDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Partenaires</b>                                                                 | Comité scientifique international                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ressources documentaires</b>                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archives publiques et privées nationales et internationales</li> <li>• Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</li> <li>• UMR 6566 CReAAH</li> <li>• Archives départementales (AD) d'Ille-et-Vilaine</li> <li>• AD Haute-Garonne</li> <li>• AD Eure</li> <li>• AD Vendée</li> <li>• AD Côtes d'Armor</li> <li>• AD Finistère</li> <li>• AD Morbihan</li> <li>• AD Puy-de-Dôme</li> <li>• Archives diocésaine de Vannes</li> <li>• archives municipales Vannes</li> <li>• archives nationales</li> <li>• Archiv Pfahlbaumuseum Unteruhldingen</li> <li>• Ashmolean Museum</li> <li>• bibliothèque de l'Institut de France</li> <li>• bibliothèque de la société polymathique du Morbihan</li> <li>• BNF</li> <li>• Bibliothèque municipale du Havres</li> <li>• bibliothèque universitaire droit-économie-gestion Rennes 1</li> <li>• The British Library</li> <li>• Base Cartolis de Le Carton Voyageur, musée de la carte postale</li> <li>• Cinémathèque de Bretagne</li> <li>• château de Terre-Neuve</li> <li>• Guernsey Museum and Art Gallery</li> <li>• Institut de Paléontologie Humaine</li> <li>• Institution of engineering and Technology</li> <li>• INA</li> <li>• INHA</li> <li>• bibliothèque Les champs libres</li> <li>• Le Louvre</li> <li>• Maison de Victor Hugo - Hauteville House</li> <li>• Mucem</li> <li>• Musée d'Archéologie Nationale</li> <li>• Musée de Bretagne</li> <li>• musée des Beaux-Arts d'Angers</li> <li>• musée Dobrée</li> <li>• musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée</li> <li>• musée du Quai Branly</li> <li>• musée départemental Albert-Kahn</li> <li>• musée Nicéphore Niépce</li> <li>• Musée de Préhistoire de Carnac</li> <li>• Museo Arqueológico Nacional. Espagne</li> <li>• Museum d'histoire naturelle</li> <li>• Museum of Archaeology and Antropology. Cambridge</li> <li>• Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine</li> <li>• médiathèque Les Capucins</li> <li>• National Monuments Record of Scotland</li> <li>• Northamptonshire Central Library</li> <li>• The Royal Institution</li> <li>• Service historique de la Défense</li> <li>• Service régional de l'archéologie</li> <li>• Society of Antiquaries of London</li> <li>• sous-direction de l'archéologie</li> <li>• Wiltshire Museum</li> <li>• UDAP Morbihan</li> <li>• Université Bordeaux Maigne</li> </ul> |
| <b>Ressources financières</b>                                                      | RH PDM : 13 900€ au total // ¼ ETP chargée de mission documentation et géomatique, soit 12 500€ par an + 2% ETP chargée de préservation, soit 1 400€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Évaluations</b>                                                                 | Enrichissement de la base régulièrement, suivi par le Comité scientifique international                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Calendrier

Depuis 2017 – toujours en cours

Fiche action n°1.b

Favoriser la recherche scientifique pour connaître les éléments constitutifs du Bien



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Faire vivre la recherche scientifique autour des mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la diversification des approches et domaines de recherches (archéologie, paysage, géographie, tourisme, anthropologie sociale, conservation-restauration, histoire, science de l'éducation, sciences de l'environnement, etc...)</li> <li>Développer des programmes de recherche thématiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Responsable</b>              | DRAC Bretagne (Service Régional Archéologie) ou Paysages de mégalithes ou Universités – UMR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des appels à projet de recherche à l'échelle du territoire de la candidature, et au-delà, notamment l'international (voir fiche 2.b)</li> <li>Mettre en place des partenariats avec les universités et les directeurs de recherche</li> <li>Mission à lancer : notamment, réaliser des plans des sites et monuments mégalithiques, qui viendraient en compléments des plans anciens, quand ils existent</li> <li>Nourrir la recherche par les éléments issus de l'archéologie préventive</li> <li>Poursuivre la recherche en conservation-restauration, entamée en 2019, à l'INP et Université de Cergy</li> <li>Proposer des thématiques de recherches pluridisciplinaires afin d'aborder le Bien sous différents angles (perception sociale, changement climatique, construction paysagère, gestion durable..)</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | École doctorale ESC, UMR 6566 Creaah CNRS, École Universitaire de Recherche Humanités, Création, Patrimoine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Partenaires</b>              | Idem « responsable », Musées, SDAM, Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base de données documentaire de Paysages de mégalithes, Bibliothèque du SRA et Archives diverses, carte archéologique, bibliothèques universitaires et centres de documentation, collections archéologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : jusqu'à 43 800€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets ponctuels – jusqu'à 20 000€/an en prestations et production – recevant des subventions fléchées de la Région Bretagne</li> <li>RH PDM : 20% ETP Chargée de préservation, soit 13 800€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de mémoire de recherche soutenus, nombre d'appel à projet de recherche publié, nombre de publications scientifiques et rapports de fouilles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Calendrier

- Thèse sur la conservation-restauration d'Emilie Heddebaut : 2019 – 2025 ;
- 1 à 2 projets ponctuels en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur construits chaque année depuis 2014 ;
- Colloque de restitution en 2025.

## Fiche action n°1.c

## S'inscrire au sein de réseaux de coopération développement



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Développer les échanges transversaux et thématiques sur les bonnes pratiques. Nouer des partenariats internationaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Description de l'action</b>  | Plusieurs pistes sont à approfondir dans les champs scientifiques (voir fiche 1.b) et de réseau des Biens du Patrimoine Mondial, ou encore des réseaux européens patrimoniaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les réseaux scientifiques pluridisciplinaires déjà existants (tourisme, environnement, etc.), notamment : Conseil scientifique du PNR du Golfe du Morbihan, universités et laboratoires de recherche internationaux</li> <li>Développer les réseaux en archéologie, via le comité scientifique international</li> <li>Conserver : une thèse de doctorat en cours sur la conservation-restauration des monuments mégalithiques permet de nouer des relations avec des professionnels à l'étranger (Espagne, Danemark...), par ailleurs un colloque international aura lieu en 2024, porté par la DRAC Nouvelle Aquitaine, Paysages de Mégalithes en est partenaire</li> <li>Adhérer à La Route Européenne des Mégalithes, en lien avec l'ensemble des mégalithes de Lanvaux (Morbihan) qui y figure déjà</li> <li>Renforcer l'implication dans les réseaux de médiation archéologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau régional, via le Réseau des Sites Préhistoriques de Bretagne (RSPB), dont Paysages de Mégalithes est membre</li> <li>Au niveau national, le Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle « Patrimoine Archéologique », piloté par l'EPCC de Bibracte</li> </ul> </li> <li>Renforcer les réseaux de coopération entre les Biens français, ainsi que quelques sites candidats, via l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM), dont Paysages de Mégalithes est membre</li> <li>Renforcer les réseaux de coopération avec des Biens à l'international, notamment les sites mégalithiques</li> <li>Pérenniser et développer des projets universitaires dans des domaines transversaux (voir fiches 1.b, 1.c et 1.d)</li> <li>Renforcer les coopérations via la Région Bretagne, notamment l'Irlande et le Japon</li> <li>Proposer des partenariats ponctuels et locaux avec le Cpie Val de Vilaine- Association Nature et Mégalithes, le Centre de Monteneuf, Espace des sciences à Rennes (animation du Pôle Bretagne culture scientifique), INRAP, Eveha lors de fouilles de sites mégalithiques (visites chantier de fouille lors de portes ouvertes et JEA).</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Partenaires</b>              | GMVa, AQTA, réseaux des DRAC, UBS, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, ABFPM, Département, Région Bretagne, RSPB, CPIE Val de vilaine, Centre de Monteneuf, Espaces des sciences de Rennes, INRAP, Eveha, UBO (UMR AMURE), CReAAH, DRASSM, Adramar, Centre français du patrimoine culturel immatériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ressources documentaires</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : 8 560€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 000€/an dédiés aux actions (prestations, production)</li> <li>RH PDM : 5 560€ au total // 7% ETP chargée de préservation, soit 4 800€ + 2% ETP chargée de médiation et d'animation des réseaux, soit 760€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de sites touchés et d'actions engagées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## Calendrier

Actions poursuivies et renforcées chaque année.

Fiche action n°1.d

Pérenniser des chantiers écoles de haute t

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Informier et transmettre un savoir ainsi qu'un savoir-faire en matière de conservation-restauration à des élèves restaurateurs en formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Description de l'action</b>  | Former et sensibiliser des élèves restaurateurs du patrimoine d'au moins une des quatre écoles habilitées à travailler sur les collections publiques aux problématiques de conservation-restauration de monuments mégalithiques (voir fiche 1.b et 1.c)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes et CMN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir sur le terrain des étudiants restaurateurs sur plusieurs jours avec un ou deux encadrants des écoles.</li> <li>• Observer sur des sites de préférence publics, notamment géré par le CMN, diverses formes d'altérations et de risques d'altérations, afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Faire découvrir le contexte de conservation de vestiges archéologiques préhistoriques, patrimoine peu étudié en conservation-restauration</li> <li>◦ Mettre en place un suivi des désordres affectant les sites à long terme</li> <li>◦ Travailler à des propositions de préconisations de conservation préventive et curative éventuellement</li> </ul> </li> <li>• Rédiger des rapports de suivi (voir fiche 4.c)</li> </ul> <p>Dans un deuxième temps, ouvrir les chantiers à des sites de gestion et de propriétés plus variées, en fonction des altérations déjà observées sur les monuments.</p> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Un restaurateur du patrimoine (PDM), un conservateur du patrimoine (CMN)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Partenaires</b>              | Institut National du Patrimoine, Paris I Panthéon-Sorbonne, École TALM de Tours et École des Beaux-Arts d'Avignon, DRAC Bretagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources documentaires</b> | Agogué, Olivier et Emilie Heddebaut. Veille sanitaire, conservation et restauration du patrimoine mégalithique : la situation des monuments nationaux de Carnac et Locmariaquer. Les Nouvelles de l'archéologie. 2020, n°162, pp. 65-70.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget Paysages de mégalithes : 7 500€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 000€ de fournitures</li> <li>• RH PDM : 8% ETP chargée de préservation, soit 5 500€</li> </ul> <p>À la charge des partenaires : Logement assuré par le CMN, transport à la charge des écoles</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de chantiers organisés et rapports produits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Calendrier

2019 : Étudiantes de l'Institut National du Patrimoine et de L'École des Beaux-Arts de Tours  
2024 : un chantier programmé en juin  
Puis un chantier tous les 2 ans



## Fiche action n°1.e

## Recenser et valoriser les éléments de comp



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Les monuments et sites du Bien sont en interaction les uns avec les autres ainsi qu'avec le paysage qui les accueille. Ces interactions restent à qualifier précisément puis à les préserver.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Description de l'action</b>  | <p>Le maillage territorial entre les monuments et sites du Bien est composé à la fois d'éléments patrimoniaux historiques comme les murets en pierres sèches et d'éléments relatifs au paysage et au patrimoine naturel (milieux naturels), et ce au regard des éléments topographiques et géologiques du territoire.</p> <p>Deux actions ont été entamées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un recensement des murets en pierres sèches, mené dans le cadre de l'opération d'Inventaire participatif du patrimoine bâti et mobilier du territoire de la Communauté de commune Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), qui élabore sa candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Les murets de pierre sèche ont été bâtis par emprunt de matériaux des structures anciennes, et notamment les mégalithes. Parfois un muret s'appuie sur un alignement de menhirs. Le recensement participatif des murets de pierre sèches a été réalisé sur le territoire du PNR, comme élément patrimonial constitutif des corridors écologiques et patrimoine bâti maritime. L'inventaire pourra à terme se déployer sur le territoire de GMVa.</li> <li>2. Une qualification des points de vue paysagers à préserver, mettant en relation les monuments entre eux ainsi que les monuments avec des endroits clés du paysage de littoral, et en lien avec les situations topographiques des sites et monuments. Cette qualification devra prendre en compte les enjeux liés au patrimoine naturel, mais aussi à l'urbanisation du territoire pour éviter des connexions paysagères anachroniques (notamment avec l'urbanisation récentes)</li> </ol> <p>Deux actions sont en projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. inventaire des milieux landicoles : les mégalithes et les sites historiques situés sur des promontoires sont fortement liés au patrimoine écologique des landes de Bretagne au regard des sols pauvres et acides de ces milieux. Le lien entre landes et le Bien est important et fort dans l'histoire notamment de l'utilisation de ces espaces, et parce qu'ils constituent des milieux favorables à la préservation des mégalithes, car historiquement non exploités ou pâturés. Le recensement de ces liens est un élément qui pourra mettre en relation préservation du Bien en lien avec le patrimoine naturel. Le département du Morbihan prévoit déployer en 2024-2025 un « plan départemental de la forêt élargi aux landes », qui pourra accompagner ce type de projet d'inventaire.</li> <li>4. identifier les autres éléments du maillage territorial à recenser</li> </ol> |
| <b>Responsable</b>              | AQTA et Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement participatif des murets en pierres sèches comportant, ou non, des mégalithes. Porté par la Communauté de communes AQTA, il sera réalisé par des bénévoles formés à la méthode et à l'outil de recensement de la Région Bretagne. Intégrer les éléments du PNR sur les murets en tant qu'habitat biodiversité.</li> <li>• Inventaire des points de covisibilité et points de vue entre monuments et le rapport au littoral</li> <li>• transférer/diffuser les données sur la plateforme SIG de l'association et celles des structures intercommunales (voir fiche 1.g)</li> <li>• Alimenter les documents de planification (voir fiche 3.b)</li> <li>• Inventorier les milieux landicoles et mettre en valeur ces milieux (cf. conservatoire national botanique de Brest), ces milieux peuvent être des indicateurs de conservation des mégalithes, qualifier le nombre de mégalithes dans les habitats</li> <li>• S'associer au travail en cours d'inventaire des croix et calvaires de Bretagne, qui ponctuellement réutilisent des mégalithes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources humaines</b>      | Équipe de Paysage de mégalithes. Une personne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Partenaires</b>              | AQTA, GMVa, Syndicat Mixte Dunes Sauvages pour l'inventaire des murets, PNR du Golfe du Morbihan. ENS Département du Morbihan, Associations de protection du patrimoine (ex : La Maison Forte), Croix et Calvaires de Bretagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base de données documentaire et SIG de Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources financières</b>   | RH PDM : 2% ETP Chargée de préservation, soit 1 400€<br>Ressources internes des partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Évaluations</b>              | Rapports de chaque étude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Calendrier

Lancement de l'inventaire participatif dans le cadre de la candidature au PAH d'AQTA en octobre 2022

Lancements des inventaires participatifs avec les associations locales sur les covisibilités, les milieux landicoles ou les croix et calvaires à partir de 2024.

Accompagnement par le « plan départemental de la forêt et des landes » dès 2024-2025.

## Fiche action n°1.f

## Recenser et valoriser les éléments immatériels

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Renforcer l'appropriation collective du Bien et sauvegarder le patrimoine immatériel lié aux monuments et lieux pour le transmettre aux générations futures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le patrimoine immatériel lié au Bien</li> <li>• Inventaire des contes populaires locaux traitant des mégalithes</li> <li>• Recueil de la mémoire collective liée aux mégalithes du Bien</li> <li>• Favoriser les actions participatives</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes et collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier les contes populaires locaux liés aux mégalithes, en lien avec les conteurs et associations locales</li> <li>• Compléter la bibliographie des traditions populaires liées aux mégalithes du Bien, dans la base de données documentaire, avec indexation des sites du Bien</li> <li>• Collectage des mémoires des plus anciens sur leurs souvenirs concernant les mégalithes et celles actuelles des habitants et visiteurs</li> <li>• Mettre en place des outils de restitution et de sauvegarde des données récoltées, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Créer des Podcasts des contes mis en ligne sur les sites des médiathèques et des réseaux des médiathèques (disponibles via les OTs, sur les sites, les parcours vers les sites, etc.)</li> <li>◦ Favoriser la captation vidéo de conteurs et conteuses</li> <li>◦ Favoriser l'édition d'ouvrages illustrés sur le patrimoine immatériel en lien avec les mégalithes</li> <li>◦ Réaliser une cartographie des mémoires et des traditions populaires liées aux mégalithes</li> <li>◦ Travailler sur la diffusion avec différents outils de restitution (bancs sonores, etc...)</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Équipe de Paysages de mégalithes : 1 personne ; ressources internes aux collectivités territoriales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Partenaires</b>              | Département du Morbihan (Archives), collectivités, Bretagne Culture Diversité (coordinateur régional de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel et garant de la comptabilité des flux des bases de données), Associations locales (Ti Douar Alré, Glaneurs de mémoire, Ker 1856, La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuys, etc...), Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (Région), Centre français du patrimoine culturel immatériel, PNR Golfe du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ressources documentaires</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : jusqu'à 30 000€ par an <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 20 000€/an (Kiosque audio immersif itinérant créé en 2022 : 20 000€)</li> <li>• RH PDM : 1/5 ETP Chargée d'étude documentaire et de géomatique, soit 10 000€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre d'actions entamées, puis abouties                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### Calendrier

Débuté en 2022, poursuivi chaque année avec les partenaires locaux.

## Fiche action n°1.g

## Élaborer une interface de consultation des données au bien et à sa gestion



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Rendre la connaissance du territoire du Bien accessible à tous et permettre à un certain nombre d'acteurs du territoire d'intervenir dans la veille pour préserver les monuments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Description de l'action</b>  | Élaborer une base de données cartographique et une interface cartographique en ligne (SIG) afin de les rendre accessible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base du système d'information géographique de Paysages de mégalithes, et sur le modèle des outils websig déployés par AQTA, élaborer un site internet cartographique de consultation des données sélectionnées liées au patrimoine mégalithique et complétées des données de territoire publiques issus des collectivités et partenaires.,</li> <li>Proposer via cette plateforme des environnements et outils de consultation spécifiques et adaptés en fonction de différents profils d'accès : élus, chargé de missions, propriétaires, grand public. Un accès dédié sera ainsi établi à destination des propriétaires privés (voir fiche 2b)</li> <li>Établir un catalogue des données publiques pour permettre une sélection des données en fonction des besoins de chaque profil</li> <li>Définir les modalités afin de permettre éventuellement aux acteurs du territoire d'alimenter la base de données par la remontée d'observations in situ, dans le respect du règlement général sur la protection des données</li> <li>Paramétrer des profils utilisateurs avec des accès différents selon le profil de la personne</li> <li>Exploiter les flux déjà existants (ex : GéoBretagne, INPN, DataGouv), et diffuser les référentiels</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes, AQTA, GMVa                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Partenaires</b>              | Géobretagne, Observatoire de l'Environnement de Bretagne, GMVa, AQTA, Office Français de la Biodiversité, PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat Mixte Dunes Sauvages, communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Ressources documentaires</b> | Fiches de site de Paysages de mégalithes - différentes sources                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût de l'outil, à définir</li> <li>RH PDM : 13 974€ au total // ¼ ETP <b>Chargée de documentation et géomatique</b> au lancement de l'action, soit 12 600€ + 2% ETP Chargée de préservation, soit 1 374€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre d'utilisateurs et mesure de la fréquentation de l'outil en ligne, contributions des utilisateurs dans la mise à jour des données                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Calendrier

Action à entamer à partir de 2025

## Fiche action n°2.a

Favoriser l'appropriation des plus jeunes par  
Artistique et Culturelle (EAC)

## OBJECTIF

Transmettre les valeurs du Bien auprès du jeune public par le biais de la pratique artistique. Faire du territoire UNESCO un territoire 100% EAC, selon les principes de la Charte du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (connaissance, rencontre, pratique). Faire du jeune public les ambassadeurs du Bien UNESCO et de ses valeurs par la restitution des projets, manière de faire rayonner ces projets sur le territoire UNESCO.

## Description de l'action

Favoriser l'accès aux monuments et aux valeurs du Bien par une médiation sur site, suivie d'une pratique créative et de l'appropriation de connaissances. Chaque élève du territoire doit pouvoir accéder au monument de sa commune et son histoire, au moins une fois lors de sa scolarité.

## Responsable

Paysages de mégalithes – DSDEN – DDEC

## Mise en œuvre concrète

- Médiation archéologique sur le ou les site(s) de la commune sur laquelle se situe l'école (patrimoine de proximité et circulation douce), suivie d'une pratique créative, encadrée, choisi en lien avec les valeurs du Bien (gravures, photographie, patrimoine immatériel etc.). Puis restitution des travaux lors d'un évènement dédié dans un lieu de la commune.
  - À terme :
    1. Élargir aux acteurs impliqués dans l'EAC, notamment les deux Pays d'Art et d'Histoire (en candidature ou élargissement) et le CIAP de Vannes
    2. Élargir l'action aux autres acteurs territoriaux comme autant de relais sur le territoire (collectivités) afin de créer un cadre commun de référence et de bonnes pratiques
    3. Outiller les enseignants en complément de cette pratique, par de la formation ou des supports dédiés (voir fiche 2g)
    4. Déployer la dimension EAC et EDD, à l'aide d'outils et de supports divers (cf. 5.e) en lien avec les partenaires du territoire (notamment le Syndicat Mixte Dunes Sauvages et le PNR du Golfe du Morbihan), afin d'engager tous les élèves vers le 100% EAC
    5. Construire et trouver des indicateurs communs pour évaluer la qualité des actions menées afin de ne pas avoir une évaluation que quantitative
    6. S'appuyer sur un professeur-relais mis à disposition par l'Éducation nationale
    7. Pour les écoles et établissements scolaires, implémenter des projets dans la plateforme ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, outil de recensement des actions menées dans les établissements)
    8. Élargir aux collèges, lycées, avec l'aide du département du Morbihan, la Région (lycées)
    9. Formaliser le partenariat entre les acteurs du territoire et l'Éducation nationale par un document cadre (de type convention) fixant les objectifs communs, donnant le cadre d'intervention de chaque acteurs, fixant les modalités de communications et de rencontre entre les partenaires
    10. Élargir à d'autres formes d'interventions (temps périscolaire ou université par exemple)
    11. Faire des méthodes et des bonnes pratiques mises en place et testées au sein du territoire UNESCO des outils à la disposition des enseignants et des acteurs du patrimoine, afin de favoriser l'appropriation collective et la sensibilisation à la protection d'autres sites mégalithiques au-delà du Bien UNESCO
    12. Création d'un outil spécifique d'intervention scolaire : Aire Patrimoniale Éducative – dont les grands enjeux seront : connaissance, protection et valorisation du patrimoine local – vision intégrative des projets : EAC, EDD, citoyenneté – déplacements doux et/ou collectifs
- Un espace numérique partagé regroupera : une banque d'outils d'accompagnement (formations, scénarii, fiches ressources) établis par cycle et des ressources scientifiques, didactiques et pédagogiques, au service de démarches de projets.

## Ressources humaines

Paysages de mégalithes (1 ETP), Éducation Nationale (équipe), et autres partenaires

## Partenaires

CMN, Musées, INSEAC, Région, Syndicat Mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan, Département du Morbihan, DRAC (EAC), AQTA, GMVa, communes

## Ressources documentaires

Interne à Paysages de mégalithes, Centre des Monuments nationaux et Éducation Nationale, publications scientifiques et pédagogiques, document de référence de l'État (DRAC)

## Ressources financières

Budget PDM : 50 000€ au total

- 25 000€ par an (prestations, production)
- RH PDM : 25 000€ au total // 60% ETP chargée de médiation, soit 24 000€, + 2% ETP chargé de communication, soit 1 000€

## Évaluations

Nombre d'écoles touchées et autres outils à mettre en place  
Évaluations et suivi par un comité de suivi EAC mégalithes

## Calendrier

Depuis septembre 2021 : six écoles primaires ont bénéficié d'un projet EAC structurant autour de l'intervention d'un artiste et d'une médiation scientifique assurée par l'association « Paysages de Mégalithes ».

Depuis 2023 : 1er degré : formation d'une vingtaine d'enseignants par an (10/15 écoles), regroupés par cycle (2023/2024 : cycle 2 – 2024/2025 : cycle 3 – 2025/2026 : cycle 1)

2023-2024 :

- 3 écoles sont impliquées dans des projets EAC avec Paysages de mégalithes
- D'autres écoles avec les partenaires
- 1 à 2 collèges pourraient bénéficier également d'une approche EAC intégrative.

Ensuite, chaque année, une dizaine d'établissements touchés par les actions des divers partenaires.

## Fiche action n°2.b

## Favoriser l'implication des propriétaires privés

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Favoriser l'appropriation du patrimoine mégalithique par les propriétaires privés, premiers garants de la préservation des sites composant le Bien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les propriétaires privés</li> <li>• Accompagner les propriétaires privés dans la gestion de leurs monuments mégalithiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la liste de tous les propriétaires privés en lien avec toutes les collectivités afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Leur fournir des informations sur leurs monuments</li> <li>◦ Leur transmettre les informations d'identification de leur monument en propriété</li> </ul> </li> <li>• Favoriser les échanges et recueillir leur souhait de traitement de l'information (par exemple : rendre publique la présence d'un monument chez eux ou le masquer dans les cartographies grand public,...)</li> <li>• Établir une convention avec eux pour le traitement de ces données</li> <li>• Les informer des protocoles et réglementations liés à l'entretien de leur monument, via notamment le livret d'entretien (voir fiche 4.e)</li> <li>• Maintenir une communication transversale entre les propriétaires et Paysages de Mégalithes pour toutes leurs questions relatives à la gestion quotidienne de leur mégalithe</li> <li>• Quand un websig sera développé, permettre un accès dédié aux propriétaires (voir fiche 1.g)</li> <li>• Favoriser des rencontres, voire un collectif dédié aux propriétaires privés sur la thématique des mégalithes</li> <li>• Les associer aux études d'aménagements lorsqu'ils sont concernés (voir fiche 5.f) et respecter les protocoles de conventions développés par les collectivités portant les actions de mise en valeur du monument</li> <li>• Informer et diffuser les informations auprès des propriétaires et futurs propriétaires via le réseau de notaires du territoire, éventuellement les agences immobilières</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Un chargé de mission Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Partenaires</b>              | Communes, AQTA, GMVa, services de l'État, Département, notaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Ressources documentaires</b> | Bases de données de Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 19 500€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 000€ pour les documents d'information (prestations, production)</li> <li>• RH PDM : 11 500€ au total // 8% ETP chargée de préservation, soit 5 500€ + alternant : 6 000€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de propriétaires contactés, nombre de conventionnement, réseau créé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Calendrier

2023-2024 : lancement d'une mission d'une étudiante en alternance tutorée

Fiche action n°2.c

Élaborer des éléments de langages communs  
acteurs du territoire



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Favoriser un cadre commun de communication autour des valeurs du Bien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Description de l'action</b>  | Homogénéiser les éléments de langages autour de la valeur universelle exceptionnelle du Bien et des bonnes pratiques, pour les acteurs du territoire ( <a href="#">fiche complémentaire à la fiche 5.b</a> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>À partir des éléments de communication déjà mis en place par Paysages de mégalithes, créer un document cadre, vademecum simple, intelligible et non obsolète de type « cahier de recommandations » à destination des partenaires du projet</li> <li>Mettre en place des packs de communication et médiation, outil utilisable par tous les professionnels du territoire, les hébergeurs (via les guides mis en place par l'OT par exemple), les compagnies maritimes, etc</li> <li>Favoriser la complémentarité entre les supports physiques et les formats digitaux</li> <li>Recenser les indépendants intervenants et les diverses activités autour des sites du Bien (conteurs, guides nature ou patrimoine, etc.)</li> <li>Proposer des éléments de langages pour les guides, notamment du CMN et de la Compagnie des Ports, sur les valeurs du Bien et en compléments éventuels de leur formation initiale et de la communication spécifique à chaque site.</li> <li>Mettre en place des "eductours" (temps d'échanges d'information et de formation) pour les partenaires, les guides</li> <li>Proposer des réunions, temps conviviaux des chargés de communication des communes et EPCI et des élus des communes</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes, 2 personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Partenaires</b>              | ADT, collectivités, OTI, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Tourisme Bretagne, professionnels du tourisme, Département, CMN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Ressources documentaires</b> | Documents de références des partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : jusqu'à 26 000€ par an <ul style="list-style-type: none"> <li>Entre 5 000 et 20 000€ par an (prestations, production)</li> <li>RH PDM : 5 970€ au total // 9% ETP chargé de communication, soit 4 770€ + 3% ETP chargée de médiation, soit 1 200€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de documents créés et d'actions engagées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

### Calendrier

2024-2026



## Fiche action n°2.d

Sauvegarder et valoriser les collections : le  
Préhistoire de Carnac

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | <p>Créer les conditions optimales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de conservation et d'exposition des dépôts exceptionnelles retrouvées dans les monuments du Bien</li> <li>• d'accueil des visiteurs</li> </ul> <p>Faire du Musée un élément structurant pour la découverte et la compréhension du Bien.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Description de l'action</b>  | Restructuration du Musée James Miln – Zacharie Le Rouzic, à Carnac                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Responsable</b>              | Commune de Carnac                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une étude de programmation pour la rénovation du Musée : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Diagnostic,</li> <li>◦ Prédéfinition des besoins,</li> <li>◦ Stratégies scénaristiques,</li> <li>◦ Choix du site d'implantation</li> </ul> </li> <li>• Établissement d'un programme architectural, muséographique et technique détaillé <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Surfaces du programme</li> <li>◦ Schéma directeur et fonctionnel du site</li> <li>◦ Détail des activités</li> <li>◦ Définition de l'arborescence du parcours</li> </ul> </li> <li>• Lancement d'une consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Définition des compétences requises</li> <li>◦ Modalités de mise en œuvre</li> <li>◦ Mise en place d'un jury</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Personnel du Musée de Carnac, programmistes Kantara                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Partenaires</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Ressources documentaires</b> | Musée de Carnac, PDM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources financières</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du nouveau musée : 20 092 436€ TTC</li> <li>• Fonctionnement actuel (BP 2023) : 730 000€ + 150 000 € en investissement, sur un budget annuel autour de 880 000 €</li> <li>• Prévisionnel nouvel équipement : sur base 60 000 visiteurs 1 245 000€ ; sur base 80 000 visiteurs 1 455 000€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Évaluations</b>              | Comité de pilotage composé de l'État, Région Bretagne, Département, AQTA, Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Calendrier

- Fin 2020 : Lancement de l'étude de programmation pour la rénovation du Musée
- Novembre 2021 : validation du site d'implantation par le Conseil Municipal
- Novembre 2022 : lancement de la consultation pour le concours de Maîtrise d'œuvre
- Mars 2023 : réception et analyse des esquisses du concours
- Avril 2023 : Jury de Concours
- Mai 2023 : Etudes de MOE
- Avril 2024 : Consultation des entreprises et notification pour démarrage des travaux
- Septembre 2024 : pose de la première pierre
- Juillet 2026 : ouverture du nouveau Musée de Préhistoire de Carnac

Fiche action n°2.e

*Conserver et valoriser les collections : faire  
d'archéologie de Vannes, une porte d'entrée sur le Bien*

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>OBJECTIF</b>                                                                    | <p>Créer les conditions optimales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de conservation et de présentation des collections archéologiques exposées (parcours permanent et exposition temporaires), issues notamment des grands tumulus néolithiques carnacéens (Locmariaquer, Arzon)</li> <li>d'accueil du public (accessibilité PMR, sanitaires, vestiaires, espace de médiation)</li> </ul> <p>Faire du Musée un élément structurant pour la découverte et la compréhension du Bien.</p>                                                                                                      |
| <b>Description de l'action</b>                                                     | Restaurer Château Gaillard, un manoir urbain du 15 <sup>e</sup> siècle, classé monuments historiques, pour y réinstaller un musée archéologique rénové                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Responsable</b>                                                                 | Ville de Vannes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une étude de faisabilité pour le projet de rénovation du musée : <ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic,</li> <li>Prédéfinition des besoins,</li> <li>Stratégies scénaristiques,</li> </ul> </li> <li>Établissement d'un programme architectural <ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces du programme</li> <li>Schéma directeur et fonctionnel du site</li> <li>Détail des activités</li> </ul> </li> <li>Établissement d'un programme muséographique,</li> <li>Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>                                                         | Personnel des musées de Vannes et recrutement AMO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Partenaires</b>                                                                 | Etat (DRAC), département, Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources documentaires</b>                                                    | Musées de Vannes, Société polymathique du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Ressources financières</b>                                                      | <p>Budget Ville de Vannes et subventions</p> <p>2 millions pour la restauration de Château-Gaillard + mise en accessibilité + nouvelle scénographie.</p> <p>243 000€ pour l'acquisition du siège de la Société Polymathique transformée en espace d'accueil.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Évaluations</b>                                                                 | Comité de pilotage ; bilans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Calendrier**

- Novembre 2022 : fermeture du musée, retrait des collections et démontage de la muséographie
- 1er trimestre 2023 : diagnostic complémentaire de bois intérieurs et lancement étude de faisabilité
- 2e semestre 2023 : consultations pour le choix d'un AMO (programmiste) et lancement des études architecturales et muséographiques
- Fin 2023 : écriture du programme muséographique
- Fin 2023-2025 : chantier des collections + acquisitions/restaurations
- 2024-2025 : définition des besoins multimédias, marché scénographie, travaux de rénovation architecturale + aménagements muséographiques
- 2026 : livraison et inauguration nouveau musée

## Fiche action n°2.f

## Développer les outils numériques permettant du Bien

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Développer les outils numériques permettant une lecture de l'ensemble du territoire, notamment pour les éléments ayant disparus depuis le néolithique ou pour ceux qui ne sont plus lisibles aujourd'hui.<br>Permettre également aux publics empêchés de prendre connaissance des sites.<br>Participer à la préservation des sites par un accès virtuel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des outils de restitution du paysage néolithique, avec son évolution, permettant la mise en contexte des sites</li> <li>• Mettre en place des outils pour permettre à tout public de prendre connaissance des sites</li> <li>• Valoriser les sites inaccessibles ou non lisibles par les outils numériques (voir fiche 2.g)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les outils existants déjà sur le territoire et auprès des partenaires</li> <li>• Restituer le paysage néolithique (voir avant le néolithique), son évolution jusqu'à nos jours et celle(s) à venir, notamment intégrant les études du changement climatique (voir fiche 4.f)</li> <li>• Mettre en place un outil numérique de valorisation de des travaux du comité scientifique</li> <li>• Développer différents supports numériques (visites virtuelles, vidéos, 3D, applications, site cartographique grand public (voir fiche 1.g), fiches à télécharger, etc.)</li> <li>• Développer des outils partagés entre sites</li> <li>• Insérer un volet sensibilisation à la préservation des sites et du Bien au sein des outils numériques</li> <li>• Favoriser les relais de diffusion sur le territoire de ces supports (réseau des médiathèques et Pays d'Art et d'Histoire notamment)</li> <li>• Mise en œuvre de bornes interactives dans les maisons d'accueil du CMN, et de la Compagnie des Ports pour donner à lire le projet UNESCO et le Bien et les autres acteurs et lieux d'accueil volontaires du territoire</li> <li>• Proposer des actions concrètes en direction des publics empêchés (ateliers dans EHPAD, hôpitaux, etc.)</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes et partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Partenaires</b>              | CMN, Compagnie des Ports, Département, collectivités (dont Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan de la Région), Comité scientifique international, Universités, Musées, Région Bretagne, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, DRAC-SRA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Ressources documentaires</b> | Publications scientifiques, dont celles du Comité scientifique international, bases de données dont celles de Paysages de Mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : jusqu'à 114 000€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget à construire : jusqu'à 100 000€ de projet (prestations, production), financé par du mécénat en compétence et des subventions fléchées</li> <li>• RH PDM : 14 000€ au total // 15% ETP chargée de documentation et géomatique, soit 7 500€ + 6% ETP chargé de communication, soit 3 000€ + 5% ETP chargée de médiation, soit 2 000€ + 2% ETP Chargée de préservation, soit 1 400€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre d'outils développés, diffusion sur le territoire et chiffres de fréquentation et téléchargements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## Calendrier

À partir de 2025

Fiche action n°2.g

Créer un panel de supports pédagogiques et différents publics

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Donner à comprendre les composantes et valeurs du Bien, par des supports diversifiés à tous et à tout moment (publics intergénérationnels, public en situation de handicap, public empêché, jeune public, etc.)</li> <li>Sensibiliser, susciter la curiosité et l'émotion ; participer à l'éveil pour les plus petits</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des outils de médiations adaptés à différents types de publics, dont numériques (voir fiche 2.f)</li> <li>Proposer des outils qui croisent plusieurs thèmes : histoire, géographie, paysages, sociologie, réglementation, etc...</li> <li>Diffuser ces supports pour être utilisés par l'ensemble des acteurs du territoire, mutualiser les outils</li> <li>Identifier des relais de promotion et d'utilisation de ces outils</li> <li>Favoriser la compréhension du territoire UNESCO et les éléments constitutifs de la VUE ;</li> <li>Sensibiliser le public à la protection de ce patrimoine</li> <li>Concevoir des dispositifs favorisant l'expérimentation et le sensible</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les supports déjà existants afin de mutualiser et compléter les outils des différents partenaires</li> <li>Accompagner les professeurs sur le plan scientifique et didactique, par des fiches d'aide à la mise en œuvre de projets (voir fiche 2.a)</li> <li>Créer et médiatiser des supports destinés aux enfants en lien avec l'exposition déjà existante présentant le Bien ;</li> <li>Créer et/ou médiatiser des parcours-enquêtes pour inviter le public à découvrir le patrimoine mégalithique du territoire et adaptable à tout site accessible</li> <li>S'appuyer sur des ressources existantes de l'Éducation nationale</li> <li>Proposer des outils avec différents niveaux d'utilisation : apport de connaissance, quizz, jeux, etc.</li> <li>Créer et mutualiser des outils spécifiques en direction des scolaires (voir fiche 2.a)</li> <li>Développer des guides techniques sur des thématiques précises (voir notamment fiche 4.e et guide d'entretien des mégalithes)</li> <li>Créer un guide illustré de la candidature UNESCO</li> <li>Créer des visites en partenariat les acteurs du territoire (lors des Journées de l'Archéologie, du Patrimoine, de la Biodiversité etc.)</li> <li>Supports de médiation sur sites (voir notamment fiche 5.d) (signalétique interprétative, station de lecture du paysage, QR codes vers des ressources documentaires, etc.)</li> <li>Supports de médiation numérique (voir fiche 2.f) (vidéos, série documentaire, contenus sur les réseaux sociaux, etc.)</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Partenaires</b>              | RSPB, Éducation Nationale, Réseau Canopée, médiathèques, CMN, Musées, VPAH, collectivités, Département, Région, OT et OTI, ADT, services de l'État, Syndicat Mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources documentaires</b> | Bases de données des partenaires et réseaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : jusqu'à 32 000€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5 000€ à 20 000/an (production, prestations). À titre d'information : série documentaire audiovisuelle en 10 épisodes : 80 000€ (2021-2023), vidéo grand public : 18 000€ (2023), support de médiation à destination du public famille – 6 000€ (2023)</li> <li>RH PDM : 12 300€ au total // 12% ETP chargée de médiation, soit 4 800€ + 15% ETP chargé de communication, soit 7 500€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre et diversité de supports publiés, nombre de visites mises en place, etc...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Calendrier

Depuis 2023, création d'1 à 2 supports par an.

## Fiche action n°2.h

Faire vivre le Bien pour tous et par tous : Initiatives  
UNESCO »

## OBJECTIF

Permettre l'appropriation collective des habitants et des visiteurs, autour des valeurs du Bien grâce à un cadre commun d'actions de communication et événementiel.

## Description de l'action

- Renforcer le maillage territorial
- Favoriser les événements liés aux valeurs du Bien
- Favoriser des relais sur l'ensemble du territoire (communes, acteurs institutionnels, etc)
- Mettre en place un support commun de communication autour des événements
- Favoriser l'engagement citoyen autour des valeurs du Bien

## Responsable

Paysage de mégalithes

## Mise en œuvre concrète

- Recenser les actions existantes sur le territoire
- Créer une communauté, une dynamique et une identité fédératrice autour des ambassadeurs (rencontre partenaires, ateliers participatifs, etc...)
- Développer la stratégie de partenariat et de mécénat de l'association (création d'outils de conquête, rencontre avec les acteurs du territoire, réalisation d'une charte éthique en lien avec les valeurs du Bien, temps forts et animation du réseau, etc..)
- Accompagner les partenaires publics dans leur communication autour de la saison culturelle (bulletins et magazines des collectivités, réseaux sociaux, etc..)
- Continuer à diffuser la newsletter (4x/an) sur l'actualité du Bien
- Proposer un cadre graphique commun de communication
- Créer un cadre commun de bonnes pratiques lors des événements organisés en lien avec les sites, respectant l'intégrité des monuments
- Démarcher les associations locales afin de favoriser les initiatives de proximité (exemple : Action de partenariat autour du tumulus de Mané Er Hroëck entre l'association Le GRAIn, la Fondation du Patrimoine, la ville de Locmariaquer et Paysages de Mégalithes).
- Mettre en place en lien avec les partenaires des événements récurrents permettant l'appropriation du Bien (événement Halloween, Skedanoz, réunions publiques, conférence des territoires, visites-dégustation, événements sportifs, chantier participatif, etc...)
- S'insérer dans la dynamique territoriale de valorisation des mégalithes à l'échelle de la région ([voir fiche 1.c](#))
- Favoriser la création artistique liées au Bien et à ses valeurs
- Développer à Carnac un lieu permanent d'expression artistique et d'expositions en lien avec les valeurs du Bien
- proposer un événement fédérateur récurrent, bisannuel favorisant les rencontres et échanges autour des mégalithes de Bretagne et d'Europe ([voir fiche 1.c](#))

## Ressources humaines

Paysages de mégalithes, 2 personnes

## Partenaires

Département du Morbihan, AQTA, GMVa, communes, CMN, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Musées, partenaires privés, Région, associations locales, réseaux professionnels, Fondation du Patrimoine, OT et OTI, ADT

## Ressources documentaires

## Ressources financières

Budget PDM : 63 200€ par an au total

- 30 000€ par an jusqu'en 2025 (prestations, production)
- RH PDM : 33 200€ au total // 60% ETP chargé de communication et de l'animation des réseaux, soit 30 000€ + 8% ETP chargée de médiation, soit 3 200€

## Évaluations

Nombre et diversité d'actions engagées

## Calendrier

Mise en place à partir de 2023, à raison d'1 à 2 événements par an.

Fiche action n°3.a

*Mettre en place un cahier de référence « Mégalithes et Patrimoine mondial », pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme*

**OBJECTIF**

Réaliser un cahier de référence « Mégalithes et Patrimoine mondial » permettant aux porteurs de documents stratégiques et/ou de planification SCoT, PLU(I), charte du PNR du Golfe du Morbihan, SRADDET, etc ...) de disposer d'un ensemble d'outils de connaissance, de diagnostic, d'orientations, stratégiques, réglementaires, juridiques permettant de prescrire les mesures nécessaires afin de préserver et valoriser la V.U.E. et l'intégrité du Bien.

**Description de l'action**

- Afin de préserver, conserver et valoriser le Bien, voir le cas échéant la zone tampon, organiser un Comité de pilotage interSCoT pour Identifier et préciser avec les acteurs de l'aménagement du territoire, et l'appui d'experts (paysage, urbanisme, droit), les outils réglementaires mobilisables notamment dans les documents d'urbanisme ;
- Référencer dans un cahier « Mégalithes et Patrimoine mondial » ces outils réglementaires identifiés, précisés et concertés ;
- Intégrer ce cahier de référence dans le Porter à Connaissance (rendre "opposable") au titre de l'article L612-4 prévu par le Code du patrimoine ;
- Porter et animer le contenu du cahier de référence « Mégalithes et Patrimoine mondial » auprès des acteurs de l'aménagement du territoire, et particulièrement des auteurs des documents stratégiques et de planification.

**Responsable**

Préfet de Département et services de l'État avec l'appui de Paysages de mégalithes et des personnes ressources participants à l'élaboration de ce document

**Mise en œuvre concrète**

- Coconstruire avec des acteurs de l'aménagement du territoire, une boîte à outils regroupant des éléments de connaissance, de diagnostic, d'orientations, de stratégies, et d'outils réglementaires, juridiques... nommée cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial, à destination des documents stratégiques ou/et de planification urbaine applicables sur le territoire,
- Dans le cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial, définir les éléments dédiés à la préservation et valorisation des sites mégalithiques pouvant être intégrés dans les différents documents (SRADDET, Charte du PNR du Golfe du Morbihan, SCoT, PLU, SMVM, etc ...).
- Ainsi dans le cahier, définir les orientations paysagères spécifiques aux sites mégalithiques et des éléments dédiés à la Charte du PNR du Golfe du Morbihan et aux SCoT. En lien avec la mise en application des Objectifs de Qualités Paysagères du Plan Paysage, elles préciseront, par exemple :
  - comment respecter et préserver pleinement les structures spatiales accueillant les monuments mégalithiques,
  - comment améliorer la lecture du territoire du Bien, et préparer les regards à la découverte des mégalithes en identifiant mieux les portes d'entrée du territoire et les secteurs « clé »,
  - la mise en œuvre d'une logique de constellation avec le principe du « noyau initial » comme lieu de diffusion de la connaissance des Mégalithes et la définition de relais.
- Ainsi dans le cahier, définir des mesures spécifiques et des éléments dédiés aux PLU et contenant par exemple :
  - une traduction à l'échelle communale des orientations paysagères du DOO
  - les objectifs attendus de préservation et valorisation au regard des enjeux de préservation du Patrimoine mondial de l'UNESCO dans chaque pièce du PLU au regard du respect des divers Codes,
  - des éléments de localisation des sites mégalithiques et leurs spécificités archéologiques, patrimoniales pouvant être intégrés dans les rapports de présentation,
  - des outils méthodologiques sur la lecture des paysages de mégalithes et la prise en compte de l'intégrité des sites ; ou des études paysagères à l'échelle de chaque site et lieux,
  - la stratégie à mettre en œuvre en matière de préservation des sites mégalithiques,
  - l'utilisation des outils réglementaires disponibles.
- Veiller à l'intégration du cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial, dans les Porter à Connaissance (PAC), constitués et validés par les services de l'Etat, le Préfet de Département en (application de l'article L 1612-1 du Code du patrimoine) lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et permettant de garantir la prise en compte dans ces derniers (article L132-1 et L132-2 du Code de l'urbanisme).
- Veiller à l'intégration de la prise en compte de ces outils dans la note d'enjeux à destination de la Charte de Parc et des SCoT (article 132-4-1 du Code l'urbanisme).
- Accompagner les porteurs et auteurs de documents stratégiques ou/et de planification urbaine dans l'intégration et l'appropriation des éléments dédiés du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial et dans les pièces stratégiques des dossiers.
- Définir un mode d'emploi pour accompagner la mise en place de ce cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial dans les documents de planification urbaine



## Fiche action n°3.a

**Mettre en place un cahier de référence « Mégalithes et Patrimoine mondial », pour appuyer les stratégies territoriales et les règles d'urbanisme**

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ressources humaines</b>      | Services de l'État<br>Un ETP (urbaniste) à Paysages de Mégalithes travaille sur les questions urbanisme / paysage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Partenaires</b>              | Mise en place d'un groupe de travail technique planification (COTECH) " mégalithiques Patrimoine Mondial " composé notamment, des services de l'État sous l'égide du Préfet de Département (DREAL, DDTM, DRAC, DRASSM ...) des services concernés du Pays d'Auray et des intercommunalités (GMVA, AQTA) , du Syndicat mixte Dunes Sauvages, du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Golfe du Morbihan, du CAUE, du Conservatoire du littoral Bretagne, du Conseil Départemental, des agences de paysagiste, de bureaux d'études travaillant sur les documents de planification, associations locales pour la préservation du patrimoine ou de l'environnement.                                                                                 |
| <b>Ressources documentaires</b> | Documents de planification urbaine ou/et stratégiques en vigueur et applicables sur le territoire<br>Notes et documents de référence des services de l'État<br>Documents DRAC<br>Base de données Paysages de mégalithes<br>Législation actuellement applicable et publications juridiques Étude paysagère destinée à construire la candidature UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan - Atelier de Paysage Détours, et Archeodunum - Investigations archéologiques, 2021<br>Plan de Paysage - Construire la candidature UNESCO des Paysages de mégalithes de Carnac et du sud du Morbihan - restitution de la phase 1 - Atelier de Paysage Détours, Atelier du Taillis, Atelier 5R Paysage, Connivence, Médiéval AFDP, Doublevéré- 2022-2023 |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 63 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>55 000€ (prestations, production) // Étude technique : 50 000€ + Communication du « mode d'emploi » : 5 000€</li> <li>RH PDM : 15% ETP Chargée d'urbanisme, soit 7 800€</li> </ul> Ressources internes des collectivités territoriales pour la mise en œuvre locale du cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial sur le temps long.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Évaluations</b>              | Mise en place de l'outil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

**Calendrier**

2024-2025 : études techniques pour la réalisation du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial.

2025 : fin des études techniques et intégration des éléments du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial, dans les pièces de la Charte de PNR et des SCoT

2025-2026 : Intégrer et suivre les démarches d'évolution des documents de stratégie et de planification (SCOT, PLU) en révision en s'appuyant sur le cahier de référence

2027-2030 : mise en compatibilité des PLU(i) avec les nouveaux objectifs de qualité paysagère de la Charte de PNR et des SCoT avec les orientations paysagères mégalithes et Patrimoine mondial et intégration d'éléments du cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial.

Fiche action n°3.b

*Intégrer les composantes paysagères et paysagères ou/et planification*



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Intégrer les composantes paysagères, patrimoniales du Bien et les dispositions spécifiques à caractère réglementaire issues du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial porté à la connaissance des collectivités et des porteurs de projet dans les documents stratégiques ou planification, en vue de mieux justifier leur protection, conservation et mise en valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Donner aux élus et techniciens compétents en matière de planification et d'aménagement du territoire, tous les éléments de connaissance, de compréhension nécessaires contenus dans le cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial, en lien avec les services de l'État et les référents en matière de planification des intercommunalités.</li> <li>Accompagner ces élus et techniciens sur les choix d'urbanisation et sur les outils réglementaires existants à mettre en œuvre pour mieux protéger les sites de toutes occupations ou actions menaçant la V.U.E</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes, porteurs de projet SCoT et chargés de mission PLU, services de l'Etat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner et sensibiliser les porteurs et auteurs de documents de planification dans l'intégration et l'appropriation des éléments dédiés du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial (contenu dans les Porter à connaissance) afin de permettre une bonne intégration des éléments dédiés dans les pièces maitresses</li> <li>Participer à l'actualisation de la charte du PNR du Golfe du Morbihan</li> <li>Participer aux évolutions des deux SCoT celui du Pays d'Auray et celui de GMVA et veiller à une bonne intégration des éléments dédiés du cahier de références, dans les pièces maitresses (notamment dans le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO) des SCoT)</li> <li>Définir des exigences à intégrer au cahier des charges de réalisation des PLU, sur la prise en compte des sites mégalithiques et sensibiliser les porteurs de projet</li> <li>Participer aux évolutions des PLU du territoire en accompagnant la traduction du DOO des SCoT et des éléments dédiés du cahier de références afin de permettre leur bonne intégration dans les pièces maitresses (notamment du PADD, OAP et règlement)</li> <li>Développer des outils de compréhension des paysages de la géomorphologie du territoire, des correspondances entre les sites et la géographie qui les accueillent à destination des documents de planification urbaine (carte de lisibilité des géomorphologie, compréhension des reliefs, 3D ...) en lien avec les outils existants des intercommunalités</li> <li>Accompagner la mise en œuvre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) notamment "mégalithes et Patrimoine mondial" et/ou sectorielles d'autres secteurs à proximité de sites mégalithiques ou zonage spécifique</li> <li>Pour les sites non protégés au titre des Monuments Historiques, étudier systématiquement la possibilité de les protéger par des outils réglementaires</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Un ETP (urbaniste) à Paysages de mégalithes travaille sur les questions urbanisme/paysage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Partenaires</b>              | Pays d'Auray, services concernés des collectivités (GMVA, AQTA, communes), services de l'État (DREAL, DDTM, DRAC), Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, agences de paysagistes et bureaux d'études travaillant sur la planification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ressources documentaires</b> | Documents de planification urbaine en vigueur et applicables sur le territoire, ase de données Paysages de mégalithes, notes et documents de référence des services de l'État, législation actuellement applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : 18 800€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau d'étude : 5 000€</li> <li>Projet universitaire tutoré : 6 000€</li> <li>RH PDM : 15% ETP Chargée d'urbanisme, soit 7 800€</li> </ul> <p>Ressources internes des collectivités territoriales pour intégrer, sur le temps long, les composantes paysagères, patrimoniales du Bien et les dispositions spécifiques à caractère réglementaire issues du cahier de références Mégalithes et Patrimoine mondial.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Évaluations</b>              | Intégration des éléments du références Mégalithes et Patrimoine mondial dans les SCoT et nombre de PLU prenant en compte ces éléments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

**Calendrier**

Dès à présent pour les PLU qui sont en cours d'élaboration et lorsque les données sont disponibles.  
Au fur et à mesure des procédures d'élaboration des PLU en lien avec l'avancement du cahier de référence Mégalithes et Patrimoine mondial.

## Fiche action n°3.c

## Accompagner un urbanisme respectueux de



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Maîtriser l'étalement urbain et l'insertion paysagère des constructions afin de ne pas altérer ce paysage culturel et la lecture de l'intégrité des sites mégalithiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les élus dans les stratégies en matière de choix d'urbanisation, en évitant d'urbaniser à proximité des sites mégalithiques et en respectant les éléments de lecture des sites et paysages de mégalithes.</li> <li>Accompagner le choix de mesures réglementaires pour éviter ou ménager l'urbanisation aux abords des sites mégalithiques ou secteurs à forts enjeux paysagers dans les PLU (règlements ou/et OAP), dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR), ou encore dans les périmètres délimités des abords (PDA).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Responsable</b>              | Paysage de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les porteurs de projet PLU et les bureaux d'études sur l'ensemble des enjeux liés à la présence de sites mégalithiques à préserver, en application des orientations de la Charte de Parc et des SCoT et des éléments de diagnostic : notamment sur la maîtrise de l'urbanisation, en lien avec les services de l'État et les chargés de mission PLU des intercommunalités (qui par ailleurs sensibilisent autour de l'importance des formes urbaines)</li> <li>Prendre en compte la présence des sites mégalithiques connus et des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) dans les choix d'aménagement</li> <li>Accompagner la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP thématiques « mégalithes et patrimoine mondial ») (voir fiche 3.a et 3.b)</li> <li>Travailler sur la préservation des éléments de paysage et sur les liens visuels, paysagers, les moyens de déplacements, les accès existants entre les sites ...</li> <li>Travailler sur le maintien d'îlot de nature aux abords des sites mégalithiques en zones urbaines, qui peuvent parfois constituer des refuges de fraîcheur et des supports de biodiversité</li> <li>Travailler sur la préservation de la nature en ville en lien avec la présence de sites mégalithiques, pour favoriser la valorisation paysagère des sites mégalithiques en zones urbaines</li> <li>Travailler des choix d'aménagement plus qualitatifs basés sur des solutions fondées sur la nature, plus intégrés, à haute qualité environnementale et d'usage et intégrant</li> <li>Renforcer la stratégie foncière en matière de protection des mégalithes par la mise en place d'outils réglementaires et par la mise en place d'accompagnements dans le choix des dispositifs financiers</li> <li>Développer des guides pédagogiques ou/et techniques sur l'ensemble des enjeux liés à la préservation et valorisation du patrimoine mégalithique, des solutions possibles, processus, adaptés aux divers public (habitants, des élus, des aménageurs, bureaux d'études ...) en lien avec l'ensemble des personnes ressources</li> <li>Accompagner la réflexion les possibilités d'aménagements liés à l'accueil des publics en lien avec la législation existante (cheminements, voies cyclables, espaces d'accueil, d'interprétation, stationnement, sanitaires, etc.).</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Un ETP (urbaniste) à Paysages de Mégalithes travaille sur les questions urbanisme/paysage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Partenaires</b>              | Services urbanisme des collectivités (GMVA, AQTA, communes), services de l'État (DRAC, DREAL, DDTM), Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, CAUE, paysagistes, associations locales pour la préservation du patrimoine ou de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources documentaires</b> | Documents de planification en vigueur et applicables sur le territoire, base de données Paysages de mégalithes, notes et documents de référence des services de l'État, législation actuellement applicable, publications universitaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : 53 000€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau d'études pour une étude spécifique sur la prise en compte des sites mégalithiques en zone urbaine – 40 000€</li> <li>2 000€ à 8 000€ par an en communication : en fonction des phases de projet (8 000€ pour le lancement du guide technique)</li> <li>RH PDM : 10% ETP Chargée d'urbanisme, soit 5 200€</li> </ul> <p>Ressources internes des collectivités territoriales pour définir, sur le temps long, des stratégies d'urbanisation respectueuses de la VUE.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de sites bénéficiant de mesures les protégeant du développement urbain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## Calendrier

En cours depuis 2022.

1 guide technique par an.

Etude spécifique sur la prise en compte des sites mégalithiques en zone urbaine 2026-2027.

Fiche action n°3.d

Continuer à protéger les monuments au titre  
leurs abords



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Assurer la préservation des sites et monuments par l'application de la réglementation patrimoniale en vigueur en France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire appliquer la réglementation en vigueur des codes du patrimoine (livre VI), et de l'urbanisme au titre des Monuments Historiques</li> <li>Informers les acteurs et habitants du territoire de la réglementation applicable</li> <li>Accompagner les acteurs et habitants du territoire aux travaux d'entretien, réparation et de restauration</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Responsable</b>              | DRAC Bretagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis la première liste de protection des Monuments historiques, en 1840, les monuments mégalithiques du secteur de Carnac ont été désignés comme éléments à protéger. Depuis lors 161 monuments ont été protégés au titre des monuments historiques, au fur et à mesure du temps.</li> <li>Poursuivre l'action de protection au titre des Monuments Historiques :</li> <li>Depuis 2018 la Drac Bretagne travaille à établir une liste de nouvelles protections au titre des monuments historiques.</li> <li>Inscription au titre des Monuments Historiques de 44 mégalithes le 12 juin 2022, et dont les arrêtés d'inscription sont édités en juin 2023. Un certain nombre d'entre eux est proposé pour classement en 2023-2024, par passage en CNPA.</li> <li>Impliquer les propriétaires et gestionnaires, point-clé de la réussite de la protection</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | DRAC – Bretagne, CRMH, SRA, UDAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Partenaires</b>              | Propriétaires, Paysages de Mégalithes, GMVa et AQTA, communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Ressources documentaires</b> | Dossiers du SRA, bases patrimoniales de la DRAC, base de données de Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources financières</b>   | RH PDM : 2% ETP chargée d'urbanisme, soit 1 000€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de dossiers validés et implication des propriétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### Calendrier

- Une série de monuments proposée à l'inscription puis au classement (2018 – 2024) :
  - Préparation de la liste en atelier collectifs
  - 2021-2022 : mission de sélection et d'étude des monuments à proposer en inscription au titre des monuments historiques – CRPA le 12 juin 2022
  - CNPA 2023-2024 : classement d'une vingtaine de monuments au titre des monuments historiques.
- À l'avenir : protections ponctuelles au titre des Monuments historiques en fonction de l'avancée de la recherche et/ou risques sur l'intégrité du site.

## Fiche action n°3.e

# Renforcer et actualiser les protections existantes du Golfe du Morbihan au titre des monuments naturels et sites inscrits ou classés



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Définir une politique de protections réglementaires cohérentes avec les enjeux actuels de préservation des paysages du Golfe du Morbihan et en lien avec les protections patrimoniales déjà existantes, au titre du code de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Description de l'action</b>  | Remettre à jour ou d'adapter les secteurs protégés par le Code l'environnement et de mieux les articuler avec le Code du patrimoine.<br>Anticiper les changements globaux et la place que devront tenir les espaces naturels à l'échelle du Golfe pour contribuer à la résilience du territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Responsable</b>              | DREAL Bretagne, UDAP 56, DDTM 56 et tous les services de l'État partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <p>En fonction de l'état des lieux caractéristiques paysagères des secteurs concernés, traduire différents cas de figures, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une confirmation de l'inscription pour certains secteurs,</li> <li>• des propositions d'inscriptions nouvelles,</li> <li>• des suppressions de secteurs inscrits mais dégradés ou de secteurs bénéficiant d'une protection plus forte ou redondante,</li> <li>• des propositions d'évolution du site inscrit vers le classement,</li> <li>• restitution de documents écrits et cartographiques correspondant au code de l'environnement.</li> </ul> <p>Le site inscrit du Golfe du Morbihan englobe l'intégralité de la partie marine et insulaire, ainsi qu'une bande plus ou moins épaisse de frange côtière sur 21 communes : Arradon, Arzon, Auray, Baden, Le Bono, Crac'h, Le Hézo, l'Île aux Moines, l'Île D'Arz, Larmor-Baden, Locmariaquer, Noyal, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau, Séné, Theix et Vannes.</p> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Interne DREAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Partenaires</b>              | Services de l'État (DRAC Bretagne, UDAP 56, DDTM Morbihan)<br>Département du Morbihan<br>Conservatoire du littoral<br>Observatoire Français de la Biodiversité<br>Département du Morbihan<br>PNR du Golfe du Morbihan<br>Collectivités territoriales<br>Paysagistes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Ressources documentaires</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude d'évaluation : sites inscrits du Golfe du Morbihan : bilan du tracé actuel et proposition de mise en valeur du site, 2007 ;</li> <li>• Étude paysagère du SMVM ;</li> <li>• Étude paysagère du PNR du Golfe du Morbihan</li> <li>• Étude de classement des pointes d'Arzon</li> <li>• Atlas des Paysages du Morbihan</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources financières</b>   | Ressources interne aux services de l'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Évaluations</b>              | Interne DREAL et ses services de l'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Calendrier

Mission entamée début 2023 : la durée de l'étude est estimée entre 18 mois et à 30 mois avec la mise en œuvre réglementaire.

Fiche action n°4.a

Maintenir l'intégrité de l'environnement littoral



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Mettre en place un cadre commun de réflexions et d'actions pour préserver et valoriser l'attribut « paysage de littoral » de la Valeur Universelle Exceptionnelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Description de l'action</b>  | Intégrer l'attribut « paysage de littoral » (maritime et riparien) dans les documents stratégiques des acteurs concernés sur le territoire<br>Conforter la protection du Bien par l'amélioration de la connaissance, la préservation et la valorisation des ruisseaux, rivières et zones humides, mais aussi maritime, éléments géographiques constitutifs du choix d'implantation des mégalithiques et du paysage néolithique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de réflexions communes pour une mise en avant des éléments et actions de préservation des sites mégalithiques et de l'attribut « paysage de littoral » avec les divers partenaires et acteurs concernés dans les documents stratégiques des territoires</li> <li>Prise en compte des données en matière d'environnement et de gestion des littoraux dans les études d'aménagement des sites mégalithiques situées en zones littorales, ou en bordure de rivières (prise en compte notamment la Trame Bleue identifiée dans les PLU, du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, Natura 2000 etc ...)</li> <li>Requalifier et valoriser le ruisseau du Gouyanzeur et ses affluents pour l'aire 1 et le bassin du ruisseau de Kerboulevin pour l'aire 2, éléments constitutifs fondamentaux de ces deux aires</li> <li>Donner à comprendre les rivières de Crac'h et d'Auray comme points de communication importants depuis le néolithique</li> <li>Renforcer la connaissance, préservation et valorisation entre mégalithes et zones humides (voire fiches 1.b et 1.e)</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>              | Centre des Monuments Nationaux, Services de l'État (DRASSM, DREAL, DRAC, DDTM)<br>Syndicat mixte Dunes Sauvages, opérateurs Natura 2000 sur des sites concernés, PNR du Golfe du Morbihan, service en charge des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental, Conservatoire du Littoral, services GEMAPI des collectivités, syndicat mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, les associations de préservation de l'environnement dont Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ressources documentaires</b> | Charte et documents du PNR du Golfe du Morbihan, DOCOB Natura 2000 des différents opérateurs, plans de gestion existants des différents opérateurs, publications scientifiques, inventaires des zones humides des PLU, inventaires du patrimoine maritime, atlas des paysages du Morbihan, documents d'observation sur le recul du trait de côte, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 42 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>36 000€ (prestations, production) // prestataire paysager : 30 000€ + communication : 3 000€ par an + actions de médiation : 3 000€ par an</li> <li>RH PDM : 5 800€ au total // 2,5% ETP Chargée d'urbanisme, soit 1 300€ + 4% ETP Chargée de préservation, soit 2 800€ + 1 % ETP chargé de médiation, soit 400€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre d'actions engagées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Calendrier

2024-2027



## Fiche action n°4.b

## Maintenir l'intégrité des sites sur zone d'estran

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Préserver et renforcer la connaissance de ces sites difficiles d'accès ou en voie de submersion. Accompagner les sites soumis à l'évolution du trait de côte : forte érosion, submersion et élévation du niveau de la mer, ainsi que les différents usages autour des monuments. Leur visibilité est relative, en permettre leur lecture par le plus grand nombre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Description de l'action</b>  | Un certain nombre de mégalithes est situé sur l'estran ou est immergé (21 sites aujourd'hui identifiés dans le Bien et la zone tampon). Situés sur le domaine public maritime (DPM), ces monuments peuvent être endommagés par l'érosion du littoral. Un traitement et un suivi particulier doivent être mis en place pour en assurer la connaissance et la pérennité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les sites sur estrans aux appels à projet de recherche archéologique (voir fiche 1.b et 1.c)</li> <li>Centraliser et favoriser la mise à jour des inventaires et atlas existants</li> <li>Travailler avec le projet « Alert » (Archéologie, littoral et réchauffement climatique) au sein du CReAAH: implication de bénévoles pour observer et renseigner l'évolution des sites (création d'un outil d'évaluation accessible à tous) (voir fiche 4.c)</li> </ul> </li> <li>2. Préservation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un processus de suivi des sites du domaine public maritime qui donnera lieu à un rapport</li> <li>Définir un type de protection ou / et un statut particulier pour garantir leur préservation, zonages à mettre en place (voir fiches 3.b et 3.d)</li> <li>Localiser les sites immergés avec précision afin d'y adapter les diverses activités qui pourraient porter atteinte aux vestiges (loisirs, activités économiques, activités portuaires, dont les mouillages...), en lien avec la cartographie maritime de la DDTM</li> <li>Croiser avec les données des habitats et/ou espèces marines pour garantir la préservation des fonds lors des opérations de prospection (champs de gorgones, maërl, herbiers sous-marins, etc. (voir fiche 4.d)</li> <li>Établir une cartographie haute résolution et modélisation 3D pour les sites sur estran</li> <li>Mise en place de concession d'occupation temporaire du domaine public maritime au regard du caractère patrimonial du site, si nécessaire</li> </ul> </li> <li>3. Sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Information et sensibilisation des acteurs et du public à ces sites et leurs enjeux</li> <li>Éloigner les mouillages, à défaut favoriser les mouillages écologiques, tels que développés par le PNR du Golfe du Morbihan, et la Compagnie des Ports du Morbihan, sur le périmètre du Bien</li> <li>Développer de nouvelles médiations pour la connaissance de ces sites non lisibles</li> </ul> </li> </ol> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Partenaires</b>              | DDTM, Conservatoire du littoral, Département, DRAC, collectivités, DRASSM, ADAMAR, PNR du Golfe du Morbihan, Compagnie des Ports, GMVa, AQTA, Pays d'Auray                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base de données et cartographie de Paysages de mégalithes, outils cartographiques et bases de données des partenaires et publications scientifiques, atlas d'UMR (universités), Observatoire citoyen du littoral Morbihannais, Bretagne Vivante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 50 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>Relevés de données : jusqu'à 30 000€</li> <li>Projet de médiation – supports numériques de visite – jusqu'à 10 000€</li> <li>Appel à projet Région Bretagne – subventions fléchées</li> <li>communication : entre 2 000€ et 8 000€ par an selon les étapes de l'action.</li> <li>RH PDM 2 600€ au total : 2% ETP Chargée de préservation, soit 1 300€ + 2,5% ETP Chargée d'urbanisme, soit 1 300€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Évaluations</b>              | Rapport de suivi de l'état des sites mégalithiques sur le domaine public maritime                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Calendrier

Relevés de données et projet de médiation : 2024-2026

## Fiche action n°4.c

## Organiser un suivi de l'état des sites mégalithiques

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Organiser sur l'ensemble du territoire un suivi homogène des sites du Bien sur un temps long                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Description de l'action</b>  | À l'aide d'une méthodologie partagée, définir les outils à mobiliser ou à créer et les relais sur le terrain qui permettront de garantir un suivi régulier de l'état des monuments et de leurs abords (fiche complémentaire de la 5e)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes et propriétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>Écrire une méthodologie partagée : <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec les différents acteurs déjà actifs sur le suivi et l'entretien des sites, notamment l'État (DRAC Bretagne), responsable des Monuments Historiques, AQTA (chantiers d'insertion), communes, CMN, Paysages de Mégalithes, Conservatoire du Littoral et ENS du Département</li> <li>Définir des critères techniques de suivi des sites</li> <li>Avec des relais sur le terrain avec des personnes ressources : mission de « référent mégalithes »</li> <li>Avec une facilité d'utilisation par les différents partenaires, dont gestionnaires de sites</li> </ul> </li> <li>Qualifier les menaces sur les sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les notions de menace et les critères d'observation afférant, en fonction des milieux (agricole, boisé, littoral...) Prendre notamment en considération les données environnementales, liées au syndicat mixte Dunes Sauvages, ENS, Conservatoire du Littoral, PNR, Bretagne Vivante et ONF (voir fiche 4.d)</li> <li>Créer des partenariats avec les différents observatoires photographiques du territoire et fonds photographiques relativement récents (ex : société polymathiques, fonds Joël Lecornec ; PNR Golfe du Morbihan)</li> <li>Lister les sites à ne pas exposer à la visite et veiller à enlever les localisations indésirables de sites via google et par le geocaching</li> <li>Via une application citoyenne et participative (telle que Suricate pour les chemins de randonnée ou ALERT pour le patrimoine archéologique littoral) signaler des événements sur la préservation des sites</li> <li>Faire un bilan général tous les 5 ans de l'état de sites du Bien et de sa zone tampon</li> </ul> </li> <li>Déclencher des actions suite aux observations ou alertes pour préserver les sites</li> <li>Volet sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les propriétaires en leur communiquant une fiche d'information sur leurs monuments, et des notions de préservation</li> <li>Sensibiliser les communes (élus et services municipaux)</li> <li>Sensibiliser les associations de protection des patrimoines naturel et culturel, de randonnées</li> </ul> </li> </ol> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes : une personne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Partenaires</b>              | Communes, AQTA, GMVa, Etat (DRAC-DTTM-DREAL), CMN, associations, propriétaires, gestionnaires, Département du Morbihan, Conservatoire du Littoral, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Bretagne Vivante, Laboratoire d'écologie UBO Brest, PNR du Golfe du Morbihan, Bretagne Tourisme, et autres acteurs concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources documentaires</b> | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 31 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>2 000€ à 8 000€ par an en communication, selon les phases du projet</li> <li>15 000€ : développement d'une application numérique de suivi</li> <li>RH PDM : 12% ETP chargée de préservation au lancement de l'action (1 an), soit 8 300€ ; puis 4% ETP chargée de préservation pour le suivi, soit 3 000€ /an</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Évaluations</b>              | Mise en œuvre de l'outil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## Calendrier

État des lieux des monuments en cours depuis 2012

Points 1, 2 et 3 : 2024-2027

Point 4 : action entamée en 2015

## Fiche action n°4.d

## Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les paysages accueillant les mégalithes



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Développer les échanges et mettre en place davantage d'actions communes entre biodiversité et sites mégalithiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Description de l'action</b>  | Renforcer la connaissance de la biodiversité sur les sites, préserver les espèces, valoriser les actions communes et sensibiliser aux différents enjeux nature / culture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>En renforçant la connaissance partagée de la biodiversité des sites et des espèces, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifiant les sites bénéficiant d'un patrimoine naturel remarquable en particulier les sites présentant des espèces protégées ou menacées (cf Liste rouge - IUCN) tels l'Asphodèle d'Arrondeau</li> </ul> </li> <li>En partageant les actions de gestion et de définition de stratégie de préservation du Bien et des milieux naturels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des réflexions communes sur la gestion et de suivi de l'environnement, dont biodiversité, des sites mégalithiques avec les divers acteurs de l'environnement et les intégrer dans les documents stratégiques des acteurs du territoire pour le maintien et la gestion du Bien (voir fiche 4.c)</li> <li>Incluant la préservation d'espèces protégées au sein des sites du Bien. Par exemple tel que les sites mixtes Patrimoine Naturel du Bien Unesco où l'Eryngium viviparum est implantée. Espèce protégée bénéficiant d'un plan national d'action et présente uniquement sur le sud Morbihan.</li> <li>Intégrer la préservation et la gestion des mégalithes dans les plans de gestion des sites naturels protégés</li> <li>Améliorer la connaissance des liens et préservation entre Trame Verte et Bleue (TVB) et sites mégalithiques</li> <li>Maintenir la Trame brune autour des sites mégalithes, agir en faveur de la préservation de la perméabilité des sols et de leur fonction écologique</li> </ul> </li> <li>En assurant une gestion mixte via : <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un évènement récurrent (une fois/an), lors de la journée de la biodiversité, en partenariat, pour donner à lire les liens patrimoines naturels et culturels sur un site mégalithes à enjeux naturels forts</li> <li>La mise en place des relais sur le terrain avec les associations locales, trois items étant fléchés comme prioritaires : les sites de landes sèches ou tourbeuses, les zones humides, les zones littorales</li> <li>Le renforcement de la connaissance partagée de la biodiversité des sites et des espèces, notamment les plus fragiles voire les plus menacées (cf Liste IUCN) et prendre en compte les atlas de la biodiversité communale (ABC)</li> <li>une vigilance particulière concernant les espèces invasives en lien avec les acteurs concernés (ex : baccharis)</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Partenaires</b>              | Services de l'État (DREAL, DDTM Morbihan), Conservatoire du littoral, Observatoire Français de la Biodiversité, Département du Morbihan dont ENS et SDAM<br>Paysagistes mandatés, associations locales environnement et citoyennes (Bretagne Vivante, etc), AQTA, GMVa, Syndicats mixte de la Ria d'Étel et celui des Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Ressources documentaires</b> | Charte et documents du PNR du Golfe du Morbihan, DOCOB Natura 2000 des différents opérateurs, plans de gestion existants des différents opérateurs, publications scientifiques, inventaires des zones humides des PLU, base de données de Paysages de mégalithes, autres inventaires faune et flore, bases de données naturalistes, bases de données naturalistes etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 40 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>34 000€ (prestations, production) // prestataire écologue : 30 000€ + action de médiation : 4 000€ par an</li> <li>RH PDM : 6 000€ au total // 3% ETP chargée de préservation soit 2 000€ + 7% chargée d'urbanisme, soit 3 700€ + 1% ETP Chargée de médiation, soit 400€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre d'actions engagées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## Calendrier

À partir de 2024

Fiche action n°4.e

Entretien des monuments et leurs abords

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Assurer un entretien des sites et de leurs abords paysagers sur l'ensemble du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Description de l'action</b>  | Afin de préserver ces sites archéologiques fragiles, ainsi que leurs abords et accès immédiats, une méthode précise et encadrée doit être pérennisée ou mise en place le cas échéant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Responsable</b>              | AQTA, GMVa, DRAC Bretagne, Paysages de mégalithes, Communes, Département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuite de l'entretien de 70 monuments par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, via son chantier d'insertion dédié</li> <li>2. Mise en place d'un dispositif pour l'entretien des monuments sur le même modèle du côté de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVa)</li> <li>3. Mise à disposition de livrets d'informations pratiques sur la méthode, les acteurs, les référents à contacter pour tout entretien d'un monument. Un livret a déjà été créé à l'intention d'un large public et un autre est en cours de réflexion à destination des communes et de leur « référent mégalithes » (voir fiche 4.c).</li> <li>4. Actions de sensibilisation en lien avec les livrets d'entretien, notamment, par des chantiers participatifs</li> <li>5. Intégrer dans la méthode l'imbrication du site et de son environnement et une vigilance des abords naturels afin de garantir et soutenir la biodiversité, et notamment un calendrier de saisonnalité (voir fiche 4.d)</li> </ol> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Chantiers d'insertion des communautés de communes et PDM pour les livrets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Partenaires</b>              | CMN, Conservatoire du Littoral, propriétaires de sites, Compagnie des Ports, Bretagne Vivante, gestionnaires d'espaces naturels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ressources documentaires</b> | Documents DRAC, ressources scientifiques, base de données PDM et AQTA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget AQTA : Environ 160 000€ par an pour les chantiers d'insertion entretien des mégalithes</p> <p>Budget PDM : 3 400€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• communication : environ 2 000€ par an (16 000€ au lancement de l'action en 2023)</li> <li>• RH PDM : 2% ETP Paysages de mégalithes au lancement de l'action, soit 1 400€.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Évaluations</b>              | <p>Suivi annuel pour AQTA</p> <p>Mise en place d'un programme annuel pour GMVA</p> <p>Nombre d'interventions sur sites ayant fait l'objet d'une étude d'aménagement et nombre d'actions de sensibilisation mise en place</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Calendrier

1. En place depuis 2004 pour AQTA
2. Livret d'entretien des abords des monuments édité au printemps 2023, à destination de tous
3. Réflexion en cours pour l'entretien des sites du périmètre de GMVa (mise en place d'une équipe)

## Fiche action n°4.f

## Qualifier l'impact du changement climatique

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Intégrer l'impact du changement climatique sur les sites<br>Engager le patrimoine mégalithique dans l'action pour le climat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Description de l'action</b>  | Qualifier le changement climatique et son impact sur les sites et le paysage<br>Faire des sites des indicateurs du changement climatique et creuset de pratiques vertueuses en matière d'impact sur le climat<br>Accompagner les sites et leur évolution face aux changements climatiques, pour assurer leur préservation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des risques <ul style="list-style-type: none"> <li>Amorcer des réflexions communes avec les divers partenaires sur l'impact du changement climatique sur l'environnement des sites mégalithiques et sur les monuments</li> <li>Identifier les risques et leurs impacts potentiels sur la VUE</li> <li>Étudier en priorité : évolution du niveau marin, érosion littorale, phénomènes météorologiques violents, sécheresse, feux de forêts</li> </ul> </li> <li>2. Sites tests <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une série de sites les plus à risques</li> <li>Définir une série de sites pour la mise en place des protocoles de suivi et / ou d'actions</li> </ul> </li> <li>3. Outils de suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les bases de données mobilisables ou à constituer/mettre à jour pour l'analyse</li> <li>Mettre en place des grilles de suivi multicritères de l'impact du changement climatique en lien avec les partenaires (voir fiche 4.c)</li> <li>S'intégrer dans les observatoires photographiques des partenaires (Syndicat Mixte Dunes Sauvages et PNR du Golfe du Morbihan) et autres outils existants permettant de suivre l'évolution des sites et les possibles impacts des changements climatiques (voir fiche 1.b, 1.c et 4.b)</li> </ul> </li> <li>4. Niveaux et procédures d'alertes <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les monuments mégalithiques dans les PCS des communes, et différents plans de prévention et de sécurité à toute échelle</li> <li>Établir un document cadre pour l'ensemble des acteurs concernés</li> </ul> </li> <li>5. Élaborer des protocoles d'actions et proposer des actions de préservation <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les protocoles SDIS et les obligations réglementaires existantes face au risque (notamment obligation légale de débroussaillage pour le risque incendie)</li> <li>En fonction des indications de la grille multicritère, déterminer une hiérarchisation des actions au moment d'une intervention</li> <li>Fouilles et programmes de recherche à proposer sur les sites les plus vulnérables à la remontée des eaux</li> <li>Adapter l'entretien des sites aux différents risques en fonction des différents milieux, et en lien avec les obligations légales</li> <li>Prendre en compte les risques dans les études d'aménagements (voir fiche 5.f)</li> </ul> </li> <li>6. Communication et relais citoyens <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser par différents moyens, et, éventuellement lors d'un évènement spécifique pour la journée mondiale du climat</li> <li>S'inscrire dans les Observatoires citoyens existants (celui du littoral Morbihannais, l'OCLM, par exemple)</li> </ul> </li> </ol> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes : 2 personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Partenaires</b>              | Préfecture, Pompiers, Gendarmerie, Services de l'État (DREAL, DRAC, DDTM), SDAM, CNRS, UMR 6566, Universités, chercheurs spécialistes en évolution du trait de côte, Syndicat mixte Dunes Sauvages, opérateurs Natura 2000 sur des sites concernés, PNR du Golfe du Morbihan, service en charge des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental, Conservatoire du Littoral, les associations de préservation de l'environnement et du patrimoine, Communes, services GEMAPI des intercommunalités, Syndicat mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, , démarche ALERT (Marie-Yvane Daire – CreAAH – UMR 6566)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base documentaire Paysages de mégalithes, Syndicat mixte Dunes Sauvages, PNR du Golfe du Morbihan, documents de référence de l'État, protocoles PCS et SDIS, Observatoires photographiques et / ou citoyens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 15 600€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>8 000€ (prestations, production) pour la campagne de sensibilisation</li> <li>RH PDM : 7 600€ au total // 8% ETP chargée d'urbanisme, soit 4 200€ + 5% ETP chargée de préservation, soit 3 400€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Évaluations</b>              | Proportion d'actions mises en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Calendrier

Débuté en 2023 - Suivi continu

## Fiche action n°4.g

## Maintenir l'intégrité du monument de Gavrinis

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Mettre en œuvre une dé-restauration partielle du site de Gavrinis, dont l'état sanitaire est devenu critique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Description de l'action</b>  | Suite aux restaurations des années 1980, le cairn de Gavrinis nécessite un état des lieux sanitaire, puis un plan d'action à court et long terme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Responsable</b>              | Département du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <p>Contexte : Dès 2014, le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques formule un diagnostic, qui enclenche une étude climatique du monument entre 2016 et 2018. Les conclusions de l'étude amènent à la nécessité de procéder à une étude de dé-restauration du monument. La société A-Bime est mandatée en 2021 pour procéder à cette étude et proposer des solutions de dé-restauration, préalables à une éventuelle restauration. Un comité de pilotage est mis en place par le Département.</p> <p>Les objectifs du projet de (dé)restauration du cairn sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la concertation pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire</li> <li>• Mettre en place un programme de suivi et des outils pour comprendre la dynamique climatique, l'évolution des désordres et mesurer l'impact de la fréquentation</li> <li>• Concevoir un « protocole » étayé par un ensemble d'études et de critères objectifs pour orienter les choix stratégiques avant toute intervention de conservation, de restauration et de gestion à long terme du monument</li> <li>• Réaliser les études complémentaires nécessaires à la préparation de l'intervention</li> <li>• Adopter une stratégie progressive d'interventions par étapes et analyser les résultats des expérimentations</li> </ul> <p>Le cas échéant, envisager des alternatives (centre d'interprétation sur le continent, visite virtuelle...)</p> |
| <b>Ressources humaines</b>      | LRMH, Service départemental de l'archéologie, Paysages de mégalithes, Société privée ABIME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Partenaires</b>              | Services de l'État (DRAC), commune, Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Ressources documentaires</b> | Rapports du LRMH, Archives Départementales, base de données de PDM, Service départemental de l'archéologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Ressources internes du Département du Morbihan : Coût de l'étude de dérestauration et de sa mise en œuvre.</p> <p>Budget Paysages de mégalithes en suivi du projet : 8% ETP chargée de préservation, soit 5 500€</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Évaluations</b>              | Comité de pilotage mis en place dès le début du projet : CD56, État (DRAC Bretagne, LRMH), commune de Larmor-Baden, Paysages de Mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## Calendrier

Etudes réalisées entre 2014 et 2022

Rédaction du protocole d'intervention en 2023

Réalisation prévisionnelle des étapes successives entre 2023 et 2026 (programmation en cours)



## Fiche action n°4.h

## Maintenir l'intégrité d'un site très fréquenté

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Avoir une gestion spécifique pour ce site très vaste et très fréquenté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Description de l'action</b>  | Favoriser par des aménagements une gestion des flux de visiteurs et de préservation du monument et de son environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Responsable</b>              | Centre des Monuments Nationaux (CMN)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un document d'orientation et de gestion environnemental et paysager 2022-2026 avec objectifs pluriannuels, des sites d'alignements de Carnac</li> <li>Gestion du flux des visiteurs par des aménagements pour mobilité douces : premièrement par un sentier piétonnier grâce l'aménagement du « sentier nord », débuté en 2014, et qui est complété tous les ans depuis l'alignement du Ménec, jusqu'à celui de Kerlescan, permettant une répartition du public sur toute la longueur des monuments et évite les engorgements et l'érosion des « spots de visite »</li> <li>Gestion des flux de circulation, des parkings aux sites mais aussi ceux entre les sites, doux ou véhiculés. Les navettes électriques sont privilégiées</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Équipe salariée du CMN, entretien par la commune, travaux par le chantier AQTA et aménagement par le service ENRSR du Département du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Partenaires</b>              | DRAC Bretagne, ville de Carnac, Département, AQTA, Paysages de Mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base documentaire du CMN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ressources financières</b>   | Ressources internes du CMN : environ 150 000 € dédiés à Carnac, hors masse salariale<br>Ressources internes du Département du Morbihan<br>Budget Paysages de mégalithes : 1% ETP Chargée d'urbanisme, soit 520€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Évaluations</b>              | Rapport d'activité annuel CMN et rapport du plan de gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## Calendrier

Plan de gestion environnemental et paysager débuté en 2022, en cours jusqu'en 2026  
 Sentiers piétonniers entamés dès 2014, achèvement en 2023

Fiche action n°5.a

Mettre en place un plan tourisme adapté au territoire  
organiser la gestion des flux sur l'ensemble du territoire

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>OBJECTIF</b>                                                                    | Définir un cadre de visite et de découverte du Bien en cohérence avec la capacité d'accueil des sites et monuments, de manière durable et sur l'ensemble du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Description de l'action</b>                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Répartir la fréquentation touristique sur les sites et dans le temps : favoriser le changement des formes actuelles du tourisme qui sont concentrées sur très peu de sites (« sites vedettes »)</li> <li>Proposer et structurer une offre de découverte du Bien pour tous, tout au long de l'année et en dehors des fortes périodes fréquentation</li> <li>Repenser l'accueil sur site et les infrastructures d'accueil (cheminements, routes, espaces de stationnements) pour les mettre en cohérence avec les nouvelles pratiques et expériences paysagères</li> <li>Concilier la préservation des sites et de leur environnement avec une ouverture aux publics</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Responsable</b>                                                                 | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser des études des flux touristiques afin de mesurer les évolutions du Bien liées à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial mais aussi les éventuels impacts sur les sites (voir fiche 5.e) et adapter les actions en conséquence</li> <li>Interroger les pratiques touristiques existantes (voir préconisations du Plan de Paysage)</li> <li>Définir un plan d'accueil des visiteurs (habitants, excursionnistes, touristes) favorisant les mobilités douces et les transports collectifs (à pied, à vélo, en train, etc.), de stationnement, et les aménités nécessaires à l'accueil, la signalétique directionnelle et interprétative, (voir fiche 5.d) etc...</li> <li>Accompagner les aménagements éventuels pour les sites qui peuvent accueillir des visiteurs (voir fiche 5.f)</li> <li>Continuer d'intégrer la gestion des flux au sein des schémas de développement touristiques du département et de celles des EPCI (priorité du schéma de développement touristique du Département du Morbihan et d'AQTA et GMVa, pour 2023 – 2028 + schéma régional de développement du tourisme et des loisirs) afin de permettre de diffuser la fréquentation sur plus de sites du territoire et sur une plus large saisonnalité</li> <li>Trouver et mettre en place des outils adaptés, pour gérer les flux sur les sites « vedettes », notamment lors des moments de tensions (voir fiche 5.a)</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>                                                         | Paysages de mégalithes, 1 personne référente et un alternant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>                                                                 | ADT, collectivités (AQTA, GMVa et Région principalement), Département, OTI et OT, CMN, CDP, PNR Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ressources documentaires</b>                                                    | Issues du Plan de Paysage et données de l'ADT ou collectivités (AQTA, GMVa, Région), documents cadres du PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat mixte Dunes Sauvages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Ressources financières</b>                                                      | <p>Budget PDM : 26 000€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>20 000€ par an prestations en bureau d'études – subventions fléchées Région Bretagne</li> <li>RH PDM : Stagiaire ou alternant mission tourisme : 6 000€, tutorée par la directrice.</li> </ul> <p>Ressources internes des collectivités territoriales pour la mise en œuvre locale, sur le temps long.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Évaluations</b>                                                                 | Nombre et précisions des données recueillies / réalisation du plan d'accueil et nombre de participants à cette réalisation collective / nombre d'outils adaptés mis en place                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Calendrier

Mise en place à partir de 2023 selon les actions

## Fiche action n°5.b

# Élaborer un plan de communication et de promotion du tourisme pour des référentiels communs en accord avec les valeurs du Bien

**OBJECTIF**

Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication partagée autour de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien

**Description de l'action**

Concevoir les supports et outils de communication off et on line, print, presse, réseaux sociaux, afin d'homogénéiser le discours sur le Bien et de sa mise en tourisme (fiche complémentaire de la 2.c)

**Responsable**

ADT Morbihan et Paysages de mégalithes

**Mise en œuvre concrète**

- Écrire le story telling
- Définir les cibles (professionnels, élus puis grand public, groupes, français et étrangers)
- Définir les supports de communication omnicanale (print, web, web 2.0)
- Concevoir les contenus éditoriaux et médias (photos, vidéos, podcasts, éductours, mooc, etc)
- Définir une charte graphique
- Déployer le dispositif pour fédérer les professionnels, élus et le grand public

**Ressources humaines**

ADT

**Partenaires**

OTI, OT, AQTA et GMVa, Bretagne Tourisme, et professionnels du tourisme (hôteliers et restaurateurs), Paysages de Mégalithes

**Ressources documentaires****Ressources financières**

Ressources internes ADT Morbihan  
Budget PDM : 19 000€ au total

- 13 000€ au total (prestations, production) //
  - Action de formation et de sensibilisation : 5 000€/an
  - Action de communication : 8 000€/an
- RH PDM : 6 000€ au total // 5% ETP Chargée de projet, soit 4 000€ + 4% ETP chargé de communication, soit 2 000€

**Évaluations**

Nombre de supports et outils de communication

**Calendrier**

2024 - 2026

## Fiche action n°5.c

## Formaliser des circuits de randonnées et de découvrir le Bien

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser et développer les circulations douces pour donner à comprendre l'ensemble du Bien</li> <li>Relier des sites entre eux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Description de l'action</b>  | Concevoir, publier et diffuser des circuits de randonnées et de découverte pour comprendre le Bien. Les circulations douces (ou actives) étant les meilleures pour comprendre le Bien dans son intégralité paysagère et archéologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes, AQTA, GMVa, communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <p>Développer une réflexion globale sur les circulations douces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et favoriser la mise en œuvre des services en lien avec les modes de déplacement actifs</li> <li>Recenser les randonnées existantes proposées par les partenaires, notamment celles d'AQTA et GMVa, PNR du Golfe du Morbihan et s'inscrire en cohérence et complémentarité avec l'offre déjà existante</li> <li>Concevoir des circuits de randonnées et de découverte en mode actif pour faire comprendre le Bien, ses différentes thématiques et ses attributs à différents publics (circuits étudiés spécialement pour les cyclistes, les personnes à mobilités réduite par exemples)</li> <li>Identifier et compléter les points d'accroche multimodale et les stationnements relais</li> <li>Penser des liaisons dans les circuits Terre/Mer, en favorisant les circulations douces (kayak, paddle, bateaux électriques, etc.) ou bateau de patrimoine (forban, sinagot, etc.)</li> <li>Créer des liaisons manquantes entre les sites afin d'avoir des boucles, des circuits continus et une cartographie globale du Bien, tenant compte des sites fragiles et des questions de propriétés</li> <li>Inscrire dans les documents supra-communaux (SCoT, plans de déplacement), la volonté de développer les modes de déplacements actifs permettant la découverte des sites mégalithiques</li> </ul> <p>Rendre accessibles les circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Publier les circuits sur la plateforme internet IGN rando (accessible via smartphone)</li> <li>Réfléchir à l'accès aux circuits sur place via un QR Code ou un autre système intégré à la signalétique interprétative des sites</li> <li>Publier des livrets sur support papier pour chaque circuit, accessibles dans les lieux d'accueil du public</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes et collectivités partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Partenaires</b>              | Département du Morbihan, collectivités (notamment AQTA, GMVa et Région), OT, OTI, UDAP Morbihan, fédérations de randonnées associations locales notamment de randonnées pédestres, cheval, cyclo, bateau, PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat mixte Dunes Sauvages, SNCF.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources documentaires</b> | Base de données documentaire, cartographiques des circuits existants et SIG de Paysages de mégalithes, publications de randonnées, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : 24 000€ au total.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 000€ pour la réalisation graphique de 2 livrets /an (coût de l'impression à la charge des collectivités).</li> <li>RH PDM : 17 700€ au total // 6 000€ mission de stage ou alternant + 10% ETP chargée de documentation et géomatique, soit 5 000€ + 7% chargée d'urbanisme, soit 3 700€ + 5% ETP chargée de médiation, soit 2 000€ + 2% ETP chargé de communication, soit 1 000€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Évaluations</b>              | <p>Nombre de circuits créées puis publiés et fréquentation des pages web des circuits</p> <p>Nombre d'exemplaires imprimés et distribués des circuits diffusés via un format papier</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## Calendrier

- Commencé en 2022 (Quatre circuits publiés sur la plateforme IGN Rando)
- 2023 : Un premier livret publié en mai pour Locmariaquer
- Puis publications régulières de livrets

**Fiche action n°5.d****Déployer une signalétique interprétative sur  
accessibles au public**

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Améliorer la lecture et la compréhension des sites et du Bien par une signalétique commune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre une compréhension des sites et de son environnement,</li> <li>• Mettre en relation les monuments,</li> <li>• Donner des clés de lecture du contexte paysager et historique,</li> <li>• Donner des consignes de sécurité pour préserver les vestiges archéologiques</li> <li>• intégrer les données environnementales et biodiversité, en lien avec les acteurs concernés</li> </ul>                                                                                                     |
| <b>Responsable</b>              | Département du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une Charte graphique</li> <li>• Définir l'emplacement des panneaux en fonction de critères archéologiques et paysagers (validation par ABF) – faisant suite dans la majorité à une étude paysagère (<a href="#">voir fiche 5.f</a>)</li> <li>• Définir les sites accessibles et pouvant accueillir du public, ainsi que l'accessibilité PMR</li> <li>• Écriture des textes et choix iconographiques en lien avec le comité scientifique</li> <li>• Mise en place des panneaux</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Équipes du Service Départemental Archéologie du Morbihan (SDAM) (Département du Morbihan) et de Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>              | Paysages de Mégalithes, communes, DRAC/ UDAP, propriétaires, gestionnaires, AQTA et GMVa, CMN, PNR Golfe du Morbihan, Syndicat mixtes Dunes sauvages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Ressources documentaires</b> | Bases de données et outils cartographiques Paysages de mégalithes et SDAM, publications scientifiques, Chartes PNR du Golfe du Morbihan et Syndicat mixte Dunes sauvages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Ressources internes du Département du Morbihan pour la rédaction et le graphisme ;<br/>Coût de fabrication à la charge des collectivités territoriales ;<br/>Budget PDM : 13 500€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de PDM au financement du coût de fabrication : 10 000€/an, soit 500€ de participation par panneau</li> <li>• RH PDM 4 900€ au total : 2% chargée de préservation, soit 1 400€ ; 4% ETP chargée de documentation et géomatique, soit 3500€</li> </ul>                              |
| <b>Évaluations</b>              | Nombre de panneaux posés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

**Calendrier**

Pose du premier panneau : juillet 2022 à Penhap Ile-aux-Moines  
Liste de 19 sites pour 2023 / 2024

Fiche action n°5.e

Qualifier l'impact de la fréquentation sur les

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Organiser sur l'ensemble du territoire un suivi lié à la fréquentation, en qualifier son impact, définir la capacité de charge des monuments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Description de l'action</b>  | À l'aide d'une méthodologie partagée, définir les outils à mobiliser ou à créer et les relais sur le terrain qui permettront de garantir un suivi régulier de l'état des monuments soumis à une fréquentation touristique et en accès libre ( <a href="#">fiche complémentaire de la 4.c</a> )<br>Une évaluation de la capacité de charge pourra être mise en œuvre en lien avec le développement des méthodologies en cours de mise en œuvre à l'échelle nationale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes et propriétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>Écrire une méthodologie partagée : <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec les différents acteurs déjà actifs sur le suivi et l'entretien des sites, notamment l'État (DRAC Bretagne), responsable des monuments historiques, AQTA (chantiers d'insertion), communes, CMN, Paysages de Mégalithes, , en intégrant les notions d'impact sur les milieux et habitats naturels et en lien avec les méthodologies nationales de capacité d'accueil sur les milieux naturels en cours d'étude</li> <li>Avec des relais sur le terrain avec des personnes ressources : mission de « référent mégalithes »</li> <li>Avec une facilité d'utilisation par les différents partenaires, dont gestionnaires de sites</li> </ul> </li> <li>Qualifier et quantifier les capacités de charge des sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir la notion, les critères d'observation et les outils d'estimation de la fréquentation</li> <li>Définir un seuil et un protocole d'alerte de dépassement de cette capacité de charge</li> <li>Tester une méthodologie sur le temps long sur des sites sélectionnés :</li> <li>Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département : Ensemble du bois du Varquez à Erdeven, Kernours au Bono)</li> <li>Autre site à enjeux majeurs (dont un sur une île)</li> </ul> </li> <li>Déclencher des actions suite aux observations ou alertes pour préserver les sites</li> <li>Volet sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>intégrer au protocole un volet communication - sensibilisation du public à la préservation des sites</li> <li>Favoriser la communication entre partenaires, liée à la gestion touristique, notamment lors des pics de fréquentation</li> <li>Sensibiliser les communes (services municipaux et élus)</li> </ul> </li> </ol> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Paysages de mégalithes, 2 personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Partenaires</b>              | Communes, AQTA, GMVa, Etat (DRAC-DTTM-DREAL), CMN, associations, propriétaires, gestionnaires, Département du Morbihan, Conservatoire du Littoral, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Laboratoire d'écologie UBO Brest, PNR du Golfe du Morbihan, Bretagne Tourisme (Région), et autres acteurs concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Ressources documentaires</b> | Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ressources financières</b>   | <p>Budget PDM : 18 000€ au total</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 000€ à 8 000€ par an en communication, selon les phases du projet</li> <li>RH PDM : 12% ETP chargée de préservation au lancement de l'action (1 an), soit 8 300€ ; puis 4% ETP chargée de préservation pour le suivi, soit 3 000€ /an</li> </ul> <p><a href="#">voir fiche 4.c</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Évaluations</b>              | Mise en œuvre de l'outil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Calendrier

2024-2027



## Fiche action n°5.f

Continuer les études d'aménagements des  
en œuvre opérationnelle

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Préserver et mettre en valeur les sites mégalithiques en mettant en place des études d'aménagements au cas par cas, et assurer leur mise en œuvre opérationnelle. Ces études concernent les sites ouverts aux publics, en accès libres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Description de l'action</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer le travail partenarial qui s'étend sur plusieurs années selon les sites, les études d'aménagement ont été mise en place depuis 2015 sur le Bien (15 études réalisées et 14 en cours)</li> <li>Programmer chaque année une série d'études d'aménagements, sur des sites choisis selon des critères spécifiques, en lien avec les personnes concernées (services de l'État, propriétaires, gestionnaires).</li> <li>Améliorer la réflexion de façon continue en matière d'aménagement et de compréhension des sites en lien avec les partenaires concernés, en fonction de la diversité des problématiques.</li> <li>Accompagner les communes sur la mise en œuvre opérationnelle des études d'aménagement et la nécessité de mettre en place des études de maîtrise d'œuvre complémentaires.</li> <li>Accompagner les communes sur les dispositifs financiers d'aides à la réalisation des aménagements et à l'acquisition de parcelles pour leur mise en valeur.</li> <li>Accompagner les particuliers dans les démarches d'achat, vente, entretien liées aux études d'aménagement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Responsable</b>              | Paysages de mégalithes, Département ou Communes selon les sites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix des sites</li> <li>Choix d'un paysagiste concepteur et d'un écologue</li> <li>Constitution du groupe de travail pluridisciplinaire en fonction des problématiques des sites : PDM, ABF, SRA commune, intercommunalités, Département du Morbihan (ENS et/ou Service départemental d'archéologie), et selon les sites : PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Conservatoire du Littoral, autres services de l'Etat</li> <li>État des lieux et diagnostic (patrimoine, paysage et environnement) : analyse de terrain/ description/ perceptions/ lisibilités avec visites sur site et restitutions au groupe de travail (paysage)</li> <li>Réalisation d'intentions paysagères et d'esquisses d'aménagement avec possibles visites sur site et restitutions au groupe de travail</li> <li>Selon la problématique des sites, l'esquisse d'aménagement peut servir de support à l'autorisation préalable des services de l'État ou servir de base pour lancer un marché plus complet de maîtrise d'œuvre</li> <li>Mise en œuvre des études par la commune ou le Chantier d'insertion</li> <li>Achat éventuel de parcelles ou mise en réserve au PLU, par les communes ou par le Département au titre des ENS, selon possibilité.</li> <li>Encourager les gestionnaires de sites à informer le grand public, notamment auprès des habitants lors d'actions d'aménagements</li> <li>Accompagner les élus dans la mise en œuvre opérationnelle de l'étude et sur les différents dispositifs financiers existants avec les partenaires</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Architectes Paysagistes Ecologues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Partenaires</b>              | DRAC (UDAP Morbihan, SRA), Département, AQTA (chantiers d'insertion), GMVa, communes, et selon les sites : Département du Morbihan (ENS et/ou Service départemental d'archéologie), PNR du Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Dunes Sauvages, Conservatoire du Littoral, CMN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Ressources documentaires</b> | Bases de données Paysages de mégalithes et DRAC, publication scientifique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Ressources financières</b>   | Budget PDM : 49 000€ au total <ul style="list-style-type: none"> <li>40 000€/an : prestataires paysagers pour les études d'aménagement – financées par des subventions fléchées de la DRAC Bretagne</li> <li>RH PDM : 9 200€ au total // 15% ETP chargée d'urbanisme, soit 7 800€ + 2% chargée de préservation, soit 1 400€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Évaluations</b>              | Annuelle par groupe de travail et mise en œuvre opérationnelle des études                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Calendrier

Depuis 2015  
 Programmation annuelle  
 Entre 5 et 10 sites par an

*Fiche action n°5.g*

*Qualifier l'accueil sur le site de Petit-Mont*

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | Améliorer l'expérience visiteur et la qualité d'accueil des publics, notamment scolaires, sur le site de Petit-Mont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Description de l'action</b>  | Création d'un bâtiment d'accueil et d'aménagement de la Pointe classée Espace Naturels Sensibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Responsable</b>              | Département du Morbihan (Compagnie des Ports – Service des ENS - service départemental de l'archéologie)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de construction de bâtiment, en insertion paysagère avec la Pointe classée Espaces Naturels Sensibles</li> <li>Création d'un espace d'accueil et de repos incluant un centre d'interprétation autour du site, du Néolithique et du paysage – du Néolithique à nos jours – à destination du grand public et du public scolaire. Lieu d'accueil d'actions de médiation.</li> <li>Aménagement de cheminements doux sur la pointe du Petit-Mont, classée Espaces Naturels Sensibles, permettant le respect de la biodiversité de cet environnement ainsi que la découverte du paysage côtier.</li> </ul> |
| <b>Ressources humaines</b>      | Prestataire extérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Partenaires</b>              | Mairie d'Arzon - Drac Bretagne - Paysages de mégalithes – PNR du Golfe du Morbihan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Ressources documentaires</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Ressources financières</b>   | Ressources internes du Département du Morbihan et des partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Évaluations</b>              | Rapports d'études préalables – rapports des comités de pilotage– démarrage des travaux – livraison du bâtiment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

**Calendrier**

Projet débuté en 2018, début des travaux de construction du bâtiment projetée en 2024

Fiche action n°6

Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée  
Bien



|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJECTIF</b>                 | La formalisation d'un système de gestion efficace du Bien est nécessaire pour assurer la préservation de la VUE et la pérennité de la démarche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Description de l'action</b>  | Impliquer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du Bien, sur la base de l'expertise des personnalités compétentes, conformément à la circulaire du ministère de la Culture, en date du 12 avril 2012.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Responsable</b>              | État français, Paysages de mégalithes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Mise en œuvre concrète</b>   | <p>La gouvernance du Plan de gestion s'appuie sur deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité de pilotage, qui constitue l'organe décisionnaire concernant la stratégie d'application du plan de gestion et est garant de sa gestion. Déjà en place.</li> <li>l'association Paysage de Mégalithes, assure l'animation et le pilotage de l'ensemble de la démarche de candidature. Ses statuts seront modifiés pour assurer la mise en œuvre du plan de gestion.</li> </ul> <p>Le suivi technique, opérationnel et scientifique de la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion est assuré par trois instances, déjà en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le Comité technique, qui définit les actions, assure le suivi et la mise en œuvre transversale du plan de gestion ;</li> <li>le Comité scientifique reste garant de la qualité scientifique de la démarche. Il oriente et conseille l'association sur tous les aspects de recherche et de connaissance du Bien ;</li> <li>les groupes de travail, au nombre de trois, émettent des préconisations et évaluations sur les sujets référents à la médiation, l'urbanisme et le paysage, la préservation des sites et monuments.</li> </ul> <p>Les parties prenantes dans la gestion formalisent leur accord à appliquer le plan de gestion dans la Charte d'engagement, ratifiée par tous.</p> <p>Enfin, dans une volonté de co-construction, de participation et d'appropriation collective, la gouvernance s'appuie sur un ensemble d'instances partenaires consultatifs, autant que de besoin. Il restera à formaliser néanmoins une structure pour les propriétaires privés de monuments et une autre pour les habitants, premiers ambassadeurs du Bien et de sa VUE.</p> |
| <b>Ressources humaines</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Partenaires</b>              | Ensemble des partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ressources documentaires</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Ressources financières</b>   | Ressources mobilisées pour le plan de gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Évaluations</b>              | Mise en place de la gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Calendrier





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 octobre 2023, s'est réuni le 19 octobre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BADEN              | : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GRAND-CHAMP        | : Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ILE-AUX-MOINES     | : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE BONO            | : Yves DREVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h15)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MEUCON             | : Pierrick MESSAGER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SAINT-AVE          | : Anne GALLO (arrivée à 18h55) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                   |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-NOLFF        | : Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (départ à 18h55)                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE (arrivée à 18h30) - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                       |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VANNES             | : David ROBO - Anne LE HENANFF - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Sandrine BERTHIER - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE |

### Ont donné pouvoir :

|                |                                                                            |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|
| COLPO          | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER                        |
| ELVEN          | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL          |
| GRAND-CHAMP    | : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR                        |
| ILE-AUX-MOINES | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Yves DREVES à partir de 19h10      |
| LARMOR-BADEN   | : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO                             |
| MONTERBLANC    | : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET                   |
| PLOEREN        | : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO                         |
| SAINT-ARMEL    | : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT                 |
| SAINT-AVE      | : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX jusqu'à son arrivée à 18h55 |
| SAINT-NOLFF    | : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU                     |
| SARZEAU        | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                  |
| SENE           | : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO                     |
|                | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 18h55        |

Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019\_DEL35-DE

**VANNES**

: François ARS a donné pouvoir à Olivier LE BRUN  
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE  
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT  
: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET  
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christelle DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS  
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, ending with an upward-pointing arrow.



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

### **TOURISME, PATRIMOINE ET EVENEMENTIEL**

#### **DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DESTINATION, VALIDATION D'UN PLAN D'ACTIONS TRIENNAL ET VALIDATION DES ACTIONS 2023**

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté, en octobre 2020, pour 5 années. L'Assemblée régionale, y traduit un positionnement fort autour d'« Identité et transitions », afin de capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

Le présent contrat de développement touristique propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les 7 EPCI constituant la Destination touristique : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne représentée, la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, Lorient Agglomération représentée et la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan.

Son positionnement porte l'ambition suivante : « **La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan : un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources, et expérience touristique** »

Pour la période 2023-2025, le contrat de destination avec la Région Bretagne, joint en annexe, prévoit de concentrer les actions autour de 2 grands axes stratégiques :

Axe stratégique 1 - Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes

Axe stratégique 2 - Préserver et valoriser nos savoirs faire et nos patrimoines naturels, culturels et historiques

GMVa et AQTA sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la destination Bretagne sud Golfe du Morbihan. Depuis 2019, des actions sont ainsi mises en place à l'échelle de ce territoire de projets dans les domaines de l'itinérance touristique et des activités liées à l'eau (nautisme, ...).

Lors du comité de pilotage de la destination le 30 mai 2023, il a été validé les actions 2023 :

- La stratégie et le plan d'actions 2023/2025 de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- La poursuite du développement des services à l'itinérance (aires de services, ...) ;
- La participation aux réflexions nationales avec Vélo et Territoire ;
- La mise en œuvre de la solution open-source Lizmap pour le suivi des infrastructures cyclables de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan;
- Le conventionnement entre les EPCI de la destination et l'association française des véloroutes et voies vertes pour l'entretien de la signalisation des axes cyclables d'intérêt régional du territoire de la destination BSGM;



Mise en ligne le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231019-231019\_DEL35-DE

- La création d'un groupement de commande pour lancer une étude d'AMO pour finaliser la pose de la signalisation cyclable de la V45 sur le territoire de la destination BSGM ;
- La mise en œuvre du programme de formation des structures nautiques
- L'actualisation de la plateforme web de la destination BSGM.

Vu les avis favorables du Bureau communautaire du 6 octobre 2023 et de la Commission Attractivité et Services à la population du 12 octobre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver le contrat de destination 2023/2025 annexé à la présente délibération ;*
- *d'approuver le plan d'actions 2023/2025 annexé à la présente délibération ;*
- *d'approuver les actions 2023 dans le cadre de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan et de solliciter les aides régionales ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ces trois approbations - joints en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David BOBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



# CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES 2023 - 2025

Destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan

## PREAMBULE

### LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficacité.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs est organisé en 3 grands axes :

- Un premier qui définit des engagements, principes à intégrer à tout projet touristique, pour garantir un changement de modèle nécessaire à leur réussite et également une performance durable à l'action touristique bretonne ;
- Un 2nd axe qui donne l'ambition régionale sur des thématiques stratégiques prioritaires (validées collectivement en 2018) ;
- Un 3ème axe qui appelle à l'ouverture pour assurer la présence et la visibilité de la Bretagne sur les marchés de proximité au national et à l'international.

Le Schéma régional trouve sa déclinaison opérationnelle selon deux approches :

### THÉMATIQUE : LES FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES

Elles constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre des axes 2 et 3 du Schéma. Établies pour chaque thématique stratégique (*activités nautiques et plaisance, univers des îles, univers des canaux de Bretagne, itinérance douce terrestre, mobilités touristiques, sites naturels et culturels touristiques, tourisme patrimonial et culturel, tourisme social et solidaire*), elles précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale. Elles valorisent les stratégies de chacun au profit de l'ambition régionale partagée ainsi que les moyens (humains, techniques et / ou financiers) que chacun déploie à son échelle au profit de la mise en œuvre du plan d'actions régional partagé. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement.

### TERRITORIALE : LES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

**Les dynamiques territoriales portées à l'échelle des Destinations touristiques s'inscrivent dans le cadre stratégique de chaque feuille de route thématique et participent ainsi à la mise en œuvre des plans d'actions partagés.**

**De la même manière, les feuilles de route thématiques s'enrichissent en capitalisant sur la diversité des actions menées par les territoires à l'échelle des Destinations.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20\_DTP\_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23\_DTP\_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les territoires de Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

## **ENTRE**

**La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**

## **ET**

**Golfe du Morbihan Vannes Agglomération représentée par son Président, Monsieur ROBO David**

**Auray Quiberon Terre Atlantique représentée par son Président, Monsieur Philippe LE RAY**

**Questembert Communauté représentée par son Président, Monsieur LE PENHUIZIC Patrice**

**Arc Sud Bretagne représentée par son Président, Monsieur LE BORGNE Bruno**

**Communauté de Communes de Belle Ile en Mer représentée par sa Présidente, Madame HUCHET Annaïck**

**Lorient Agglomération représentée par son Président, M. LOHER Fabrice**

**Communauté de communes Blavet Bellevue Océan représentée par sa Présidente, Madame LE CHAT Sophie**

## IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

### OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A l'instar des feuilles de route thématiques, le contrat de développement touristique est l'outil majeur de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.). En ce sens, il porte les valeurs et le positionnement du Schéma que sont "IDENTITE TRANSITIONS".

Le contrat de développement touristique s'inscrit au cœur de la dynamique globale de la Breizh COP, se traduisant par le dialogue stratégique de la Région avec les territoires (PACTE de cohérence au niveau des territoires de SCOT) et les conventionnements opérationnels et financiers, pour la plupart au niveau de l'EPCI (aménagement du territoire, développement économique, mobilité, culture, etc.). Il en est la déclinaison sectorielle "tourisme" du fait des spécificités du secteur.

Pour atteindre les objectifs du S.R.D.T.L., la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions associés entend s'appuyer sur une vision commune et partagée du développement touristique en Bretagne.

Le présent contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique) et a pour objectifs :

- De croiser et de mettre en synergie les politiques et les dynamiques des différents partenaires en lien avec les stratégies intégrées et les projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques ;
- D'identifier et de préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la mise en œuvre des projets ;
- D'optimiser l'effet levier des aides régionales et de maximiser les opportunités de cofinancement des plans d'actions au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le contrat porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

Il se compose des documents stratégiques et techniques suivants :

- Un **modèle de contrat politique unique** portant les engagements réciproques des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et qui permet de consolider le partenariat à l'échelle de chacune des Destinations touristiques ;
- Un **plan d'actions triennal** (ci-annexé), qui constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique, en cohérence avec son positionnement ainsi qu'avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et des stratégies locales. Il est intégrateur des projets



coordonnés à l'échelle des Destinations ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Ce plan d'actions pluriannuel porte prioritairement sur le champ du développement touristique, tout en intégrant, pour chaque projet, les actions d'observation et de promotion, communication, commercialisation directement liées à la mise en œuvre des projets. Les acteurs publics, privés et associatifs de la Destination peuvent être parties prenantes d'une ou plusieurs opérations.

Le plan d'actions est issu de séquences de travail collectives avec les territoires. La méthode déployée pour sa construction a permis :

- De favoriser l'intégration de l'Identité et des Transitions dans les projets;
- D'aller jusqu'à l'identification de tous les leviers financiers mobilisables pour leur mise en œuvre (financements régionaux, nationaux, privés, etc.).

Selon les thématiques traitées, le plan d'actions constitue une déclinaison territoriale des feuilles de route régionales.

- **Des annexes :**

- Plan d'actions prévisionnel 2023 – 2025
- Annexe financière
- Modèle de gouvernance de la Destination
- Stratégie de la destination 2023 -2025

## LA DESTINATION TOURISTIQUE Bretagne Sud Golfe du Morbihan

### PÉRIMÈTRE :



Les 7 EPCI de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan sont Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan, Auray Quiberon Terre Atlantique, Communauté de Communes de Belle-Ile en Mer, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté.

### POSITIONNEMENT ET MARQUEURS IDENTITAIRES

*La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan se veut être un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources, et expérience touristique.*

Les projets coordonnés à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan reprennent ces éléments identitaires pour développer des projets créateurs de valeur de singularité et d'expérience :

#### **Confluence**

- Imbriquer les différentes périodes historiques (mixer les usages, les patrimoines)
- Imbriquer les cultures d'ici et d'ailleurs, des territoires historiquement en lien avec la Destination
- Imbriquer les différents usages et cibles dans un même projet

#### **Laboratoire**

- Expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de faire
- Penser le projet dans une logique de filière

### **SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

#### **AXE STRATÉGIQUE 1 - Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes**

##### **Ambition :**

- Positionner la destination comme une terre d'expérimentation et d'innovation en matière de déplacement et de mobilité touristique durable
- Faire du vélo et de la randonnée des moyens de déplacement à part entière sur la destination, favorisant la découverte et la compréhension du territoire
- Être exemplaire en matière d'accueil des itinérants sur la Destination sur l'ensemble de la chaîne de valeurs du tourisme avec les services associés

#### **AXE STRATÉGIQUE 2 – Préserver et valoriser nos savoir-faire et nos patrimoines naturels, culturels et historiques**

##### **Ambition :**

- Capitaliser sur les grands itinéraires et les points d'intérêt touristique pour favoriser la découverte et l'irrigation des flux touristiques sur les territoires
- Favoriser les savoir-faire, la découverte et l'immersion dans l'histoire, le patrimoine et la culture du territoire à travers les itinéraires vélos et les chemins de randonnée
- Faire des activités de loisirs extérieurs, nautique et de plein air, des acteurs particulièrement innovants et exemplaires au regard des transitions
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels centraux pour l'attractivité et la compétitivité de la destination

## ENJEUX TRANSVERSAUX AUX AXES STRATEGIQUES :

- Favoriser une offre touristique de qualité, accessible à tous, pour les habitants et les visiteurs toute l'année
- Préserver nos ressources (eau, énergie, biodiversité) pour toutes les activités touristiques et de loisirs
- Mobiliser en faveur de la sensibilisation et de la protection du patrimoine naturel du territoire
- Favoriser les transitions sociales, économiques, climatiques, environnementales, numériques, pour une offre touristique durable
- Favoriser l'implication des offices de tourisme du territoire pour structurer, enrichir et communiquer sur l'offre touristique du territoire

## GOVERNANCE

Les modèles de gouvernance des Destinations touristiques reposent sur des constructions collectives volontaires, définies librement par les territoires concernés en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits d'organisation. Afin d'animer le collectif, la coordination politique et technique des Destinations est assurée par une ou plusieurs structures appelées structures de coordination.

Chaque Destination s'organise ensuite autour :

- D'un comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est généralement animé par les Président.e.s et/ou Vice-Président.e.s tourisme des structures de coordination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des élu.e.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- D'un comité technique, instance de pilotage technique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est animé par les coordinateur.trices de la Destination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des technicien.ne.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- De groupes de travail thématiques dédiés à la conduite des projets pilotés à l'échelle des Destinations touristiques qui permettent d'associer un réseau d'acteurs plus large et diversifié pour un fonctionnement en mode projet.

La composition de ces instances et le calendrier des réunions est libre et spécifique d'une Destination à l'autre.

La Région Bretagne encourage les Destinations touristiques à favoriser des modèles de gouvernance structurés et cadrés, qui associent l'ensemble des parties prenantes (toutes les échelles de collectivités, partenaires institutionnels, acteurs privés et associatifs) afin de croiser les politiques et les dynamiques, d'identifier et préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables au sein de chaque structure au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

La participation de la Région au sein des différentes instances est précisée à l'article « *Bilan et suivi du contrat et du plan d'actions pluriannuel* », du présent contrat.

Le modèle de gouvernance de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan figure en annexe au présent contrat.

## ENGAGEMENTS ET MOYENS

### ROLES ET ENGAGEMENTS

Par la signature du présent contrat, les parties s'engagent réciproquement à collaborer pour sa mise en œuvre ainsi que celle du plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

De manière générale, toutes les parties prenantes au présent contrat s'engagent :

- A porter les valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs au cœur du partenariat et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique, à savoir :
  - L'identité du territoire ;
  - Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
  - L'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et dans sa phase de mise en œuvre) ;
  - Le partenariat public-privé ;
- A croiser leurs politiques afin de renforcer l'efficacité de la stratégie intégrée de développement touristique et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique ;
- A rechercher la mise en synergie et l'optimisation de leurs moyens techniques, humains et financiers et à les mobiliser au profit de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ci-annexé ;

Plus particulièrement :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Elles assurent à cet égard la coordination générale politique et technique de la Destination et des projets conduits à l'échelle de celle-ci. Elles sont chargées de préparer, faire valider et suivre la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ainsi que les budgets votés annuellement.

En qualité de structure(s) de coordination, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les interlocutrices directes et privilégiées de la Région Bretagne et de Tourisme Bretagne pour le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement touristique.

Afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination, un.e ou plusieurs référent.e.s thématique.s peuvent être identifié.e.s au sein des structures de coordination ou des structures partenaires. Sous couvert des orientations du Comité de pilotage et en lien avec les partenaires techniques mobilisés sur le sujet à l'échelle de la Destination, ils sont notamment responsables de la définition de l'ambition de la Destination au regard de la thématique, de sa déclinaison opérationnelle, de l'identification et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés nécessaires à la bonne réalisation du projet, de l'animation et de la coordination de ce collectif d'acteurs, de l'accompagnement des parties prenantes / maitres d'ouvrage publics et privés identifiés.

Les structures partenaires signataires du présent contrat s'engagent à contribuer activement à la dynamique collective portée à l'échelle de la Destination, en participant aux différentes instances de gouvernance politique et technique de la Destination touristique (COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques). En cela, elles contribuent à la définition et au pilotage de l'ambition politique définie et partagée à l'échelle de la Destination, en cohérence avec leurs stratégies propres, et assurent la mise en œuvre opérationnelle de l'ambition et des projets collectifs à l'échelle de leurs territoires et / ou de leurs structures.

## **MOYENS HUMAINS**

### **1. Coordination générale de la Destination touristique**

La ou les structures de coordination mentionnées dans l'article précédent s'engagent à mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer la coordination générale de la Destination touristique.

### **2. Ingénierie liée à mise en œuvre des projets déployés à l'échelle de la Destination touristique**

Les partenaires publics, privés et associatifs parties prenantes d'un ou plusieurs projets du plan d'actions pluriannuel s'engagent à mobiliser les moyens humains nécessaires pour assurer le pilotage ou une contribution à la mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions pluriannuel identifie le rôle des différentes structures partenaires (pilote / contributeur).

Les modalités de financement de l'ingénierie dédiée à la coordination et au pilotage des projets sont précisées dans l'annexe financière. Ce mécanisme doit permettre de sécuriser les ressources en ingénierie dédiées à la mise en œuvre des projets.

### **3. Accompagnement par la Région Bretagne**

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de développement touristique, la Région Bretagne avec l'appui de Tourisme Bretagne :

- Joue un rôle d'interface entre les territoires et l'ensemble de la politique régionale (tourisme, patrimoine, mobilités, économie, aménagement du territoire, culture, environnement, etc) ;

- Assure, dans la limite de ses capacités en ingénierie, un accompagnement individualisé pour chacune des 10 Destinations touristiques au service de la mise en œuvre des projets inscrits dans les plans d’actions pluriannuels ;
- Accompagne les Destinations dans l’identification des différents leviers financiers mobilisables aux niveaux régional, national et européen pour favoriser la mise en œuvre des projets ;
- Assure la coordination et l’animation du réseau des développeurs touristiques bretons pour alimenter une vision partagée et consolidée du développement touristique en Bretagne.

## **MOYENS FINANCIERS**

### **1. Principes d’intervention de la Région Bretagne**

Les Destinations touristiques constituent le cadre d’intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l’ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnées et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l’approche régionale en matière de développement touristique impose qu’il y ait un relais d’ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l’existence d’une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs.

S’agissant des projets, les conditions de soutien s’inscrivent dans la droite ligne des valeurs socles du Schéma régional et des engagements partenariaux cités ci-avant, à savoir :

- L’identité du territoire ;
- Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
- L’habitant et le visiteur au cœur du projet ;
- Le partenariat public-privé.

Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels orientera dès 2023 l’accompagnement financier par la Région vers des projets de développement touristique qui devront être une réponse aux ruptures que nous vivons et porteurs de valeurs sociétale, environnementale, patrimoniale, économique.

Le soutien régional s’appuie également sur un principe de solidarité territoriale afin de favoriser l’égalité des chances de développement des territoires : la politique touristique vise désormais à ajuster son intervention financière aux capacités territoriales de chaque Destination touristique qui dispose ainsi d’une enveloppe budgétaire qui lui est propre. Ce principe s’applique à l’aide régionale dédiée au projet mais non à celle dédiée à l’ingénierie de développement touristique.

L’aide régionale doit bénéficier à tout porteur partie prenante du ou des projets inscrits au plan d’actions pluriannuel, que cet acteur soit public, privé ou associatif. La Région Bretagne est vigilante à ce que le territoire de la Destination touristique s’engage, sur la durée du contrat et selon les modalités



que le Comité de pilotage définira, à orienter une partie de l'aide régionale vers les acteurs privés et associatifs.

Les projets accompagnés sont ceux inscrits au plan d'actions pluriannuel ci-annexé, construit par les territoires en lien avec les équipes régionales et qui a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de la Destination. Au cours des 3 années du contrat, toute évolution du plan d'actions devra, selon le même format, être partagée en amont avec les équipes régionales avant validation par le Comité de pilotage.

L'intervention financière de la Région Bretagne est également conditionnée à une participation active des structures signataires et/ou bénéficiaires de l'aide régionale, à la construction d'une vision partagée du développement touristique en Bretagne (Cf. § Bilan et suivi du Contrat et du plan d'actions pluriannuel).

## **2. Principes d'intervention des partenaires signataires du contrat**

Les modalités de participation financière de chacun des partenaires parties prenantes - qu'ils soient publics, privés et/ou associatifs - sont définies à l'échelle de chaque territoire de Destination. Ces modalités sont précisées dans le plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

Dans le droit fil de la logique d'ensemble rappelée ci-avant, les parties prenantes qui ne souhaitent pas participer au financement des actions collectives de la Destination ne pourront prétendre à pouvoir bénéficier des actions et projets coordonnés à l'échelle de la Destination.

## **3. Autres partenariats financiers possibles**

Le plan d'actions pluriannuel ci-annexé identifie les sources de financement autres que celles issues des collectivités territoriales (fonds européens, ADEME, Banque des territoires, partenaires privés, etc.). L'identification de ces ressources complémentaires se poursuivra tout au long du contrat.

## BILAN ET SUIVI DU CONTRAT ET DU PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

### 1. A l'échelle régionale

La coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces contrats s'effectueront notamment à travers l'organisation de différents temps forts :

- Une rencontre politique régionale annuelle (C.T.A.P. « tourisme » : *Région, Etat, CRT, structures de coordination des Destinations, EPCI (dont Loire Atlantique et Manche), Départements (dont Loire Atlantique et Manche), opérateurs touristiques, partenaires associatifs régionaux, Parcs naturels régionaux, Parc naturel marin*) ;
- Les Rencontres du Tourisme de Bretagne (*acteurs publics, privés et associatifs de la filière touristique*), organisées chaque année selon un principe d'alternance : une année pour « inspirer » par le témoignage de territoires et d'experts en matière de développement touristique et, l'année suivante, pour « opérer » et accélérer la mise en œuvre des projets touristiques territoriaux ;
- Des temps de coordination et d'animation du réseau des développeurs touristiques par les équipes régionales (*techniciens au sein de toute structure porteuse d'une ingénierie de développement touristique : EPCI, Départements, opérateurs touristiques, PNR, etc.*) : processus de montée en compétences continue, échanges d'expériences ;

### 2. A l'échelle des Destinations touristiques

Les équipes régionales sont parties prenantes du comité technique des Destinations et assurent, dans la limite des capacités en ingénierie, un suivi régulier et individualisé de chacune des Destinations.

La participation de la Région Bretagne aux Comités de pilotage est laissée à l'appréciation de chaque territoire de Destination touristique. Toutefois, la Région s'associera a minima à un Comité de pilotage de chaque territoire de Destination à mi-parcours du contrat.

Un volet suivi et évaluation est adossé à chaque plan d'actions de Destination touristique, sur proposition de critères par les territoires en lien avec les valeurs socles du Schéma régional (identité, transitions, habitants « au cœur » et partenariat public-privé). Un bilan approfondi des contrats sera réalisé avant leur échéance et pourra notamment intégrer, au-delà de l'analyse des projets réalisés, une enquête auprès des acteurs territoriaux afin d'évaluer l'appropriation des valeurs du Schéma régional : identité et transitions, ainsi que la montée en compétence collective bretonne en matière de développement touristique.

Fait à [indiquer le nom de la ville], le [indiquer la date]

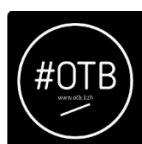
|                                                          |  |
|----------------------------------------------------------|--|
| Loïg Chesnais-Girard,<br>Président de la Région Bretagne |  |
|                                                          |  |
|                                                          |  |
|                                                          |  |
|                                                          |  |
|                                                          |  |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

*Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.*

*Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.*

Tourisme  
**BRETAGNE** 



  
Les îles du Ponant

NAUTISME EN  
  
BRETAGNE

**UNAT** Bretagne  
Le tourisme  
au service des hommes et des territoires

 **Sensation  
Bretagne**  
Des destinations  
qui prennent soin  
de vos vacances

PATRIMOINES DE BRETAGNE



1. PLAN D'ACTIONS PREVISIONNEL 2023-2025

Ce document contient tous les projets (observation, développement, promotion + les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023) qui concourent à la stratégie touristique globale de la Destination touristique. Parmi ces projets, la Région Bretagne soutiendra uniquement les projets de développement touristique. Seuls les champs indiqués en surligné jaune sont à remplir.

| NOM DE LA DESTINATION :                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                            | Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan                                                                                                                                                                   |      |      |                                      |                                                |                                                                              |                                                        |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|--------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| THEMATIQUE<br>(nautisme, itinérance, ...) | NOM DE LA FICHE PROJET<br><i>Peuvent être présentés ici :<br/>- les projets structurants de la Destination,<br/>- les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023,<br/>- tous les autres projets (dont OBSERVATION/<br/>COMMUNICATION) à partir du moment où ils<br/>concourent à la stratégie de la Destination.</i> | ACTIONS                                                                                                                                                    | CALENDRIER DE REALISATION<br><i>Préciser ici l'état d'avancement<br/>prévisionnel du projet année par année :<br/>D = Définition du projet, ambition,<br/>planification...<br/>E = Exécution / B = Bilan</i> |      |      | INGENIERIE                           |                                                | Sources financières                                                          | Indicateurs éventuels                                  |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                            | 2023                                                                                                                                                                                                         | 2024 | 2025 | Pilote du projet pour la Destination | Partenaires financiers ou techniques du projet |                                                                              |                                                        |
| itinérance et mobilité touristique        | Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes                                                                                                                                                                                                                        | Mener une étude AMO signalisation V45 (continuité des linaires restant GMVA, LA et BBO)                                                                    | E                                                                                                                                                                                                            | E/B  |      | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | asso vélos - CD 56 - EPCI                      | Dispositif destination 2023-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages   |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Finaliser la signalétique de la V45 (continuité des linéaires, etc.)                                                                                       |                                                                                                                                                                                                              | E    | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | asso vélos - CD 56 - EPCI                      | financement CD56, région<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages           |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Mettre en œuvre l'outil de gestion des axes cyclables                                                                                                      | E                                                                                                                                                                                                            | E    | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | EPCI - Communes - OTI - CD 56                  | Enveloppe Destination 2022<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages         |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Traiter et exploiter les données de l'outil de gestion des axes cyclables                                                                                  |                                                                                                                                                                                                              | D/E  | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | CRT - ADT - OTI - Asso vélos - EPCI - Communes | Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)                            |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Accompagner à la finalisation des infrastructures vélo-routes d'intérêt régional                                                                           | E                                                                                                                                                                                                            | E    | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | EPCI - CD 56 - DDTM - asso vélo - Communes     | Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)                            |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Développer des itinéraires complémentaires (vélos, randos) pour irriguer vers les sites touristiques                                                       |                                                                                                                                                                                                              | D    | E    | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | EPCI - asso vélos - CD 56 - Communes           | Dispositif destination 2023-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages   | réalisation de boucles inter EPCI et inter destination |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Accompagner les offices de tourisme dans l'obtention du Label Accueil Vélo                                                                                 | D                                                                                                                                                                                                            | E    | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | CRT, ADT, OT                                   | Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)                            |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Accompagner les offices de tourisme labélisées Accueil Vélo à monter en compétence dans l'accueil des itinérants vélo (ateliers, fiches pratiques, cartes) | D                                                                                                                                                                                                            | E    | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | CRT, ADT, OT                                   | Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)                            |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Mener un diagnostic sur les aires de services, les haltes repos et les équipements sur toutes les vélo-routes d'intérêt régional                           | E                                                                                                                                                                                                            | B    |      | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | OT, EPCI, Communes, asso vélo, CRT             | Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)                            |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Développer les aires de services, les haltes repos et les équipements le long des itinéraires cyclables                                                    |                                                                                                                                                                                                              | D/E  | E/B  | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | OT, EPCI, Communes, asso vélo, CRT             | Autofinancement des maîtres d'ouvrages<br>ADEME (développer le vélotourisme) |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Développer les lieux d'hébergement à la nuitée le long des itinéraires cyclables                                                                           |                                                                                                                                                                                                              | D/E  | E    | Gael PONDARD-Service Tourisme GMVA   | Public - Privé                                 | Dispositif destination 2023-2025<br>Financement des entreprises              |                                                        |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Développer une offre de mobilité touristique durable, maritime et terrestre, sur les itinéraires structurants                                              | D/E                                                                                                                                                                                                          | E    | E    | Référent Destination BSGM            | Public - Privé                                 | Dispositif destination 2023-2025                                             |                                                        |

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                         |       |      |                                                               |                                                                                  |                                                                            | Envoyé en préfecture le 26/10/2023          |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                         |       |      |                                                               |                                                                                  |                                                                            | Reçu en préfecture le 26/10/2023            |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                         |       |      |                                                               |                                                                                  |                                                                            | Publié le                                   |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                         |       |      |                                                               |                                                                                  |                                                                            | ID : 056-200067932-20231019-231019_DEL35-DE |
| THEMATIQUE<br>(nautisme, itinérance, ...) | NOM DE LA FICHE PROJET<br><i>Peuvent être présentés ici :</i><br>- les projets structurants de la Destination,<br>- les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023,<br>- tous les autres projets (dont OBSERVATION/<br>COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination. | ACTIONS                                                                                                                                              | CALENDRIER DE REALISATION<br><i>Préciser ici l'état d'avancement prévisionnel du projet année par année :</i><br><b>D</b> = Définition du projet, ambition, planification...<br><b>E</b> = Exécution / <b>B</b> = Bilan |       |      | INGENIERIE                                                    |                                                                                  | Sources financières                                                        | Indicateurs éventuels                       |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                      | 2023                                                                                                                                                                                                                    | 2024  | 2025 | Pilote du projet pour la Destination (nom-prénom - structure) | Partenaires financiers ou techniques du projet (noms des structures partenaires) |                                                                            |                                             |
| Patrimoines naturels et culturels         | Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs                                                                                                                                                                                                                     | Mener une étude des points d'intérêts touristiques sur la thématique des 1000 ans d'histoire sur la destination via de la mobilité douce             | D                                                                                                                                                                                                                       | D/E   | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | PNR - Paysages de mégalithes - EPCI - OT Assos Randos / Vélos                    | Dispositif destination 2023-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Définir et mettre en scène des circuits thématisés autour des 1000 ans d'histoire                                                                    |                                                                                                                                                                                                                         | D     | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | PNR - Paysages de mégalithes - EPCI - OTI                                        | Autofinancement des maitres d'ouvrages                                     |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Poursuivre l'accompagnement du projet Site d'exception Rochefort en Terre                                                                            | D                                                                                                                                                                                                                       | E     | E    | Nicolas Jean (Directeur Rochefort en Terre tourisme           |                                                                                  |                                                                            |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Poursuivre l'accompagnement du projet Site d'exception Houat et Hoedic                                                                               | D                                                                                                                                                                                                                       | E     | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | AQTA - AIP - CRB - Communes                                                      | Budget région Bretagne - hors enveloppe Destination 2023 / 2025            |                                             |
| Savoir-Faire                              | Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs                                                                                                                                                                                                                     | Mener un diagnostic du tourisme de savoir-faire sur le territoire (accessible par une offre de mobilité douce)                                       | D                                                                                                                                                                                                                       | D/E   | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | EPCI - CRT - OTI                                                                 | Dispositif destination 2023-2025<br>Autofinancement des maîtres d'ouvrages |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner les entreprises du tourisme de savoir-faire du territoire dans leur mise en tourisme                                                     |                                                                                                                                                                                                                         | D/E   | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | EPCI - CCI - CRT - ADT - SAFIP-PNR- Autres Partenaires spécifiques               | Dispositif destination 2023-2025                                           |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner et suivre les projets d'accueil du public sur les chantiers conchylicoles (AAP Conchylicole 2021 et 2022)                                | E                                                                                                                                                                                                                       | E     | B    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | CRC - ETAT - CRB - EPCI - OT                                                     | Dispositif Volet 3 Destination 2021 - 2022                                 |                                             |
| Nautisme & loisirs                        | Préserver et valoriser nos savoir-faire, nos patrimoines, et nos activités de loisirs                                                                                                                                                                                                                     | Mettre en réseau et accompagner la montée en compétence des acteurs nautiques du territoire                                                          | E/B                                                                                                                                                                                                                     | E/B   | ?    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | CRB - EPCI - OT - NEB                                                            | Dispositif destination 2022 et 2023-2025                                   |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner les structures nautiques et de loisirs dans leur transition                                                                              | D                                                                                                                                                                                                                       | D / E | E    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | EPCI - CRB -NEB - Privé                                                          | Dispositif destination 2023-2025                                           |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner et suivre les projets de développement des structures nautiques (AAP nautique 2020, 2021 et 2022)                                        | E                                                                                                                                                                                                                       | E     | B    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | EPCI - CRB - NEB - Privé                                                         | Dispositif Volet 3 Destination 2020 - 2021 - 2022                          |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner les projets Projets Nautiques Intégrés en cours (Yacht Club de Carnac, SN Locmariaquer, CN Sarzeau, Parc d'Eau Vive d'Inzinzac Lochrist) | E                                                                                                                                                                                                                       | E     | B    | En cours de recrutement-Service Tourisme AQTA                 | NEB - CRB - EPCI - Privé                                                         | Budget région Bretagne - hors enveloppe Destination 2023 / 2025            |                                             |
| Tourisme social et solidaire              | Moderniser et développer une offre de qualité en matière de tourisme social et solidaire (TSSI 2022)                                                                                                                                                                                                      | Accompagner et suivre le projet de transformation de l’ancien EPHAD « les Pierres bleues » à Etel                                                    | E                                                                                                                                                                                                                       | E     | B    | UNAT Bretagne / AQTA                                          | UNAT Bretagne - CRB - AQTA - Mairie ETEI - Privé                                 | Budget région Bretagne - hors enveloppe Destination 2023 / 2025            |                                             |
|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner et suivre le projet de modernisation de l'Ilot de Kergaher à Guidel                                                                      | E                                                                                                                                                                                                                       | E     | B    | Lorient Agglo / UNAT Bretagne                                 | UNAT Bretagne - CRB - Lorient Agglo - Privé                                      | Budget région Bretagne - hors enveloppe Destination 2023 / 2025            |                                             |



## Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan

### Convention de partenariat entre les EPCI partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique – Année 2023

Entre les soussignés :

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION,**



Représentée par Monsieur ROBO David, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **GM-Va** » d'autre part

Et

**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE,**



Représentée par Monsieur LE RAY Philippe, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 19 novembre 2020,

Ci-après dénommée « **AQTA** » d'autre part

Et

**ARC SUD BRETAGNE,**



Représentée par Monsieur LE BORGNE Bruno, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **ARC SUD** » d'autre part

Et

**QUESTEMBERT COMMUNAUTE,**



Représentée par Monsieur LE PENHUIZIC Patrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **CC QUESTEMBERT** » d'autre part

Et

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER,**



Représentée par Madame HUCHET Annaïck, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020

Ci-après dénommée « **CCBI** » d'autre part

Et

**LORIENT AGGLOMERATION,**



Représentée par Monsieur LOHER Fabrice, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **LA** » d'autre part

Et

**BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE**



Représentée par Madame LE CHAT Sophie agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **BBO** » d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

## Préambule :

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficacité.

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan -Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés et mutualisés sur les thématiques touristiques.

Ainsi un plan d'actions mutualisé a été adopté en 2019 pour une période de 3 ans autour de 2 axes prioritaires :

- Développer les mobilités douces en optimisant l'itinérance touristique et faire du vélo un moyen de déplacement privilégié de découverte du territoire
- Structurer le nautisme et les activités liées à l'eau pour en faire un fer de lance de l'attractivité touristique du territoire

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les deux structures coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Interlocutrices privilégiées de la Région Bretagne, elles assurent la coordination, la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et l'animation des réflexions à l'échelle de la destination.

Il convient de mettre en œuvre chaque année les actions validées en par le Comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés, composé des élu.e.s de l'ensemble des EPCI de la Destination.

### Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2023 de la stratégie touristique intégrée pour la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, l'objet de la convention est de définir la participation financière de chaque EPCI.

### Article 2 : Durée de la convention

La convention sera effective pour la période suivante : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à cette convention avant son terme prévu, elle devra justifier sa décision et prévenir les autres parties avec un préavis de 15 jours minimum.

### Article 3 : Facturation des actions de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par Auray Quiberon Terre Atlantique en 2023

Le coût des actions 2023 portées par Auray Quiberon Terre Atlantique est de 44 930 €, dont la répartition maximale EPCI est la suivante pour l'année 2023 :

|                                                                                                                  |                 |                 |                | Reversement à AQTA pour 2023 |                |                  |              |              |              |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------------------|----------------|------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Action                                                                                                           | Montant Action  | Région          | AQTA           | Lorient Agglo                | GMVA           | Arc Sud Bretagne | QC           | BBO          | CCBI         | TOTAL EPCI      |
| Ingénierie et Pilotage de projets de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan (Coût Agent 2023) | 34 000 €        | 27 200 €        | 1 104 €        | 2 613 €                      | 2 157 €        | 343 €            | 292 €        | 228 €        | 63 €         | 5 696 €         |
| Mise en œuvre du programme de Formation 2023 des structures nautiques                                            | 5 930 €         | 4 376 €         | 252 €          | 597 €                        | 493 €          | 78 €             | 67 €         | 52 €         | 14 €         | 1 554 €         |
| Actualisation de la plateforme web de la destination BSGM (migration, hébergement, maintenance et MAJ)           | 5 000 €         | 0 €             | 812 €          | 1 922 €                      | 1 586 €        | 252 €            | 215 €        | 168 €        | 47 €         | 4 188 €         |
| <b>TOTAL 2023</b>                                                                                                | <b>44 930 €</b> | <b>31 576 €</b> | <b>2 168 €</b> | <b>5 132 €</b>               | <b>4 235 €</b> | <b>673 €</b>     | <b>573 €</b> | <b>448 €</b> | <b>125 €</b> | <b>11 186 €</b> |

#### **Article 4 : Facturation des actions de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan portées par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en 2023**

Le coût des actions de l'année 2023 portées par GMVA est de 44 000 €, dont la répartition maximale par EPCI est la suivante pour l'année 2023 :

| Actions                                                                                        |                   | Reversement à GMVA pour 2023 |                |                |                |                  |              |              |             |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------|--------------|-------------|----------------|
| Objet                                                                                          | Montant du projet | Région                       | Lorient Agglo  | GMVA           | AQTA           | Arc Sud Bretagne | QC           | BBO          | CCBI        | TOTAL EPCI     |
| Ingénierie et Pilotage de projets de la Destination Touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan | 44 000 €          | 35 000 €                     | 3 459 €        | 2 854 €        | 1 461 €        | 453 €            | 386 €        | 302 €        | 84 €        | 9 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                   | <b>44 000 €</b>   | <b>35 000 €</b>              | <b>3 459 €</b> | <b>2 854 €</b> | <b>1 461 €</b> | <b>453 €</b>     | <b>386 €</b> | <b>302 €</b> | <b>84 €</b> | <b>9 000 €</b> |

#### **Article 5 : Modalités de versement**

Les versements seront effectués en une seule fois. Les titres de recette seront émis par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ou Golfe du Morbihan Vannes Agglomération après signature de la convention.

#### **Article 6 : Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

#### **Article 7 : Domiciliation**

Les parties font éléction de domicile en leurs sièges sociaux respectifs indiqués en tête des présentes.

Fait en 7 exemplaires originaux,

|                                                                                                                                      |                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A Auray, le<br/><b>Pour Auray Quiberon Terre Atlantique</b></p> <p><i>Philippe LE RAY, Président</i></p>                          | <p>A Vannes, le<br/><b>Pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération</b></p> <p><i>ROBO David, Président</i></p> |
| <p>A Questembert, le<br/><b>Pour Questembert Communauté</b></p> <p><i>LE PENHUIZIC Patrice, Président</i></p>                        | <p>A Muzillac, le<br/><b>Pour Arc Sud Bretagne</b></p> <p><i>LE BORGNE Bruno, Président</i></p>                |
| <p>A Belle Ile en Mer, le<br/><b>Pour la communauté de communes de Belle Ile en Mer</b></p> <p><i>HUCHET Annaïck, Présidente</i></p> | <p>A Lorient, le<br/><b>Pour Lorient Agglomération</b></p> <p><i>LOHER Fabrice, Président</i></p>              |
| <p>A Plouhinec, le<br/><b>Pour Blavet Bellevue Océan Communauté</b></p> <p><i>LE CHAT Sophie, Présidente</i></p>                     |                                                                                                                |